

*Bibliothèque numérique*

**medic@**

**Dorveaux, Paul. Déclaration des abuz  
et tromperies que font les apoticairez,  
fort utile et nécessaire à ung chacun  
studieux et curieux de sa santé  
composée par maistre Lisset  
Benancio (Sébastien Colin)**

*Paris : H. Welter, 1901.*

*Cote : Bibliothèque de pharmacie RES 21179*



**(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)**  
Adresse permanente : [http://www.bium.univ-paris5.fr/hist/med/medica/cote?pharma\\_res021179](http://www.bium.univ-paris5.fr/hist/med/medica/cote?pharma_res021179)

Res 21179

21179

# DECLARATION

## DES ABVZ ET TROMPE-

## RIES QVE FONT LES APO-

ticaires, fort vtile et necessaire à

vng chacun studieux et cu-

rieux de sa santé, Composée

par Maistre Lisset

Benancio.

(Sébastien Colin)



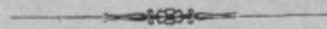
NOUVELLE ÉDITION REVUE, CORRIGÉE ET ANNOTÉE

**Par le D<sup>r</sup> Paul DORVEAUX**

Bibliothécaire à l'École supérieure de Pharmacie de l'Université de Paris

PRÉCÉDÉE

*d'une Notice sur la vie et les œuvres de Sébastien COLIN*

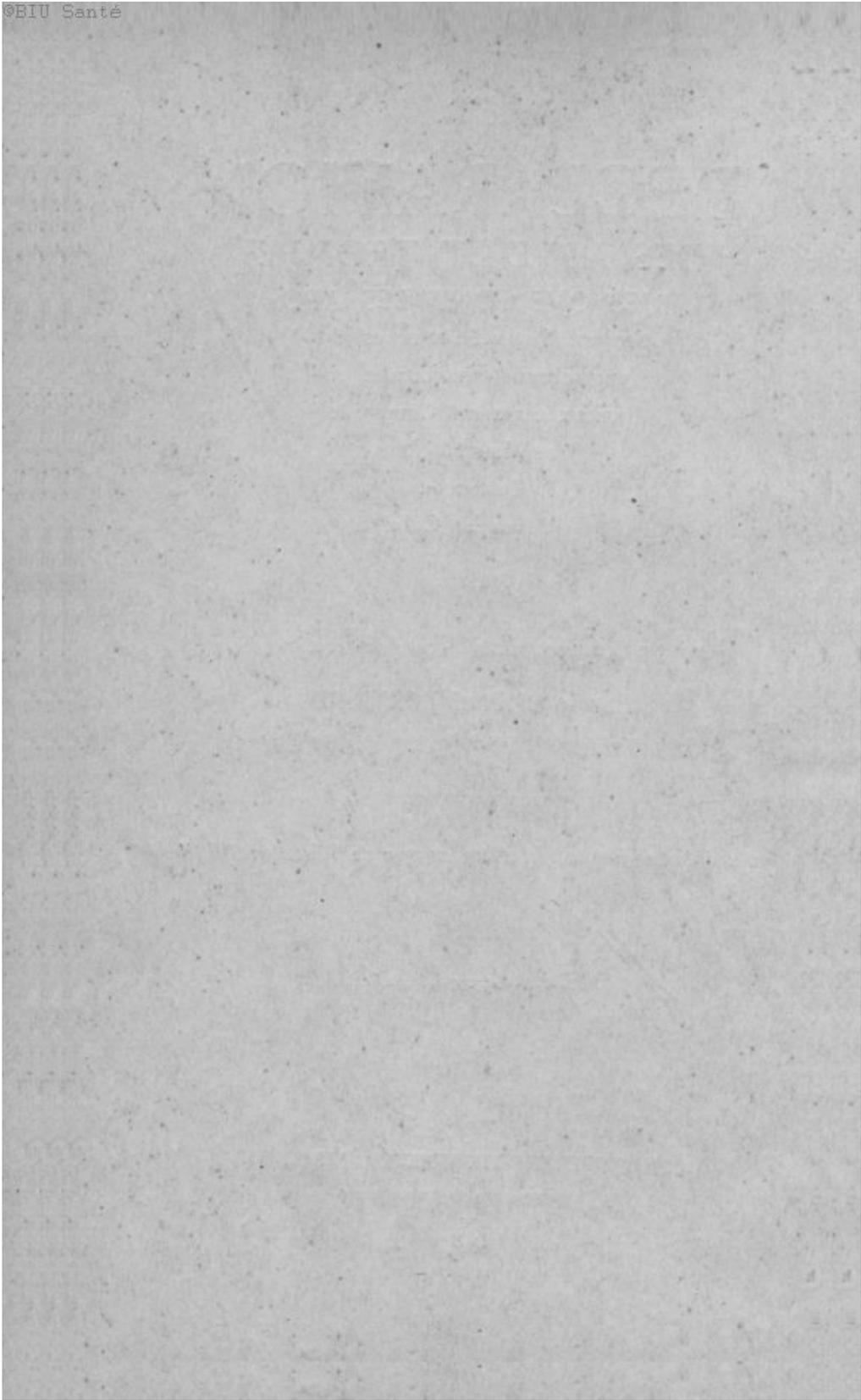


SE TROUVE CHEZ H. WELTER, LIBRAIRE

4, RUE BERNARD-PALISSY, A PARIS

1901





DECLARATION  
DES ABUZ ET TROMPE-  
RIES QVE FONT LES APO-  
ticaires



JUSTIFICATION DU TIRAGE :

25 exemplaires sur papier de Hollande, N<sup>os</sup> 1 à 25  
100 — — vélin, N<sup>os</sup> 26 à 125

*Achévé d'imprimer le 15 Juillet 1901.*

N<sup>o</sup> 77

# DECLARATION

DES ABUZ ET TROMPE-

RIES QVE FONT LES APO-

ticaires, fort vtile et necessaire à

vng chacun studieux et cu-

rieux de sa santé, Composée

par Maistre Lisset

Benancio.

(Sébastien Colin)



---

NOUVELLE ÉDITION REVUE, CORRIGÉE ET ANNOTÉE

**Par le D<sup>r</sup> Paul DORVEAUX**

Bibliothécaire à l'École supérieure de Pharmacie de l'Université de Paris

PRÉCÉDÉE

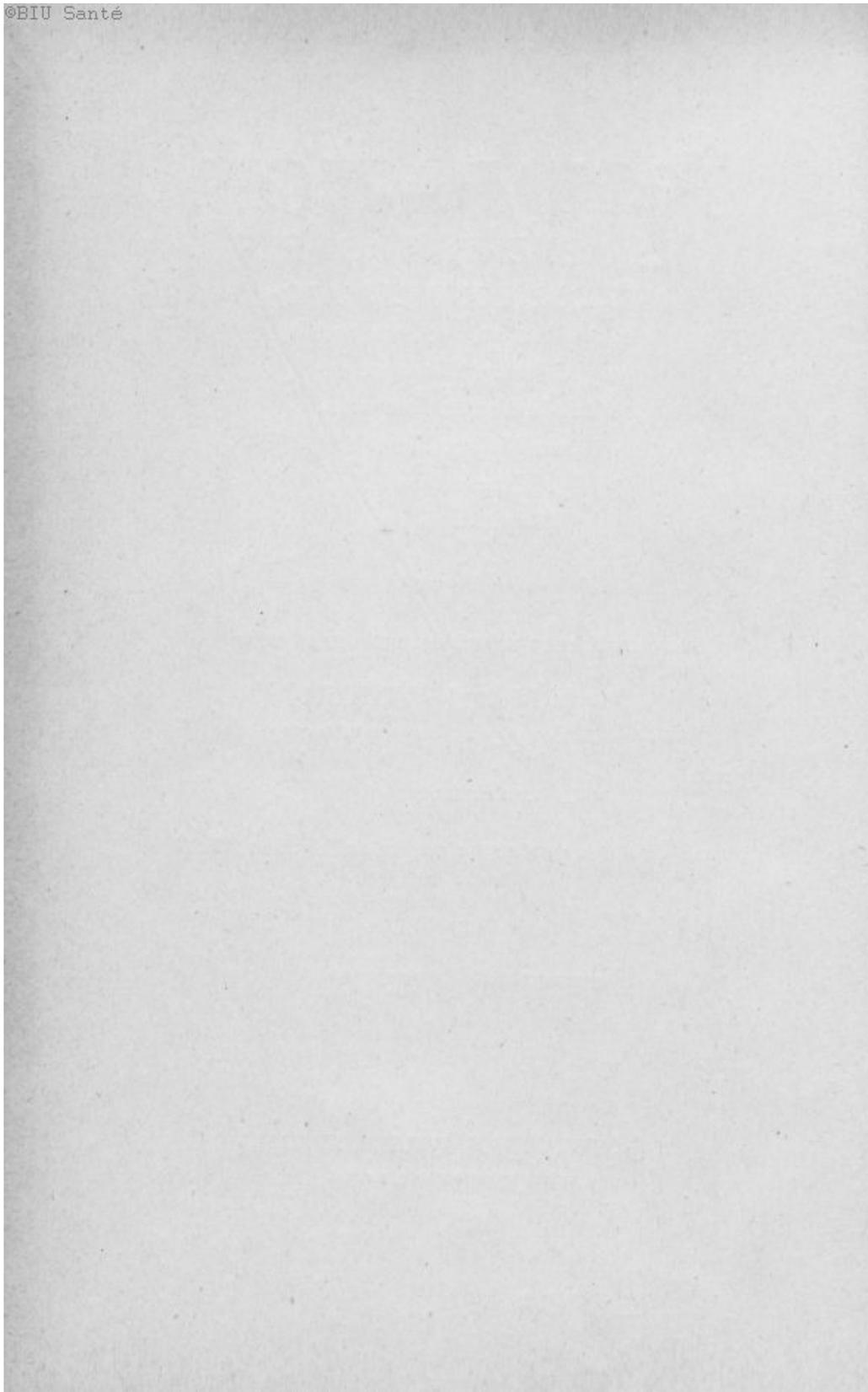
*d'une Notice sur la vie et les œuvres de Sébastien COLIN*

---

SE TROUVE CHEZ H. WELTER, LIBRAIRE

4, RUE BERNARD-PALISSY, A PARIS

—  
1901



## PREFACE

### Notice sur la vie et les œuvres de Sébastien COLIN

La *Declaration des abuz et tromperies que font les apothicaires* a paru pour la première fois à Tours en 1553 (1). Imprimé sur un affreux papier, avec des caractères usés, ce libelle ne fut point revu par son auteur et le fut très mal par son imprimeur, Mathieu Chercelé; aussi fourmille-t-il de fautes dont quelques-unes sont de vraies énigmes (2). Il eut, en 1556, « à Lyon, chez Michel Jove », une deuxième édition (3), dont certains exemplaires furent datés :

(1) Je donne, page 1, un fac-similé du titre de l'édition princeps d'après l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale (coté T 18 2), que M. Léopold Delisle a bien voulu me prêter. Cette édition, de format in-8°, comprend 56 feuillets non chiffrés, dont le dernier est blanc, avec signatures A-G. Le titre occupe le recto du 1<sup>er</sup> feuillet (le verso est blanc); l'« Epistre au Lecteur », les feuillets 2, 3 et 4, et la *Declaration des abuz*, les feuillets 5 à 55 inclus. Il n'y a dans tout ce livre aucun alinéa.

(2) Voici quelques-unes de ces nombreuses fautes d'impression : *amples lence* pour *ampelos leuce*, *pilules fretades* pour *pilules fetides*, *deuouicum* et *deuoricum* pour *doronicum*, *beri* pour *ben*, *lanodela* pour *laureola*, *champlera* pour *chamelea*, *distraction* pour *discretion*, *challon* pour *callou* ou *caillou*, etc., etc. Mais la plus belle de toutes est celle mentionnée page 13, note 7 : *l'ucenteus*, qu'il faut probablement corriger par : *l'accident*.

(3) La deuxième édition est intitulée : DECLARA — || TION DES ABVZ || ET TROMPERIES QVE || font les Apothicaires, fort utile et ne- || cessaire à un chacun studieux || et curieux de sa santé, || composée par Mai- || stre Lisset Be- || nancio. || A LYON || chez Michel Joue. || 1556 ||, et porte, sur le titre, la marque typographique figurée par Silvestre sous le numéro 495. De format in-16, elle comprend 68 feuillets non chiffrés, avec signatures : A-H par 8 et I par 4. Le titre occupe le recto du 1<sup>er</sup> feuillet; au verso commence l'« Epistre au Lecteur ». La *Declaration* débute au recto du 5<sup>e</sup> feuillet et finit au verso du 63<sup>e</sup>. Il y manque quelques lignes de l'édition princeps (V. p. 31, note 8).

Cette édition, datée de 1556, est mentionnée dans la *Bibliothèque d'An-*

1557 (1). Quelques corrections plus ou moins heureuses y furent faites ; en revanche, de nouvelles fautes y furent introduites (2). Cette édition de Lyon y fut réimprimée textuellement l'année suivante par Jean de Tournes, 1<sup>er</sup> du nom, pour Thomas Mallard, libraire à Rouen (3).

Une traduction latine (4) de la *Declaration des abus*, faite

toine DU VERDIER (Lyon, 1585, p. 790), dans le *Supplément du Manuel du libraire* de BRUNET (t. I, col. 273, Paris, 1878, etc. Les auteurs de ce *Supplément* disent que la Bibliothèque Nationale en possède un exemplaire ; c'est une erreur : il faut lire « Bibliothèque Mazarine » au lieu de « Bibliothèque Nationale. »

On trouve des exemplaires datés de 1557 : à la Bibliothèque Nationale, à la Bibliothèque de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, etc.

(1) Un autre ouvrage de Sébastien Colin présente cette particularité : c'est *L'onzième livre d'Alexandre Trallian*, publié « à Poitiers par Enguilbert de Marnef », dont les exemplaires portent, les uns, la date de 1556, et les autres, celle de 1557.

(2) J'ai indiqué, dans des notes qui se trouvent au bas des pages du texte, presque toutes les fautes et les variantes des éditions de Tours et de Lyon.

(3) Cette troisième édition est intitulée : DECLARA- || TION DES ABVZ || ET TROMPERIES QVE || font les apothicaires. Fort utile, et || nécessaire à un chacun stu- || dieux et curieux de sa || santé, Composé (sic) par || Maistre Lisset || Benancio. || A ROVEN || Chez Thomas Mallard, au Portail des || Libraires, le plus prochain de l'Eglise. || 1557. ||, et porte, sur le titre, la marque typographique de l'imprimeur lyonnais Jean de Tournes, 1<sup>er</sup> du nom, figurée par Silvestre sous le numéro 190. De format in-16, elle se compose de 48 feuillets non chiffrés avec signatures A-F. Le titre occupe le recto du 1<sup>er</sup> feuillet ; au verso commence l'« Epistre au Lecteur ». La *Declaration* débute au recto du 4<sup>e</sup> feuillet et finit au verso du 48<sup>e</sup>. La Bibliothèque Sainte-Geneviève possède un exemplaire de cette 3<sup>e</sup> édition, coté T. 1525 in-8<sup>e</sup> Réserve. Les quelques lignes de l'édition princeps qui manquent à la 2<sup>e</sup> édition (V. page 31, note 8), manquent aussi à la troisième.

(4) Elle porte le titre suivant, imprimé en noir : *Declaratio || fraudum || et errorum || apud || Pharmacopoeos || commissorum || Authore || Lisseto Benancio || latinitate donata || et edita ex Museo || Thomae BARTHO- LINI || Accessit || Ejusdem argumenti Dialogus || Joh. Antonii LOBETTI. || Francofurti || Apud Justum Racherum. || ANNO. M. D. C. LXVII.* C'est un in-8<sup>e</sup> de 160 pages dont Lisset Benancio occupe les 98 premières. La bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle en possède un exemplaire. La Bibliothèque Nationale en possède un autre, qui présente une particularité curieuse : par suite d'une erreur d'« imposition », les pages de la première feuille s'y suivent dans l'ordre suivant : I (titre), 6, 7, 4, 5, 2, 3, 8, 9, 14, 15, 12, 13, 10, 11, 16.

La seconde édition, publiée dans la même ville et chez le même éditeur, en 1671, est la réimpression de la 1<sup>re</sup>, page pour page et ligne pour ligne. La disposition typographique du titre, imprimé en rouge et noir, y est la même ; la mention : *Editio secunda* est placée au-dessus de *Francofurti* ; et la date : *Anno MDCLXXI* termine la page. (On trouve des exemplai-

sur l'édition de Tours, fut publiée à Francfort, en 1667, par Thomas Bartholin, et réimprimée en 1671 ; elle fut elle-même traduite en allemand en 1753 (1).

Enfin, des imitations de ce pamphlet surgirent un peu partout : en Italie (2), en Angleterre (3), etc..

res de cette seconde édition à la Bibliothèque Nationale et à la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris.)

Bartholin a dédié sa traduction au fameux médecin Simon Paulli, archiâtre du roi de Danemark et prélat d'Aarhus : *Summo Medico D. Simoni Paulli, Archiatro Regio ac Prolato Aarhusiensi*. Non content de rendre en latin le texte de l'édition de Tours, il y a ajouté deux phrases de son cru : l'une, à la fin de l'*Epistola Autoris ad Lectorem*, et l'autre, à la fin du libelle de Lisset Benancio. La première est : *Pharmacopœi, et vos Barbitonores, inepte Medicinam qui exercetis, discite jam sapere*, et la seconde : *Non sutor ultra crepidam, nec Pharmacopœus ultra pyxidem*.

Cette traduction latine ne fait pas honneur à Thomas Bartholin, car non seulement il y a introduit des contre-sens, mais encore il y a reproduit les fautes les plus grossières de l'édition princeps. Exemple : dans cette édition, le mot *jujubes* est toujours écrit *intubes* (V. p. 42 de mon édition) ; on y lit entre autres que « *intubes* sont fruitz qu'on apporte des Indes ou du pays d'Afrique ». Rien que ce passage devait permettre aux médecins, aux chirurgiens et aux apothicaires lecteurs de notre *Declaration*, de corriger *intubes* par *jujubes* (c'est du reste ce qui a été fait dans les éditions de Lyon). Or, Bartholin a traduit *intube* par *intubus*, ou *intybus*, qui est le nom latin de la chicorée ; si bien qu'il dit la chicorée être un fruit-apporté de l'Inde ou de l'Afrique : *intybum esse fructum ex India vel Africa allatum* (p. 52 de sa traduction) ! Deux lignes plus loin, il traduit « senelles grosses et des plus rouges qu'on trouve par les hayes » par *foliis cichorii crassioribus et magis crispis agris per famulos collectis*.

(1) Cette traduction allemande est intitulée : *Lisetti (sic) Benancii || Entdeckung || Derer || von einigen Apothekern begangenen || listigen Fändlein und Fehlern, || Nebst || Johann Anton Lodetti || Gespräch || von eben dieser Materie, || In das Lateinische übersetzt und heraus gegeben || von || Thoma Bartholin. || Nunmehr auch in teutscher Sprache zu lesen. || Franckfurth und Leipzig, 1753*. C'est un in-8° de 176 pages dont Lisset Benancio occupe les 104 premières. La Bibliothèque de l'École supérieure de Pharmacie de Paris en possède un exemplaire.

(2) En 1569, Giovanni Antonio LODETTI a publié en italien un dialogue sur les fraudes des apothicaires qui fut traduit en latin par Thomas Bartholin et inséré à la suite de sa traduction latine de Lisset Benancio.

(3) En 1669, parut à Londres l'ouvrage suivant : *A short view of the frauds and abuses committed by apothecaries, as well in relation to patients as physicians, and of the only remedy thereof by physicians making their own medicines, by Christopher MERRETT, D<sup>r</sup> in Physic, Fellow of the College of Physicians and of the Royal Society*. London, J. Allestry, 1669. L'année suivante, il y fut réimprimé sous le même titre (la Bibliothèque Nationale possède un exemplaire de cette seconde édition).

Ce pamphlet de Merrett provoqua toute une série de ripostes dont les titres sont consignés dans la *Bibliotheca Britannica* de Robert WATT (vol. III, art. *Apothecary*, Edinburgh, 1824).

Les bibliographes du XVI<sup>e</sup> siècle n'ont pas connu le nom du médecin qui s'était caché sous le pseudonyme de Lisset Benancio. La Croix du Maine lui consacre dans sa *Bibliothèque* (1) deux articles, dont le second commence par ces mots : « Lisset (*sic*) Benancio (qui est un nom supposé comme il semble) » ; il mentionne également Sébastien Colin, sans se douter que ces deux auteurs n'en font qu'un. De même, Du Verdier (2) fait de Lisset Benancio et de Sébastien Colin deux personnages différents.

Le vieil apothicaire parisien Michel Dusseau, qui fut contemporain de notre pamphlétaire, ne connut pas, lui non plus, son vrai nom ; sans quoi, il n'eût point manqué de le clouer au pilori de l'apothicairerie. Dans son fameux *Enchirid* (3), il fait une seule allusion à la *Declaration des abuz*, c'est au chapitre intitulé : « Manière de construire les poids ». Il y rappelle le reproche adressé à toute la corporation de « desrober quatre onces pour livre » en achetant « au poids marchand » et en revendant « au poids de la medecine » (4), et il riposte ainsi :

« Usant desquels poids en dispensations et receptes de medecine, ne faut point que je ne say qui, maistre Lisset Benancio ou bien maistre Jobet, ou Jehan Veau, reprenne les apothicaires d'avoir usé de deux sortes de poids en leur estat, veu que consiste en faict de marchandise et de medecine, s'il n'a autre pouvoir ne vertu que la langue pour faire changer les coutumes. Je ne say pas bien s'il est medecin ou lechecul aux autres ; mais tant y ha que par les reproches qu'il ha prins grand'peine à rediger par escrit et faire imprimer

(1) *Premier volume de la Bibliothèque* du sieur de LA CROIX DU MAINE. Paris, 1584, p. 289, 301 et 453.

(2) *La Bibliothèque* d'Antoine DU VERDIER. Lyon, 1585, p. 790 et 1134.

(3) *Enchirid ou Manipul des Miropoles*, sommairement traduit et commenté suivant le texte latin, par Michel DUSSEAU, apothicaire, jadis garde-juré de l'Apothicairerie de Paris, pour les inerudits et tyroncles dudit estat, en forme de theorique. A Lion, par Jan de Tournes, 1561, p. 115. Cet ouvrage a été réimprimé : à Lyon, en 1581, en 1598, en 1655 ; à Genève, en 1621, etc. M. Ferdinand BRUNOT l'a mentionné dans l'*Histoire de la langue et de la littérature française* (publiée sous la direction de PETIT DE JULLEVILLE, t. III, p. 679, Paris, 1897), et M. Ernest CORDONNIER l'a analysé dans le *Janus* d'Amsterdam, en 1900 (p. 471), et dans le *Bulletin des sciences pharmalogiques*, en 1901 (t. IV, p. 58).

(4) Voir mon édition, pages 7 et 49.

mer (pensant bien les vilipender), il se montre un vray Lisset issu et engendré d'une lisse, la nature de laquelle est d'estrangler et devorer ses petits ; car, à la vérité, ses propos sentent mieux un esprit enragé que sensible ».

Dans la marge de la page, il a ajouté ces mots : « *Nota de Lisseto, homine improbo et maledico* ».

Enfin, en 1628, deux apothicaires de ce Poitou si souvent dénoncé dans la *Declaration des abus*, Jacques et Paul Contant, dévoilèrent dans leurs *Œuvres* (1) le nom du médecin, leur compatriote, qui, pour fustiger leurs confrères, s'était caché sous le pseudonyme de Lisset Benancio. Répondant au reproche qu'il avait formulé contre « aucuns » de la corporation de « supposer l'acorus des rivières et estantz » au lieu de l'acore vrai (2), ils s'expriment ainsi :

« Quant au troisieme *acorus* qui croist le long des eaux avec fleur jaune, que nos devancierz apoticairez ont usé au lieu de vray *acorum*, ç'a esté par la tolérance des médecins qui se sont donnez la main les uns aux autres, s'appuyant sur l'autorité de Serapio, lequel, voulant descrire le vray *acorum*, a descrit (si le texte n'a esté perverty) le glayeul d'eau à fleur jaune. Et cet erreur a tellement pullulé, encore que les médecins fussent versez en la cognoissance des simples et intelligence des langues et sciences, où toutes choses sont proposées et esclercies plus cleres que le soleil, toutesfois ont continué en cest erreur, et ont esté cause de grands inconveniens qui sont survenus aux malades au grand danger et détrimet d'iceux ; à ceste cause je veux monstrer que la faute de l'usage de telles drogues ne procède tant des apoticairez que des médecins, combien qu'il leur aye esté imputé par un livret composé par maistre *Sebastien Colin* médecin

(1) *Les Œuvres de Jacques et Paul CÔNTANT père et fils, maistres apoticairez de la ville de Poictiers, divisées en cinq traictez* : 1. Les Commentaires sur Dioscoride. 2. Le second Eden. 3. *Exagoge Mirabilium naturæ à Gazophylacio*. 4. *Synopsis Plantarum cum Ethymologiis*. 5. Le Jardin et Cabinet poétique. Avec les figures des plantes en taille douce. A Poictiers, par Julian Thoreau et la Vefve d'Antoine Mesnier, imprimeurs ordinaires du Roy et de l'Université, M. DC. XXVIII. (1628). Avec Privilège.

Le passage où il est dit que Lisset Benancio n'est autre que Sébastien Colin, se trouve, page 215, dans le chapitre CXCIV des « Commentaires sur Dioscoride », intitulé : « De l'Acorus ou Calamus aromaticus ».

(2) Page 64 de mon édition.

au pays de Poitou, lequel, pour n'estre cognu, s'est fait cabaliser en son livret *Liset (sic) Benancio* ».

Les *Œuvres* des Contant s'adressaient à un public très restreint ; aussi la révélation qu'elles contenaient fut-elle ignorée de la plupart des auteurs qui, après eux, s'occupèrent de la *Declaration des abuz*.

J. Bernier a mentionné notre pamphlétaire dans la première et dans la troisième partie de ses *Essais de médecine* (1), publiés en 1689.

Dans l'une, il a inséré la courte notice suivante :

« LISET BENANTIO (*sic*), médecin de Poitiers (*sic*), qui écrivit en françois au commencement (*sic*) du siècle passé et dont le livre fut traduit en latin l'an 1571 (*sic*) par Thomas Bartholin, marque à la vérité bien des abus qui se commettent dans l'exercice de la médecine ; mais tout cela regarde bien plus les apotiquaires et les charlatans que les médecins et la médecine ».

Dans l'autre, il a consacré aux « Apotiquaires » un long chapitre qui n'est qu'une compilation de tous les brocards lancés contre eux par les médecins, les conteurs et les comédiens (il y mentionne M. Fleurant du *Malade imaginaire*) du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle. Voici le passage où il est question de Lisset Benancio :

« La plupart des apotiquaires, loin de se contenir dans leur devoir, veulent marcher sur les talons des médecins, faisant la médecine avec insolence, quoy qu'avec bien moins de

(1) *Essais de Médecine* où il est traité de l'histoire de la médecine et des médecins, du devoir des médecins à l'égard des malades et de celui des malades à l'égard des médecins, de l'utilité des remèdes et de l'abus qu'on en peut faire, par J. BERNIER, conseiller et médecin ordinaire de feu Madame, duchesse douairière d'Orléans. Paris, chez Simon Langronne, 1689, 1<sup>re</sup> partie, p. 209 ; 3<sup>e</sup> partie, p. xxij.

Cet ouvrage ne s'étant pas vendu reparut, en 1695, sous le titre suivant : *Histoire cronologique de la Médecine et des Médecins*, où il est traité de l'origine, du progrès et de tout ce qui appartient à cette science, du devoir des médecins à l'égard des malades et de celui des malades à l'égard des médecins, de l'utilité des remèdes et des abus qu'on en fait souvent, par J. BERNIER, médecin ordinaire de feu Madame, duchesse douairière d'Orléans. Seconde édition, revue, corrigée et abrégée en quelques endroits. A Paris, chez Laurent D'Houry, Simon Langronne et Michel Brunet. M. DC. XCV (1695). Avec Privilège du Roy.

La première et la troisième parties sont celles de l'édition princeps ; la deuxième partie est un abrégé de la seconde partie de cette même édition.

capacité que les chirurgiens. Car si on vouloit examiner le mérite de la plupart de ces artistes (1), on seroit étonné de voir que de pauvres garçons, souvent sans esprit, sans étude ny application, après avoir fait un apprentissage tel qu'il vous plaira et battu un peu la calabre (2), entrent dans la maîtrise par les seules voyes de la patience et de la dépense, comme on le peut voir dans le *Factum* (3) qui a tant donné de jour à cette vérité et de divertissement aux curieux d'ouvrages comiques. Ainsi l'argent et les ceremonies ne leur ont pas sitôt donné permission de lever boutique (4) que, sans se mettre en peine combien il faut de temps et d'étude pour faire un bon apoticaire, ils ne pensent qu'à faire les médecins. C'est pourquoy un sçavant médecin du siècle passé (Lisset Benancio), parlant des abus qu'ils commettent, ne les appelle pas seulement les singes de la médecine, mais des « canonistes », les renvoyant ou aux *Canons* de Mésué ou à ceux de leurs seringues. *Ne sutor ultra crepidam et pharmacopœus extra pixidem* ».

Baillet (5) a compris Lisset Benancio dans sa « Liste d'auteurs déguisez » et a reconnu sous ce pseudonyme « Antoine Belise », qui n'a jamais existé, ou « Symphorien Champier »,

(1) La pharmacie étoit autrefois un art. Elle est appelée l'« art d'apoticaire » par Lisset Benancio (p. 23 et 29 de mon édition) et l'« art de la pharmacie » dans les *Lettres testimoniales délivrées en 1646 à Jean-Bernard Turrel*, que j'ai publiées à Dijon en 1901 (p. 6). De même, la chimie étoit un art (V. p. 51), et les chimistes portaient, ainsi que les apothicaires, le nom d'*artistes* (V. *Une thèse de pharmacie soutenue à Metz en 1677*, publiée par le D<sup>r</sup> Dorveaux, Dijon, 1901, p. 6). De nos jours, la médecine vétérinaire est encore appelée l'*art vétérinaire*, et les paysans des environs de Metz, lorsqu'ils parlent du médecin de leurs bêtes, ne le désignent que sous le nom de l'*artiste*.

(2) Calabre, racine de réglisse de Calabre.

(3) *FACTUM, Pour Nicolas du Ruisseau, Aspirant à la Maîtrise d'Apoticaiverie, Demandeur, contenant les moyens de sa Cause pour l'instruction de ses Juges. Contre les Maîtres et Gardes Apoticaires de cette ville de Paris, Défendeurs.*

Ce *factum*, imprimé à Paris en 1673 (2<sup>e</sup> édition en 1674), est une brochure in-4<sup>o</sup> de 31 pages, que je n'ai trouvée qu'à la Bibliothèque Nationale.

(4) *Lever boutique*, s'établir, commencer à tenir boutique.

(5) BAILLET. *Auteurs deguisez sous des noms étrangers, empruntez, supposez, feints à plaisir, chiffrez, renversez, retournez, ou changez d'une langue en une autre.* Paris, 1690, p. 534.

l'auteur du *Myrouel des Appotiquaires* (1); mais il a soin d'ajouter : « douteux », après ce dernier. En effet, Symphorien Champier était mort depuis 13 ou 14 ans lorsque parut la première édition de la *Déclaration des abus*; en outre, ce libelle ne vise que les apothicaires et les chirurgiens du Poitou, de l'Anjou et de la Touraine, dont il n'eut jamais à se plaindre, et pour cause.

Dreux du Radier (2), Haller (3), Faujas de Saint-Fond et Gobet (4) ont connu la révélation faite par les Contant et, comme eux, identifié Lisset Benancio avec Sébastien Colin.

Ainsi que je l'ai fait observer dans ma *Notice sur Lespleigney* (5), Chalmel, Carré de Busserolle et les auteurs du Supplément du *Manuel du libraire* ont attribué la paternité de la *Déclaration des abus* à Thibault Lespleigney, apothicaire à Tours, uniquement parce que Mathieu Chercelé, son

(1) *Le Myrouel des Appotiquaires et Pharmacopoles* (Le Miroir des Apothicaires) par Symphorien CHAMPIER; nouvelle édition par le Dr Dorveaux. Paris, 1894, in-8°. Ce pamphlet est le prototype de celui de Lisset Benancio.

(2) DREUX DU RADIER. *Bibliothèque historique et critique du Poitou*, t. II, p. 260, Paris, 1754. Une nouvelle édition de cet ouvrage a été publiée en 1811. L'article consacré à Sébastien Colin y a été reproduit sans aucun changement.

(3) HALLER (Albertus von). *Bibliotheca botanica*, t. I, p. 318, Zurich, 1771. Ce livre est une excellente bibliographie non seulement botanique, mais encore pharmaceutique, culinaire, etc.

(4) Faujas de Saint-Fond et Gobet ont publié, en 1777, une édition des *Œuvres de Bernard Palissy*, dans laquelle ils ont introduit (p. 395) la *Déclaration des abus et ignorances des médecins* de Pierre BRAILLIÈRE, apothicaire à Lyon, sous le fallacieux prétexte que Pierre Braillière est un pseudonyme de Bernard Palissy. Dans l'« Avertissement du libraire » qui précède cette *Déclaration*, ils racontent l'histoire de la grande « dispute polémique » des médecins et des apothicaires, au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, en commençant par le pamphlet de Sébastien Colin. Pour eux, « Mathieu Chercelé est un nom imaginaire, ainsi que Guillaume Bourgea », et « ce petit livre a été imprimé à Poitiers chez Enguilbert de Marnef, qui a imprimé tous les ouvrages de Colin et qui se déguisa pour cette fois sous le nom de Chercelé. Quant à la destination : pour Bourgea, c'est le nom de l'ennemi que Colin avait en vue. »

(5) *Notice sur la vie et les œuvres de Thibault Lespleigney (ou Lépleigney), apothicaire à Tours (1495-1567)*, par le Dr Dorveaux. Paris, 1898, p. 11. Cette notice sera complétée bientôt. Depuis sa publication, j'ai appris que Lespleigney, après avoir été un fervent catholique, s'était converti au protestantisme et retiré à Genève en 1547.

typographe habituel, en avait imprimé l'édition princeps. S'ils s'étaient donné la peine d'en lire quelques lignes, ils auraient certainement acquis la conviction que ce n'était point là l'œuvre d'un apothicaire.

Quant aux rédacteurs du *Catalogue des sciences médicales de la Bibliothèque Nationale* (1), ils ont indiqué les nombreux auteurs que leurs devanciers avaient cru reconnaître sous le pseudonyme de Lisset Benancio, sans se prononcer pour aucun.

Pour Quérard (2) enfin, « maître Lisset Benancio » n'est autre que « Sébastien Colin, médecin ».

La *Déclaration des abus* est en effet l'œuvre d'un médecin : il suffit de la lire pour s'en convaincre ; en outre, le titre de « maître » que prend Lisset Benancio l'indique clairement. Pierre Braillier, l'auteur de la *Déclaration des abus et ignorances des médecins*, ne s'y est point trompé, car il a mis comme sous-titre à sa réplique : « pour réponse contre Lisset Benancio, médecin ». C'est même l'œuvre d'un médecin érudit, versé dans la langue grecque et possédant les classiques médicaux (3), lequel a pratiqué la médecine dans le Poitou. Si on la compare, cette œuvre, aux publications de Sébastien Colin, médecin à Fontenay-le-Comte, on est frappé de la ressemblance du style ainsi que du grand nombre d'expressions et de passages communs à cet auteur et à Lisset Benancio (4) : l'un et l'autre paraissent s'être copiés, ce qui s'explique tout naturellement si l'on admet, avec les Contant, qu'ils sont une seule et même personne.

Mais pour quel motif Sébastien Colin a-t-il publié sa *Déclaration des abus* sous un pseudonyme ? Sans doute par timidité : en 1553, il n'avait guère que 33 ou 34 ans ; il était donc un jeune praticien, et la *Déclaration* était son premier livre imprimé ; et puis aussi pour éviter l'inimitié

(1) *Bibliothèque Impériale. Département des imprimés. Catalogue des sciences médicales*, t. I, p. 106, col. 2, Paris, 1857.

(2) QUÉRARD. *Les supercheries littéraires dévoilées*. 2<sup>e</sup> édition, t. II, col. 790, Paris, 1870.

(3) Sébastien Colin cite, dans sa *Déclaration*, Hippocrate, Galien, Dioscoride, Aétius, Paul d'Égine, Pline, Razès, Avicenne, Mésué, etc.

(4) Les expressions et les passages communs à Lisset Benancio et à Sébastien Colin sont indiqués dans de nombreuses notes au bas des pages de ma nouvelle édition.

des apothicaires, des chirurgiens et des médecins de sa région, dont il dénonçait si impitoyablement « les abus et les tromperies » : au reste, en anagrammant son nom et surnom, comme on disait alors (1), il n'a fait que suivre l'exemple donné par son confrère François Rabelais, dont les deux premiers livres sont signés : « Alcofribas Nasier ».

Il a enfin publié son pamphlet à Tours plutôt qu'à Poitiers (2) pour donner le change aux curieux qui auraient voulu percer le voile de son pseudonyme.

Les nombreux auteurs qui se sont occupés de Sébastien Colin (3), n'ont donné sur sa vie que des renseignements

(1) Ce que nous appelons aujourd'hui *nom de famille et prénom*, s'appelait autrefois *surnom* et *nom*. Les anciennes bibliographies (La Croix du Maine, Du Verdier, Lindenius, etc.) sont classées par noms d'auteurs, comme on l'entendait au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle ; pour nous, elles le sont dans l'ordre des prénoms.

(2) Toutes les œuvres de Sébastien Colin, sauf la *Déclaration des abus*, ont été imprimées à Poitiers par Enguilbert de Marnef. Le livre de M. A. de LA BOURALIERE sur *l'Imprimerie et la Librairie à Poitiers pendant le XVI<sup>e</sup> siècle* (Paris, 1900, p. 119), n'en mentionne que deux : 1<sup>o</sup> *L'onzième livre d'Alexandre Trallian* ; 2<sup>o</sup> *L'ordre et regime qu'on doit garder et tenir en la cure des fièvres*.

(3) Aux auteurs déjà cités : La Croix du Maine, Du Verdier, Bernier, Dreux du Radier, etc., il faut ajouter : Giraudet, Lièvre, les frères Haag, Beauchet-Filleau, etc.

Le D<sup>r</sup> E. GIRAUDET, dans son *Histoire de la ville de Tours* (t. II, p. 79, Tours, 1873), fait de Sébastien Colin un médecin de Tours, uniquement parce que la *Déclaration des abus* y fut imprimée en 1553 ; bien mieux, dans son « Histoire de l'assistance publique à Tours » (publiée dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Touraine*, t. II, p. 107, Tours, 1871-73), il le met au nombre des médecins de l'Hôtel-Dieu de Tours, en fonctions pendant l'année 1553. Ce sont là des assertions complètement erronées ; car M. Emile Boutineau, qui a bien voulu faire des recherches à ce sujet dans les archives communales de cette ville, n'y a trouvé aucune mention de Sébastien Colin.

Le pasteur Auguste LIÈVRE, dans son *Histoire des protestants et des églises réformées du Poitou* (t. III, p. 72, Paris et Poitiers, 1860), fait naître Sébastien Collin (*sic*) « d'une famille de marchands qui fut l'une des premières de la ville à embrasser la réforme » ; de plus, il dit qu'il fut, « en 1581, député de la province [du Poitou] au Synode national de la Rochelle ». Or BEAUCHET-FILLEAU, dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* (2<sup>e</sup> édition, t. II, p. 571, Poitiers, 1895), affirme, d'après Benjamin Pillon, que la famille de Sébastien Colin « exerça toujours l'état de médecin » depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'au commencement du XVIII<sup>e</sup>. Quant au « Colin, docteur en médecine, ancien de Fontenay », qui fut, en 1581, député au Synode national de la Rochelle (V. *la France protestante* par Eugène et Emile HAAG, 1<sup>re</sup> édition, t. X, Pièces justificatives, p. 180, Paris, 1858), c'est Adam Colin, fils de Sébastien, et non Sébastien, comme l'a dit le pasteur Lièvre.

insuffisants et contradictoires. Les quelques détails biographiques certains que l'on possède sur ce médecin ont été tirés de la poussière des archives par Benjamin Fillon (1).

Sébastien Colin est le fils ou le neveu de Raoul Colin, médecin à Fontenay-le-Comte, qui fut du nombre des premiers adeptes de la réforme dans le Bas-Poitou. Il naquit vers 1519 (un acte de 1560 lui donne 41 ans). Après avoir terminé ses études de médecine, il vint très probablement s'établir à Fontenay : son premier livre, la *Declaration des abuz*, qu'il publia vers l'âge de 34 ans, est l'œuvre d'un médecin exerçant dans le Poitou, mais ayant pratiqué dans la Touraine et peut-être dans l'Anjou (2) ; ses autres ouvrages, édités de 1556 à 1566, portent sur leur titre l'indication bien explicite de « médecin à Fontenay-le-Comte, en Poitou ».

« Il fut un des médecins les plus distingués de son époque », dit Beauchet-Filleau (3). D'après la *France protestan-*

Je rappelle, pour mémoire, les courts articles consacrés à Sébastien Colin dans les dictionnaires suivants : 1° *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne* par N. P. J. ELOY, t. I, p. 684, Mons, 1778 ; 2° *Biographie universelle* de MICHAUD, t. IX, p. 264, Paris, 1813 ; 3° *Dictionnaire des sciences médicales : Biographie médicale*, t. III, p. 302, Paris, 1821 ; 4° *Dictionnaire historique de la médecine* par DEZEIMERIS, OLLIVIER et RAIGE-DELORME, t. I, p. 847, Paris, 1828 ; 5° *Nouvelle Biographie générale* par HOFER, t. XI, col. 180, Paris, 1866 ; 6° *Grand Dictionnaire universel* de LAROUSSE, t. IV, p. 588, Paris, 1869 ; 7° *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* de DECHAMBRE, 1<sup>re</sup> Série, t. XVIII, p. 765, Paris, 1876.

(1) Benjamin FILLON a publié sur Sébastien Colin une notice dans ses *Biographies des hommes illustres de Fontenay* (je dois la connaissance de ce petit livre très rare à M. Vallette, directeur de la *Revue du Bas-Poitou*, à Fontenay-le-Comte) ; de plus, il l'a mentionné à plusieurs reprises dans les deux ouvrages suivants : 1° *L'Eglise réformée de Fontenay-le-Comte : ses précurseurs, premiers fidèles, prédicateurs et pasteurs ; hommes remarquables sortis de son sein*. Fontenay, de l'imprimerie de Pierre Robuchon, 1872, p. 15, 20, etc. ; 2° *Recueil de notes sur les origines de l'Eglise réformée de Fontenay-le-Comte et sur ses pasteurs*. (Extrait de *Poitou et Vendée*.) Niort, L. Clouzot, 1888, p. 46, 47, 59, etc. Enfin, il a fourni des notes à Beauchet-Filleau pour la rédaction de l'article COLLIN (de Fontenay) de son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*.

(2) On ne trouve dans la *Declaration des abuz* aucun indice certain que Sébastien Colin ait pratiqué la médecine dans l'Anjou, même en qualité de « médecin passant », comme il dit ; en revanche, l'histoire (racontée page 23) de son « électuaire pour ung seigneur de la court estant malade à Amboise » prouve qu'il a exercé dans la Touraine.

(3) BEAUCHET-FILLEAU, *loc. cit.*

te (1), « ses publications témoignent<sup>3</sup> du zèle qu'il apportait aux études scientifiques, et Benjamin Fillon assure qu'il était membre d'une société qui fut fondée en 1558 pour fabriquer de la vaisselle azurine et marmorée avec de la terre venant de Faymoreau (2) ».

Si les renseignements sur sa vie médicale<sup>4</sup> sont insuffisants, en revanche, sa vie religieuse nous est un peu mieux connue. Sébastien Colin paraît avoir été un des plus fervents soutiens de la réforme dans le Poitou : en 1562, il était membre du consistoire de Fontenay ; l'année suivante, il fut « constitué procureur » de ses coreligionnaires pour les représenter dans l'assemblée des églises des pays de Poitou, Angoumois, Marche, Saintonge et Aunis, qui devait se réunir à Poitiers (3).

Il perdit sa femme, N. Bonnet, en 1567 et devint le tuteur de ses trois enfants : Adam (4), Catherine et Opportune. Il mourut avant 1578. Pierre Boulenger, de Loudun, médecin à Thouars, lui fit une longue épitaphe en vers latins et la publia dans son livre intitulé : *Divi Hippocratis Cui Aphorismorum paraphrasis poetica* (Paris, 1587, p. 75 à 78).

Une sœur de Sébastien Colin, nommée Opportune, avait épousé, le 8 septembre 1554, le pasteur protestant Arnold Bodin, dit Josué, et en avait eu un fils, nommé Sébastien comme son oncle : elle mourut le 26 octobre 1556. Son mari ne tarda pas à la suivre au tombeau, et, le 4 juillet 1562, Sébastien Colin cédait au consistoire de Fontenay la maison « jadis habitée par défunt M. Josué son beau-frère (5) ».

Les livres publiés par Sébastien Colin sont au nombre de quatre :

(1) *La France protestante* par Eugène et Emile HAAG, 2<sup>e</sup> édition publiée sous la direction de Henri BORDIER, t. IV, col. 517-519, Paris, 1884. Les *Collin* de Fontenay ne figurent pas dans la première édition de ce recueil.

(2) Je n'ai rien trouvé sur cette particularité de la vie de Sébastien Colin dans les trois publications de Benjamin Fillon que j'ai indiquées ci-dessus.

(3) *La France protestante* (2<sup>e</sup> édition, *loc. cit.*) a reproduit textuellement la procuration donnée à Sébastien Colin et à Louis Boutaud pour le Synode de la province tenu le 16 février 1563.

(4) Adam Colin suivit la profession paternelle : il fit des études de médecine, puis s'établit à Fontenay. En 1578, il était membre du consistoire de cette ville, et en 1581, député au Synode national de La Rochelle.

(5) FILLON (Benjamin). *Recueil de notes*, p. 46.

1° *Declaration des abuz et tromperies que font les Apoticaïres*, imprimée pour la première fois à Tours par Mathieu Chercelé en 1553 ;

2° *L'onzième livre* || d'Alexandre Trallian || traitant des Gouttes : traduit de Grec || en François par M. Sebastien Colin || medecin à Fontenay. || Avec une briefve exposition d'aucuns mots, || pour facilement entendre l'auteur, faite || par le Translateur. || Plus. || La pratique et methode de guerir les Gouttes, escrite, par M. Antoine le Gaynier, || traduite de Latin en François. || A Poitiers, || Par Enguilbert de Marnef. || Avec Privilege du Roy. || 1556. (Quelques exemplaires portent la date de 1557) (1) ;

3° *L'ordre et regime* || qu'on doit garder et tenir en la cure des Fievres : avec ung chapitre singulier contenant les Causes et Remedes des Fievres Pestilentes. || Plus, || Ung dialogue contenant les Causes, Jugemens, Couleurs et Hypostases des Urines, || lesquelles adviennent le plus souvent à ceus || qui ont la Fievre. || Le tout composé par M. Sebastien Colin, || medecin à Fontenay-le-Comte en Poitou. || A Poitiers, || De l'Imprimerie d'Enguilbert de Marnef. || M. D. LVIII. || Avec Privilege du Roy (2) ;

(1), *L'onzième livre d'Alexandre Trallian* est un in-8° imprimé en italiques, qui comprend 16 feuillets liminaires non chiffrés, dont le 15° et le 16° sont blancs, et 190 pages. Il est dédié : *Ornatissimo ac illustrissimo viro domino à Gytmantio*. On en trouve des exemplaires : à la Bibliothèque Nationale, à la Bibliothèque Mazarine, à la bibliothèque de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, etc. « La pratique et méthode de guérir les gouttes par Antoine le Gaynier » est la traduction française d'un chapitre tiré de la *Practica Antonii Guainerii*, livre maintes fois réimprimé au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle.

(2) *L'ordre et regime qu'on doit garder et tenir en la cure des fièvres* est un in-8° imprimé en italiques et divisé en deux parties. La première, comprenant *L'ordre et regime* proprement dit, se compose de 16 feuillets liminaires non chiffrés et 304 pages. La seconde, intitulée : *Bref dialogue* || contenant les Causes, Jugemens, || Couleurs et Hypostases des Urines, lesquelles adviennent le plus || souvent à ceus qui ont la Fièvre. || Composé par M. Sébastien Colin Medecin à Fontenay-le-Comte en Poitou. || A Poitiers, || Par Enguilbert de Marnef. || M. D. LVIII. || Avec Privilege du Roy. ||, comprend 64 pages, dont la dernière est occupée par la marque typographique d'Enguilbert II de Marnef figurée par Silvestre sous le numéro 560. Ce *Bref dialogue* se passe entre « Helie et Enoch ».

*L'ordre et regime* est dédié « à très vertueuse et très illustre dame Dame Anthonette d'Aubeterre, Madame de Soubize ». BAYLE (*Dictionnaire historique et critique*, art. SOUBISE) nous apprend que cette dame était « la fille aînée de la maison d'Aubeterre », qu'elle avait épousé Jean de Parthenay,

4° *Traicté de la Peste, || et de sa guerison*, premie- || rement escrit en langue syri- || enne, par Rases Medecin admirable, interpreté en || Grec, par Alexandre Trallian, et nouvellement tra- || duit de Grec en François, par M. Sebastian (*sic*) Colin || Medecin à Fontenay. || Plus. || Une Epitome, contenant les causes, remedes, et || preservatifs de la Peste, composé par ledit Colin. || Aussi une briefve exposition de certains mots, || rencontrés en traduisant cet autheur, laquelle || a semblé estre necessaire, pour avoir plus facile || intelligence de cette traduction (*sic*). || Avec un traité contenant le Regime et façon de || vivre, utile aux amateurs de leur santé : composé par le dit Colin. || A Poitiers. || Par Enguilbert de Marnef || 1566 (1).

Benjamin Fillon (2) et la *France protestante* (3) attribuent à Sébastien Colin un traité de gynécologie intitulé : « *Des moyens curatifs et preservatifs des maladies qui sont ordinaires aux filles et aux femmes*, Paris, Galliot du Pré, 1573 » (in-4°), que je n'ai trouvé dans aucune bibliothèque et dont je n'ai rencontré l'indication bibliographique nulle part ailleurs.

Toutes les œuvres de Sébastien Colin se rapportent donc à la médecine et sont ou des traductions françaises ou des traités écrits en français. En adoptant pour ses publications la langue maternelle à l'exclusion du latin, notre auteur n'a

seigneur de Soubise, « l'un des héros du XVI<sup>e</sup> siècle parmi les protestants de France », et qu'elle était elle-même « fort zélée pour sa religion ».

On trouve *L'ordre et regime* dans les bibliothèques suivantes : Nationale, Mazarine, de la Sorbonne, de la Faculté de médecine de Paris, de l'École supérieure de pharmacie de Paris, etc. Les exemplaires de ces deux dernières sont incomplets de la seconde partie. « On rencontre quelquefois cette seconde partie séparée de la précédente, dit A. de LA BOURALIERE (*loc. cit.*) ; mais elle doit y être jointe puisqu'elle est annoncée sur le premier titre. »

(1) Le *Traicté de la Peste* est un in-8° comprenant : 1° 10 feuillets liminaires non chiffrés ; 2° une première partie, de 40 feuillets non chiffrés ; 3° une seconde partie, de 116 pages. Il est dédié à Jacques de Billy, abbé de Saint-Michel-en-l'Herm, « *clarissimo ac reverendissimo D. D. Jacobo Billaeo D. Michaëlii ab eremo abbati* ». On le trouve à la Bibliothèque Nationale et à la Mazarine.

(2) FILLON (Benjamin). *L'Eglise réformée de Fontenay*, p. 20. — *Recueil de notes*, p. 47.

(3) *La France protestante* (2<sup>e</sup> édition, *loc. cit.*) a donné cette indication bibliographique d'après Benjamin Fillon.

fait que suivre l'exemple donné par ses confrères et contemporains : Jean Canappe, Nicolas Godin, Pierre Tollet, etc. Il a exposé les motifs pour lesquels il a cru devoir rompre avec la tradition, dans l'épître dédicatoire à Madame de Soubize qui se trouve en tête de *L'ordre et regime qu'on doit garder et tenir en la cure des Fievres*. « Pour cette cause (Madame), dit-il, je me suis hardié de vous faire adresse de ce petit livret, escrit en langue françoise, d'autant que tous n'ont pas la cognoissance de la langue latine et que par ce moien plusieurs pourront entendre nostre intencion, avecques les divines sentences d'Hippocrates, Galien et autres Grecs, Latins et Arabes... Pour faire bref, dit-il encore, je scai bien qu'aucuns ne trouveront bonne nostre entreprise, disans qu'il ne falloit point traiter telle matiere en langue vulgaire, et que par ce moien la medecine en est vilipendée et tenue en mépris : ce qui est le contraire, car ce que j'en ai fait, est plustost pour la magnifier, decorer et honorer » (1).

Pour en revenir à la *Declaration des abuz*, qui seule nous intéresse au cas particulier, je ferai observer qu'elle ne répond pas strictement à son titre, car il y est question non seulement des « abuz et tromperies » des apothicaires, mais encore de ceux des chirurgiens et des médecins. De même, Symphorien Champier, vingt ans auparavant, avait, dans son *Myrouel des Appotiquaires*, rudement morigéné les apothicaires et les chirurgiens ; mais il s'était bien gardé de toucher à ses confrères les médecins. Le pamphlet de Sébastien Colin n'en est que plus intéressant, parce qu'il nous renseigne sur les mœurs de toute la gent médicale vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle.

S'adressant aux médecins, il leur reproche d'être « indoc-tes et thessaliques », d'abandonner le titre de « maître » en usage jusqu'alors pour se parer de celui de « docteur », de rechercher la clientèle des grands pour en imposer aux humbles, de faire les cabotins, etc.

Les chirurgiens, comme on le sait, préparaient les médi-

(1) Cette épître dédicatoire est citée dans *l'Histoire de la langue et de la littérature française* (t. III, p. 683, Paris, 1897). M. Ferdinand Brunot l'y donne comme « un véritable manifeste » dans son magistral chapitre sur « la Langue au XVI<sup>e</sup> siècle ». Tout ce chapitre doit être lu et relu par les curieux d'histoire de la médecine et de la pharmacie.

céments nécessaires à la pratique de leur profession ; ils faisaient donc œuvre d'apothicaire pour les choses de leur spécialité : aussi Sébastien Colin les a-t-il compris dans la même réprobation que les apothicaires. Comme eux, ils délivraient force clystères (1) ; comme eux aussi, ils empiétaient tant et plus sur la profession médicale. Pour leur témoigner son mépris, notre auteur les traite habituellement de « barbiers » et de « racleurs de babines » (2).

Quant aux apothicaires, il reconnaît qu'il en est de « doctes, qui ont esté curieux de ouyr les simples soubz les hommes de sçavoir » et de « consciencieux » ; mais, dit-il, « il ne s'en trouve que quelques ungs » : les autres sont ignorants, orgueilleux, cupides et même un peu filous. A vrai dire, les reproches qu'il leur adresse sont pour la plupart bien mérités ; cependant il en est quelques-uns qui portent à faux, comme : d'acheter au poids marchand pour revendre au poids de la médecine, de vendre les simples dont toute la vertu vient de Dieu aussi cher que si elle venait des apothicaires, d'user de quiproquo, etc...

Sébastien Colin ne s'est pas contenté d'adresser de vertes

(1) Page 56, Sébastien Colin dit avoir connu un barbier qui, en moins de huit jours, « bailla » cent clystères à un pauvre malade. Le clystère n'était pas, comme on le croit vulgairement, le monopole de l'apothicaire : il rentrait également dans le domaine du chirurgien. Ambroise PARÉ, « conseiller et premier chirurgien du Roy », a consacré aux « clysteres » le chapitre XXII du 26<sup>e</sup> livre de ses *Œuvres* (4<sup>e</sup> édition, Paris, chez Gabriel Buon, 1585, page M.CXXII). Il y a même « fait portraire deux syringues » : l'une, de son invention, « propre pour se donner soy-mesme un clystere » et destinée à « certaines femmes qui pour nulles choses ne voudroient prendre un clystere de la main d'un homme » ; l'autre, « pour baillier clystere aux hommes ». Ces deux figures ne se trouvent pas dans la première édition, publiée dix ans auparavant. Dans les comptes de l'hôtel de la comtesse Mahaut, analysés par Bernard PROST (*Notes et documents pour servir à l'histoire de la médecine en Franche-Comté, du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Poligny, 1884, p. 16) et par Jules-Marie RICHARD (*Une petite-nièce de saint Louis : Mahaut comtesse d'Artois et de Bourgogne, 1302-1329*, Paris, 1887, p. 154 et 155), figurent des clystères préparés : en 1310, par Margot Pipelarde, épicière et herbière à Arras ; en 1317, par la femme Colin, herbière ; en 1320, par Isabeau « l'apotiqueresse » ; en 1329, par Merguère « l'erbière du Petit-Pont », etc.

(2) PHILIPPE, dans son *Histoire des Apothicaires* (Paris, 1853, p. 132), a relevé cette épithète de *racleurs de babines* et ne l'a pas comprise : croyant qu'elle s'appliquait aux apothicaires, il l'a traduite par *marchands de cochons*. Certains auteurs, qui l'ont copié sans le nommer, ont commis la même bévue.

remontrances aux apothicaires au sujet de leurs « grandz abuz et sophisteries ». Renchérisant sur Symphorien Champier, dont il a copié quelques passages, il leur a décoché par surcroît un certain nombre d'épithètes plus amusantes les unes que les autres, telles que : anthropophages, sophistiquers, abuseurs, négociateurs, oïnopoles, myropoles, canonistes, saphranistes, quiproquoquistes, droguistes, clysterizistes, poudristes, rheubarbaristes, succristes, antidotistes, etc...

Ces invectives et ces accusations ne restèrent pas longtemps sans réponse. En 1557, un apothicaire de Lyon, Pierre Braillier (1), publiait dans cette ville, chez Michel Jouve, l'éditeur de la seconde édition de la *Declaration des abuz*, un petit livre dont le titre, calqué sur celui du pamphlet de Sébastien Colin, était ainsi conçu : « *Declaration des abus et ignorances des Medecins*, œuvre très utile et profitable à un chacun studieux et curieux de sa santé. Composé par Pierre BRAILLIER, Marchand Apotiquaire de Lyon ; Pour responce contre Lisset Benancio, Medecin. A Lyon, par Michel Jove (2) ». La même année, Jean de Tournes, premier du nom, réimprimait (3) pour Thomas Mallard, libraire à Rouen, et la *Declaration des abus* de Lisset Benancio et celle de Pierre Braillier, dans le même format in-16 et avec les mêmes caractères.

L'attaque de Sébastien Colin et la riposte de Pierre Braillier ont fourni à M. Grimbert (4) le sujet d'un judicieux

(1) Ainsi que je l'ai dit, page XII note 4, Pierre Braillier a été pris par Faujas de Saint-Fond et Gobet pour un pseudonyme de Bernard Palissy ; c'est pourquoi la *Déclaration des abus et ignorances des Médecins* figure dans leur édition des *Œuvres* de cet homme illustre. M. BAUDRIER a tiré des archives de l'hospice de la Charité de Lyon quelques notes biographiques sur Pierre Braillier, qu'il a publiées dans la « Deuxième Série » de son excellente *Bibliographie lyonnaise* (Lyon et Paris, 1896, p. 91 et 92).

(2) Le titre de ce livre ne porte pas de date ; mais l'épître dédicatoire qui le suit est datée de Lyon, le 1<sup>er</sup> janvier 1557.

(3) L'édition de Pierre Braillier publiée par Jean de Tournes est une simple réimpression, à laquelle il manque une ligne du texte original.

(4) GRIMBERT, *Médecins et Pharmaciens au XVI<sup>e</sup> siècle* (*Revue scientifique* 1890, 1<sup>er</sup> semestre, p. 783, et tirage à part). M. Grimbert, professeur agrégé à l'École supérieure de pharmacie de Paris, m'a dit avoir été mis sur la trace des publications de Lisset Benancio et de Pierre Braillier par un article du *Magasin pittoresque* (année 1878, p. 6) sur les Apothicaires.

article que la *Revue scientifique* a publié en 1890 : on y trouve les principales accusations portées par Colin contre les apothicaires, avec, en regard, les réponses de Braillier. A vrai dire, la riposte vaut l'attaque : « elle est vive, dit M. Grimbert, souvent malicieuse, quelquefois même empreinte des marques d'un certain esprit scientifique ».

À la réponse de Braillier, succéda l'*Apologie des médecins contre les calomnies et grands abus de certains apothicaires*, par Jean SURRELH, médecin à Saint-Galmier (Lyon, 1558), qui fut suivie immédiatement de : *Les Articulations* de Pierre BRALLIER (*sic*), apothicaire de Lyon, sur l'*Apologie de Jean Surrelh, médecin à Saint-Galmier* (Lyon, 1558). Ces deux derniers livrets, d'une lecture moins amusante que les précédents, sont néanmoins curieux et intéressants.

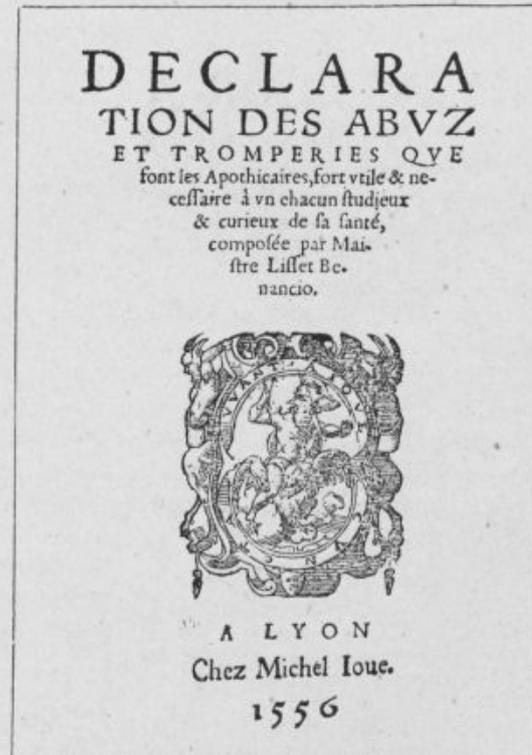
Cette nouvelle édition de la *Declaration des abuz et tromperies que font les Apoticairez*, est la reproduction de l'édition princeps : j'en ai corrigé les nombreuses fautes et rétabli la ponctuation, mais respecté l'orthographe (1), bien qu'elle diffère considérablement de celle des autres livres publiés par Sébastien Colin. On y trouve quelques passages obscurs qui doivent provenir de ce que l'imprimeur a passé des lignes du manuscrit original.

Elle est publiée aux frais de mon excellent confrère le D<sup>r</sup> A. Lutaud, que je remercie cordialement de son gracieux concours.

P. D.

(1) Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'orthographe des livres imprimés était celle des imprimeurs et non celle des auteurs. Elle était si peu fixée qu'un ouvrage, plusieurs fois réimprimé chez le même typographe, présentait dans chaque édition de nombreuses variantes : le *Régime contre la peste*, que je viens de rééditer (Amsterdam, 1901) en est un exemple frappant.

Au reste, comme nous l'apprend Boaystuan dans l'« Advertissement au Lecteur » qui précède son *Théâtre du monde* (Paris, Gilles Robinot, 1558), les auteurs se désintéressaient complètement de cette question : « Quant à l'orthographe, dit-il, pour n'estre veu ou trop curieux innovateur ou trop superstitieux imitateur de l'antiquité, je l'ay laissé à la discrétion de l'Imprimeur, comme aussi avois-je fait à mes œuvres précédentes. »



FAC-SIMILÉ DU TITRE DE LA SECONDE ÉDITION

(L'encadrement en indique la hauteur et la largeur.)



# DECLARA TION DES ABVZ

ET TROMPERIES QUE  
font les Apothicaires, Fort utile, &  
nécessaire à vn chacun stu-  
dieux & curieux de sa  
santé, Composé par  
Maistre Lisset  
Benancio.

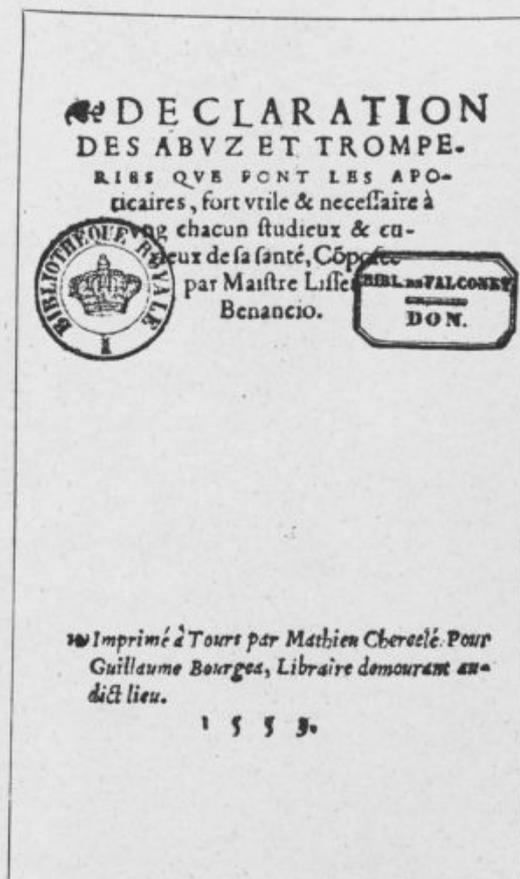


A R O V E N  
Chez Thomas Mallard, au Portail des  
Libraires, le plus prochain de l'Eglise.  
1 5 5 7.

FAC-SIMILÉ DU TITRE DE LA TROISIÈME ÉDITION.

(L'encadrement en indique la hauteur et la largeur.)

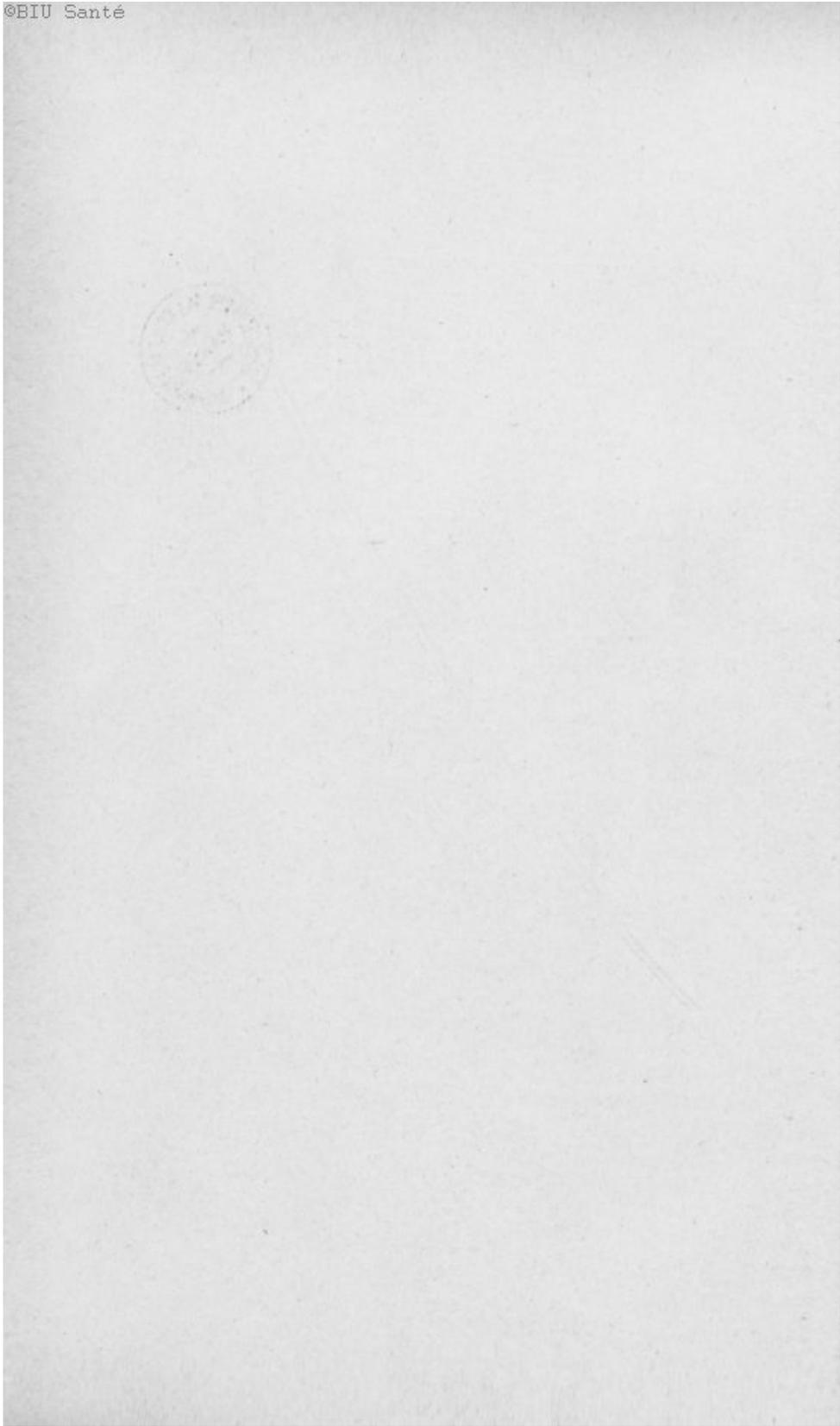




FAC-SIMILÉ DU TITRE DE L'ÉDITION PRINCÉPS.

(L'encadrement en indique la hauteur et la largeur.)





## EPISTRE AU LECTEUR



u n'ignores (1) point, amy Lecteur, la correction et exhortation laquelle nous devons faire envers nostre frère Chrestien, estre de Dieu, moyennant que ce qui nous est commandé y soit observé : qui est de secretement et entre nous admonester et reprehendre ceulx lesquels versent si mal en leur vacation, qu'ilz pensent le meilleur qu'ilz sçauroient faire en ce monde estre d'acquérir grandes richesses, pour lesquelles ilz oublient toutes choses justes et convenables à leur estat. Or, voyant que pour leur vacation justement et selon Dieu exercer, ilz (2) ne pourroient estre conduitz aux amples possessions et honneurs, incitez et poulez de l'esprit de Sathan lequel ne demande que la perdition de l'homme intérieur, ilz ont inventé (3) avecque luy mille fraudes et execrables impostures, par le moyen desquelles petit est le nombre de ceulx qui justement demourent en leur vacation.

Combien que je suis adverty (4) de la plus grande partie des abuz et tromperies qui sont commises aux autres estatz, toutesfoys en ceste déclaration j'ay délibéré de faire seulement mention des énormes abuz et horribles larcins que font ordinairement les apoticairez en leur art et estat : ce que je ne deliberay (5) faire si je les eusse veuz dociles et corrigibles. Mais parce que orgueil conjoint avecque ignorance est ung

(1) Ed. 1, *ignore*.

(2) *Ilz* manque dans la 1<sup>re</sup> édition.

(3) Ed. 1, *inventez*.

(4) Ed. 2, *Et combien que je soye adverty*.

(5) Ed. 2, *deliberoye*.

mal difficile à effacer, ilz se sont de plus en plus addonnez (1) à inventer sophisteries et adultérations (2) en la confection et préparation des médecines. Puis donc qu'ilz n'ont delaisé (3) de mal vaquer en la vacation à laquelle Dieu les avoit appellez, après que nous les avons admonnestez fraternellement, et doucement faitz admonnester par noz amys, tu ne trouverras estrange, Lecteur benevole, si quelquesfoys nous outrepassons les bornes de douce exhortation ; car tout ainsi qu'une lepre ou ulcere cachote (4), c'est à dire malin, ne peult estre corrigé et guery par doulx et amyables remèdes, ainsi il n'est possible que le mal qui si profondément (5) et en tant de divers lieux a espandu ses racines, puisse facilement estre extirpé.

Où y a il ville, ou village, qui ne soit pleine (6) d'apotecaires et barbiers faisant les médecins, lesquelz, par leurs effrontées promesses, deçoivent les pauvres malades et se font riches d'une science, ou art, en laquelle ilz n'ont jamais pensé (7) ? Car, en promettant santé, laquelle est à preferer à toutes richesses, ilz extorquent (8) et pillent ce qu'ilz veulent (9), tellement que la medecine des anciens et doctes personnages est aujourd'huy renversée et desguisée de sa première forme par ces imposteurs et trompeurs apoticairez, lesquelz, ainsi faisantz, anéantissent, ou pour le moins prennent peine d'aneantir et supprimer les dons et graces que Dieu fait tousjours à ses (10) créatures détenues en langueur et infirmité corporelle, pour lesquelles il a créé plantes, racines, fleurs, semences, pierreries et certains animaux, lesquelles choses, quand elles sont administrées par l'homme sçavant en méde-

(1) Ed. 1, *ordonne*. Dans *L'ordre et regime qu'on doit garder et tenir en la cure des Fievres*, par Sébastien COLIN, on lit (p. 263) : « car telles personnes, comme n'estants participants des choses celestes, entierement sont *addonnées* aus terrestres ».

(2) Ed. 1, *aduterations*.

(3) Ed. 2, *cessé*.

(4) Ed 1, *cacheorie*. *Cachoete*, cacoëthe, du grec *καχοήτης*, malin. « Tout sommeil finissant en sursault, dit RABELAIS (Livre III, chap. XIV), mal signifie, c'est à dire maladie *cacoëthe*, maligne, pestilente... »

(5) Ed. 1, *fondement*.

(6) Ed. 2, *plein*.

(7) Ed. 2, *estudié*.

(8) Ed. 2, *attirent*.

(9) Ed. 1, *vourent*.

(10) Ed. 1, *ces*.

cine et non point par les idiotz, monstrent (1) de si grands effectz que incontinent, avecques grande reverence et admiration, nous louons et magnifions le nom de Dieu en ses créatures.

N'est ce pas contemner et velipender (2) le nom de Dieu et ses (3) graces d'abuser de ses (4) dons ? Ceux n'abusent ilz pas de ses (5) dons, lesquels sans science et cognoissance les administrent, desquelz nous n'en voyons sortir aucuns effectz, d'autant qu'ilz sont administrez sans propos, en desguisant et sophistiquant les médicamentz telz que nature les a produit (6) pour l'usage de l'homme estant en infirmité ?

N'estimeroyz tu pas le Prince et Seigneur d'une terre plus tyran que Phalaris s'il exigeoit argent de son peuple parce qu'il marche sur sa terre, ou qu'il use de l'air, du feu et de l'eau ? Combien verras tu de choses naiscentes (7) sur la terre par la volonté de Dieu et vertu de ces quatre elementz, lesquelles les apoticairez vendent plus cheres que l'or et argent !

Je ne veulx pas nier que le plus souvent se trouve des herbes de si grande efficace qu'elles sont à preferer à l'or. Mais je trouve estre contre (8) Dieu et raison de vendre si grand pris ce que (9) Dieu nous baille libéralement ; car de vendre la vertu et efficace des herbes est execrable et damnable, veu que ce n'est pas toy qui leur bailles la vertu, mais ung seul Dieu lequel non seulement a heu pitié des ames pour lesquelles huster (10) de langueur perpétuelle il a volu son filz endurer mort, mais aussi a heu compassion des pauvres corps pour lesquels il a baillé mille propriétés aux plantes.

Veux que la plus grande partie des simples medecines naiscent sans nostre labour et comme par la vergette (11) divine, voire que celles qui sont agrestes et non cultivées sont les meilleures, n'est ce pas une vraye tyrannie d'ainsi vendre ce qui n'est pas de nous, mais de l'infinie bonté et libéralité de

(1) Ed. 1, *monstrans*.

(2) Ed. 2, *vilipender*.

(3) (4) et (5) Ed. 1, *ces*.

(6) Ed. 2, *produit*.

(7) Ed. 2, *naissantes*.

(8) Ed. 1, *Mais je trouve tort que*.

(9) Ed. 1, *ce contre*.

(10) Ed. 2, *oster*.

(11) Ed. 1, *vegette* ; éd. 2, *vegetté*. La correction *vergette* m'a été indiquée par M. Lorédan Larchey.

Dieu ? Il vaudroit mieulx, pour le salut de telz marchantz, jamais ne se mesler de l'estat d'apoticiaire. Que leur profitera d'amasser des biens et en recompanse perdre leur ame ?

Je ne veulx pas inferer qu'ilz ne doibvent estre salairiez de la peine qu'ilz prennent à chercher les herbes et à arracher les racines, aussi à les preparer et decuire (1), mais non point de la vertu d'icelles, laquelle naist avecques icelles herbes (2).

N'est-ce pas une cruelle briganderie et inhumaine volerie d'extorquer et prandre quinze ou vingt solz pour une recepte que aura ordonné le medecin, dedans laquelle n'y aura que deux ou troys racines, comme d'ache, fenail et cichorée ?

Tu doibtz aussi entendre que les apoticiaires de maintenant se (3) meslent de vendre marchandise latine (4), comme : sucre, especeries, huille, résine, geme (5), cire, suif, chandelle, safran, savon, fer, acier (6), plomb, estain, poudre à canon, salpestre (7), soulfre, lesquelles dictes choses ilz achaptent

(1) Le verbe *decuire* se retrouve dans les autres ouvrages de Sébastien COLIN : dans *L'onzième livre d'Alexandre Trallian*, p. 183 ; dans *L'ordre et regime qu'on doit garder et tenir en la cure des Fièvres*, p. 77 ; etc. Il a le sens du latin *decoquere*, d'où sont dérivés *décocté* et *décoction*.

(2) Ed. 1, *icelle herbe*.

(3) Ed. 1, *ce*.

(4) Cette expression, relevée par La Curne de Sainte-Palaye dans *Cotgrave*, se trouve dans le *Dictionnaire* de FURETIÈRE (La Haye et Rotterdam, 1690, t. II, art. LATIN) avec l'explication suivante : « On dit aussi en proverbe sur la mer, une *marchandise latine*, c'est-à-dire, aussi-tost venduë qu'apprestée, ou de bon débit, telle qu'est l'huile de baleine. » Pour COTGRAVE, c'est une « expression des marchands pour dire la meilleure marchandise, la meilleure étoffe ». Noël DU FAIL l'a introduite, en 1585, dans ses *Contes et discours d'Eutrapel* (chapitre XXIV : D'un Apothicairer d'Angers) : on y voit des laquais « aller quérir figues, raisins, et autre *marchandise latine* ». Pour C. Hippeau, *latine* signifie *italienne*, et pour J. Assézat (*Œuvres facétieuses* de Noël DU FAIL, t. II, p. 181), cette expression servait à désigner les « fruits secs. C'était l'Italie, ajoute-t-il, qui était alors l'entrepôt des marchandises tirées de l'Asie mineure, comme les figues, et de la Grèce, comme les raisins secs. »

La nomenclature de LISSET BENANCIO nous apprend ce qu'au XVI<sup>e</sup> siècle on entendait par *marchandise latine*.

(5) Ed. 2, *gomme. Geme* (du bas-latin *gema*) signifie *poix*. Dans *L'onzième livre d'Alexandre Trallian* (p. 84), Sébastien COLIN distingue la colophane de la « *poix* ou *geme* liquide qui est nommée navale », c'est-à-dire du goudron. D'après GODEFROY (*Dictionnaire de l'ancienne langue française*, t. IV, p. 254, art. GEME), dans le Poitou, on appelle *geme* « la *poix* dont se servent les cordonniers ».

(6) Ed. 1, *acié*.

(7) Ed. 1, *salepestre*.

au poids marchand et les revendent au poids de la médecine, duquel il s'en fault quatre onces pour livre qu'il ne revienne au poids marchand (1). Regarde (2) combien ilz desrobent à revendre à leur poids ! Les gens du Roy devroient avoir esgard à tel larrecin.

Parquoy ce qui m'a esmeu de describe une partie des abuz qui se font en l'apothicairie, n'a esté aucunement envie, mais plus tost fraternelle amytié, suyvant la doctrine de saint Paul lequel nous commande hayr tous vices et de n'estimer les vicieux comme noz ennemys, mais de les corriger comme noz frères. L'esprit de Dieu les vueille (3) si bien inspirer, et nous tous ensemblement que pensions ung chacun en sa vacation faire chose qui soit agréable à Dieu, lequel je prie d'ardente affection qu'il nous donne la grace de nous si bien porter chacun en son endroiet, qu'il n'ait occasion de nous faire sentir sa grande rigueur et de n'entrer en jugement avecque son pauvre serviteur.

(1) *Au poids marchand*, la livre étoit de 16 onces ; *au poids de la médecine*, elle étoit de 12 onces. Dans le cours de son libelle (page 49), Lisset Benancio revient sur cette question et reproche aux apothicaires *de desrober quatre onces pour livre*.

Les médecins et les apothicaires, gens de tradition, avaient conservé, avec les formules des anciens, l'usage de leurs poids. Aussi la livre *au poids de la médecine* fut, jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, celle des Romains, pesant 12 onces, alors que la livre *au poids marchand* étoit de 16 onces. Cette distinction est nettement établie dans les *Ordonnances des Roys de France*, notamment dans celles de 1312, 1321 et 1557, dans les statuts de la corporation des apothicaires de Paris et dans tous les traités de pharmacie publiés jusqu'à 1840 (le système métrique est devenu d'un usage régulier en France depuis la loi du 4 juillet 1837). L'une y est appelée « livre souvere » (subtile, légère), « poids medicinal », « livre de médecine », etc. ; l'autre, « livre grosse », « gros poids », « livre de Paris », etc. (V. sur « les poids et mesures des apothicaires » la thèse du D<sup>r</sup> LE MAGUET : *Le Monde médical parisien sous le Grand Roi*, p. 361. Paris, 1899.)

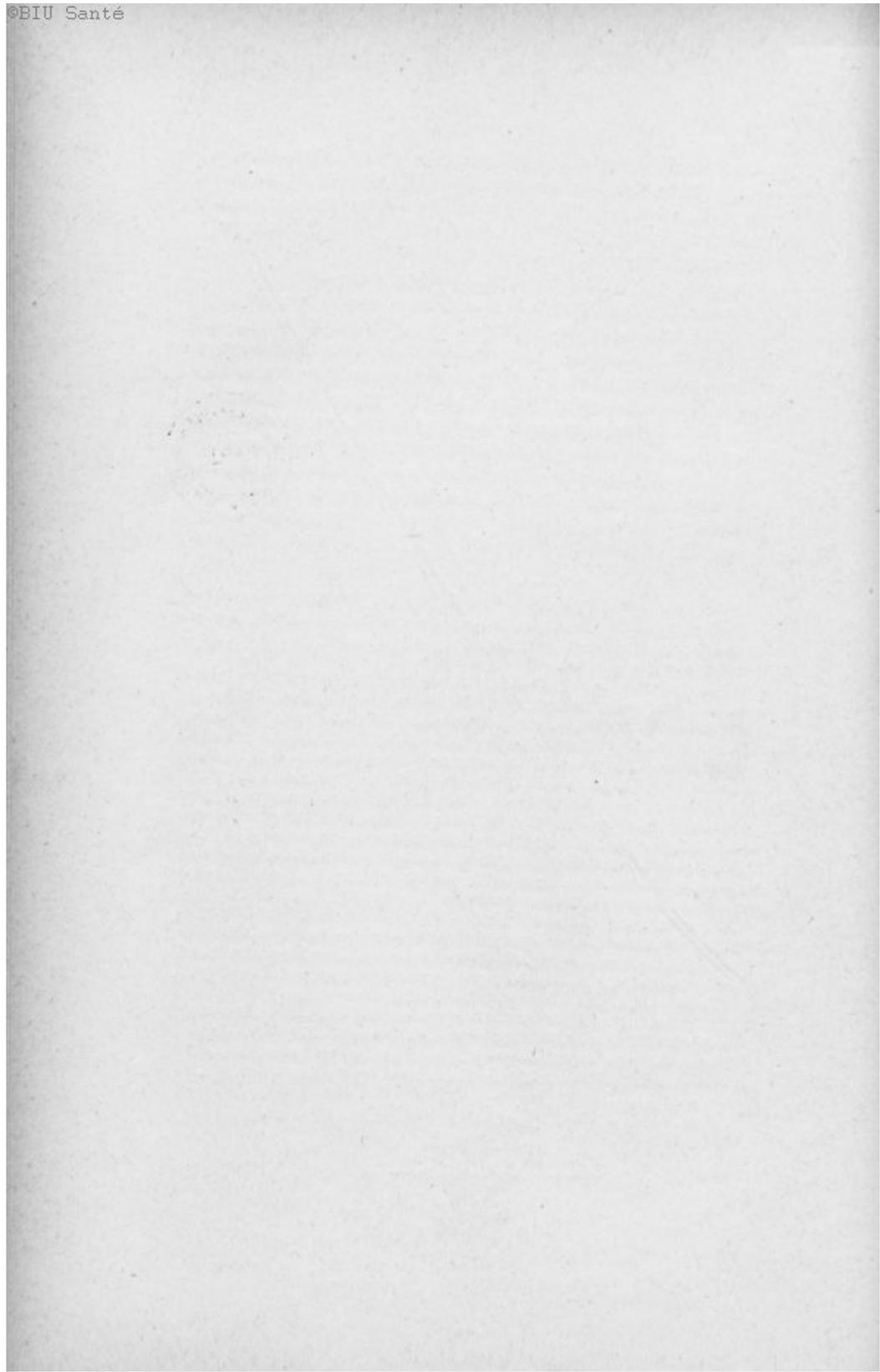
Michel DUSSEAU (*Enchirid ou Manipul des miropoles*, Lyon, Jan de Tournes, 1561, p. 116) a répondu à cette accusation de « desrober quatre onces pour livre », en traitant Lisset Benancio de « maistre Jobet ou Jehan Veau », de « Lechecul », et de « Lisset issu et engendré d'une lisse ».

M. Edmond LECLAIR (*Histoire de la pharmacie à Lille*, p. 55, Lille, 1900) a raconté le différent des apothicaires de Lille avec « Messieurs du Magistrat de la ville » au sujet de leurs poids dont la livre « ne contenoit que 12 onces » et l'once n'étoit « semblable à aucun autre poid dans l'Europe ».

(2) Ed. 1, *Regardé*.

(3) Ed. 1, *L'esprit de Dieu vueille*.





# DECLARATION

DES

## ABUZ ET TROMPERIES

QUE FONT LES APOTICAIRES



elon Hyppocrates et Galien, en nous sont engendrées les maladies par deux causes principales, sçavoir est : quand les quatre humeurs superabundent en se alterant d'une alteration contraire à nostre nature, ou quand la juste proportion des quatre qualitez elementaires en nous deffault (2). Pour

ceste cause medecine est deffinie collution ou evacuation des choses contraires et superflues, et apposition des choses qui sont selon nature et utiles à icelle ; tellement que pour bien guerir les maladies lesquelles surviennent au corps humain, il est fort requis que celluy qui faict profession de medecine soit docte de felicité de la cognoissance des choses naturelles, affin de avoir bonne cognoissance des maladies, laquelle tousjours doit precedder tous remedes, et de n'abuser comme font au jourd'huy les apoticaire et barbiers en la cure des maladies qui adviennent en la gorge et aux parties prochaines de l'ysophage (3), autrement dit *gula*.

J'ay bien voulu commencer par ceste partie, d'autant que par icelle le nourrissement est distribué à tout le corps, et

(1) Ce « titre de départ » manque dans l'édition princeps.

(2) Ed. 1, *deffailent*.

(3) Œsophage.

ainsi que l'erreur qui est commis en la cure des maladies advenantes en ces parties est dangereuse comme nous declairerons icy après, noz apoticairez et barbiers ne sachantz aucunement discerner des accidentz qui adviennent en ces parties, lesquels, sans rien excepter, ilz appellent squinancie (1) affin de faire paour aux patientz pour mieulx tirer de leur argent, car ce mot *synanche* (2), dict des latins *angina*, est fort espouventable, car il sonne autant que suffocation.

Pour ceste cause, les apoticairez, ensemble les barbiers ne diront jamais que c'est une descente d'humeurs sur le *gargareon* (3) ou columelle (4) qui cause une inflammation en ces parties, ou que c'est la columelle relaxée, ou que ce (5) sont tumeurs de glandules qui sont des deux costez de la langue, que les latins appellent *tonsilles* (6), et les grecz *antiades* (7), et les barbares *amydalles*, et, s'il est possible, jamais le medecin n'est appellé, car il feroit la cure de telle maladie trop facile, de sorte qu'il ne faudroit point tant de diversions, ventouses, unctions, épithemes, embrocations, emplastres, cataplasmes, mais suffiroit seulement au medecin docte de faire user au malade d'une collution ou gargarisme composé de simples ad ce convenables, de laquelle se trouveroit fort bien et gueriroit le malade ; mais ces maulditz antropophages, c'est à dire mangeurs d'hommes, n'auroient pas leurs parties (8) et papiers si amples et bien intentez.

Pour ceste cause, ilz baillent entendre aux patientz que ce (9) sont grands fraiz que d'avoir le medecin, ce qui est le contraire,

(1) Esquinancie. Ce mot a été remplacé dans le langage vulgaire par son synonyme, *angine*, qui, également, fait peur aux patients et à leur entourage.

(2) Ed. 2, *sqinanche*. *Synanche* doit être écrit *cynanche*, qui est le mot grec *κυνάγχη*.

(3) *Gargareon* est le nom grec (*γάργαρα*) de la lnette.

(4) *Columelle* (du latin *columella*, petite colonne), lnette.

(5) Ed. 1, *se*.

(6) *Tonsillæ*, amygdales.

(7) Ed. 1 et 2, *antides*. *Αντιάδες*, amygdales.

(8) *Parties*. « On nomme ainsi, dit SAVARY DES BRUSLONS (*Dictionnaire universel de commerce*, t. II, col. 287, Paris, 1723), dans le commerce tant en gros qu'en détail aussi bien que parmi les artisans et ouvriers, les mémoires des fournitures de marchandises ou d'ouvrages qu'on a faits pour quelqu'un. » Le même auteur dit que l'on appelle *parties d'apotiquaire* « les parties des marchands et ouvriers qui estiment leurs marchandises ou leurs ouvrages et qui en demandent le payement beaucoup au-delà de leur juste valeur. »

(9) Ed. 1, *se*.

car ce qu'ilz baillent aux malades sans aucun propos revient à plus grands fraiz que ne feroit pas la visite (1) du medecin, sans compter le dangier de mort dedans lesquelles apoticaire mettent le malade, luy faisant user de medecines à leur fantaisie sans le conseil d'aucun medecin.

Qui est celluy de ces reverendz canonistes (je dis canonistes (2) parce qu'à grande peine se sçavent ilz ayder de leur canon à clysteres), qui observe l'ordre que veult (3) Galien estre observée en la cure des inflammations de la gorge et prochaines parties, duquel ordre je feroys mention volontiers, mais ce seroit extravaguer (4), veu que je n'ay point proposé de traicter de l'art curatoire, mais bien de declairer les grandz abuz et sophisteries que font les apoticaire et barbiers en ceste partie de medecine tant necessaire ?

Ces beaux espiciers, soit au commencement, soit à la vigueur, estat ou declination (5), ilz n'useront jamais que de miel rousat avecques quelques eaux puantes et recoulées, et de cela vous en feront ung beau item (6) en leurs parties, et ne feront point de conscience de vendre ung tel gargarisme dix solz et quinze solz qui ne vault pas deux solz, et auroys meilleur marché de parler au medecin lequel t'enseignerait la maniere de faire le gargarisme.

Je ne veulx point blasmer les eaux distillées, moyennant qu'elles soient distillées à la maniere que nous dirons ; mais fault blasmer les leurs infectes, lesquelles ilz gardent tant qu'elles deviennent en une telle putrefaction et mauvaise qualité qu'elles rompent les vaisseaux (7) où elles sont gardées. Considererez icy qu'elles peuvent faire au corps humain quand elles sont beues, comme au jourd'huy font les apoticaire,

(1) Ed. 1, *le visité*.

(2) LISSET BENANCIO fait ici un jeu de mots : non-seulement les apothicaires maniaient le « canon à clystères », mais encore ils avaient comme livre de chevet les *Canones* de MÉSUÉ ; d'où le nom de *canonistes*. Ce manuel est mentionné page 34.

(3) Ed. 1, *veulx*.

(4) Ed. 1, *extravagué*.

(5) Sous-entendu, *de la maladie*. Dans *L'onzième livre d'Alexandre Tralian* (p. 157), Sébastien COLIN dit que « le vomissement est loué au commencement, estat, vigueur et declination de la maladie ».

(6) *Item*. Dans les *parties* des apothicaires, chaque article commençait par le mot *item*. Lisset Benancio en donne un exemple, page 38 : « *Item* pour ung electuaire fait de pierres précieuses ».

(7) Ed. 1, *vaisseaux*.

lesquelz, quand les medecins ordonnent ung preparatif de bonnes herbes, semences et racines, ilz baillent de ces eaux corrompues et infectes, lesquelles ilz dulcorent (1) avecque quelque grosse cassonnade, et vendent cela si cher aux pauvres malades tellement qu'ilz n'y veulent plus retourner pour le pris.

Je vis advenir l'an passé une grande fortune à une damoyelle, laquelle, pour avoir usé du conseil de l'apotecaire, mourut. Or je fus (2) appellé lors qu'elle estoit preste de mourir suffoquée. Je ne m'enquis aucunement du faict de la maladie, voyant que la pauvre femme estoit en extremité, mais je volu trouver moyen de sçavoir la faulce cure de laquelle avoient usé (3) les apoticaire. De fortune je trouvai (4) une fiole sur un buffet, dedans laquelle y avoit un gargarisme composé de choses tant acres et pungentes (5), tellement que, par le moyen du gargarisme, s'estoit faite (6) grande attraction d'humours sur l'endroiet de l'artère trachée (7), dont s'en estoit ensuyvie ladicte suffocation.

Voyez le dangier en lequel on se met de soy fier à telz abuseurs, lesquelz, ayantz paour de ne gangner assez, trouvent moyen de rejeter les medecins consummez en l'art de medecine, lequel vice regne fort aux villes de Poyctou, car là vous verriez les apoticaire et barbiers contrefaisant les medecins.

D'avantage il y heut ung gentil homme lequel avoit une grande inflammation aux muscles de la gorge, tellement qu'il n'avoit repos ne jour ne nuit. Ung apotecaire fut appellé. Voyant que le patient ne repousoit point, il commence à luy appliquer des frontaulx (8) faictz avecques choses froides pour luy induire le dormir (9), et luy bailloit à boire des breuvages

(1) Quelques pages plus loin (p. 21), on lit : *ilz dulcorent*. Dans *L'onzième livre d'Alexandre Trallian* (p. 151), Sébastien COLIN dit : « et en ferés un julleb *dulcoré* avec bon sucre ». *Dulcorer* (du bas-latin *dulcorare*) est devenu *édulcorer*.

(2) Ed. 1, *fu*.

(3) Ed. 1, *usez*.

(4) Ed. 1, *trouvé*.

(5) Piquantes.

(6) Ed. 1, *c'estoit*.

(7) La trachée-artère.

(8) « Les fomentations destinées à être appliquées sur le front prennent le nom de *frontaux* », dit *l'Officine* de DORVAULT (14<sup>e</sup> édition, Paris, 1898, p. 500), qui donne, à la page suivante, la formule d'un « frontal hypnotique ».

(9) Sébastien COLIN donne la recette d'un *frontal somnifère*, à la page 188 de son traité de *L'ordre et régime qu'on doit garder et tenir en la cure des Fièvres*.

fort froitz (1), ainsi qu'il avoit veu ordonner aux medecins, et ne discernoit point ledict apoticaire si le malade avoit mesmes accidentz, car en tel cas plusieurs malades se mettent en grand dangier, se voulantz ayder des receptes desquelles ilz ont usé en autres maladies qui n'ont rien commun avecques celles qui leurs peuvent advenir, car les maladies varient selon les humeurs, la mutation des complexions, de l'air, région, et forme de vivre (2); voyre encores que les maladies soient semblables et de mesme nom, toutesfois parce qu'elles ont causes diverses, elles ont besoing de divers remedes, non pas de ceulx qu'on a acoustumé de user.

Pour retour du gentil homme (3) duquel avons parlé, il luy survint ung sommeil si profond par les dormitoires que luy avoit baillé l'apoticaire que depuis il ne s'est (4) pas esveillé, et croy qu'il dort (5) encores. Le (6) gentil homme pansoit avoir meilleur d'avoir l'apoticaire sans le medecin. Il ne se fault esmerveiller si cela luy advint (7), car le dormir en toutes inflammations interieures, et principalement en celles de ces parties, est fort suspect et dangereux, car au dernier le sang se retire plus interieurement, pour ceste cause augmente la deffluxion aux lieux malades.

Nos oïnopoles (8) et myropoles (9), c'est à dire taverniers (10)

(1) Ed. 1, *froit* ; éd. 2, *frois*.

(2) *Forme de vivre*, traduction de δίαίτη, a pour synonymes *diète*, *régime* et *hygiène*. Sébastien COLIX a publié, à la suite de son *Traicté de la Peste* (2<sup>e</sup> partie, p. 57), un « Traicté contenant le regime et façon de vivre, utile aux amateurs de leur santé », qui est un véritable traité d'hygiène.

(3) Ed. 2, *Et pour retourner au gentilhomme*.

(4) Ed. 1, *c'est*.

(5) Ed. 1, *dor*.

(6) Ed. 2, *ledict*.

(7) Ed. 1, *si l'ucenteus (?) advint*.

(8) Ed. 1 et 2, *omopoles*. *Oinopole*, du grec οἰνοπώλης, marchand de vin.

(9) Ed. 1, *mycogoles*. *Myropole*, du grec μυροπώλης, marchand de parfums. Ce terme de *myropole* avait déjà été appliqué par dérision aux apothicaires, en 1532, par Symphorien CHAMPIEN dans son *Myrouel des Appothiquaires et pharmacopoles* (nouvelle édition publiée par le D<sup>r</sup> Dorveaux, Paris, 1894). Il avait été relevé, en 1537, par Thibault LESPLEIGNEY (*Promptuaire des médecines simples en rithme joicuse*, nouvelle édition par le D<sup>r</sup> Dorveaux, Paris, 1899, p. 3), qui, s'adressant à ses confrères, les appelait : « pharmacopoles et bons aromataires ». Michel DUSSEAU, « garde-juré de l'Apothicairerie de Paris », l'a introduit dans le titre de son traité de pharmacie : *Enchirid ou Manipul des Miropoles* (Lyon, Jean de Tournes, 1561).

(10) Ed. 1 et 2, *tavaniers*.

et vendeurs d'unguentz, delinquent et pechent grandement en une maladie dicte *cholera alvi* (1), [ainsi] nommée (2) parce que les Grecz anciens appelloient les intestins *cholades* (3). Or en ceste maladie les intestins souffrent grandement, et se fait copieuse evacuation d'humeurs tant par les parties haultes que inferieures. Parquoy il leur semble advis qu'ilz font une belle cure s'ilz appliquent quelques restrictifz sur la région du ventre, qui est plus tost pour augmenter ledict flux que non pas de le retraindre ; car tels (4) adstringentz, en touchant les pores, empeschent que les vapeurs ne se exhalent, qui est toujours une espece d'evacuation ; d'avantage les humeurs par le moyen des astrictifz sont repoussées profondement, et le flux cholérique en est augmenté ; parquoy il est plus expedient en telles maladies rarifier les pores et les ouvrir, affin que les vapeurs acres et mordentes se transvolent plus aysement, et aussi fault retirer les matieres à la superficielle (5) partie du cuir, ce qui ne se fait point par les medicamentz adstrictifz. Pour se (6) fier à l'ignorance de telz medicastres, plusieurs en meurent, ou pour le moins ilz usent leur vie en grande calamité et perplexité.

Je ne veulx pas omettre une ragerie d'ung idiot apoticaire, lequel pansoit estre quelque chose pour avoir esté autresfois cuisinier (7) en une bonne maison. Je fus appellé pour veoir ung notable personnage, lequel avoit une forte lienterie. Voyant qu'il avoit l'orifice du (8) ventricule (9) fort debile comme en telle maladie il advient, j'ordonnay ung liniment pour estre appliqué à l'orifice de l'estomac et aux spondiles (10)

(1) Ed. 1, *colera alvi*.

(2) Ed. 2, *nommée ainsi*.

(3) Ed. 1, *colades*, *Χολάδες*, intestins. Cette étymologie est confirmée par CASTELLI (*Lexicon medicum*), qui dit que le mot *cholera nomen habet non tam à χολή quam à γολάζ, id est intestinum per quod materia ex ventre excernitur*.

(4) Ed. 1, *tel*.

(5) Ed. 1, *superficie*.

(6) Ed. 1, *ce*.

(7) Ed. 2, *cuisinier*.

(8) Ed. 1, *de*.

(9) Estomac.

(10) *Spondiles* (spondyles) est synonyme de *vertèbres*. Dans la *Chirurgie de maître Henri de MONDEVILLE*, publiée par le D<sup>r</sup> A. Bos dans la collection de la Société des anciens textes français (Paris, 1897-98, 2 vol.), le mot *spondilles* est seul employé pour désigner les vertèbres.

et vertèbres(1) de l'endroict de l'estomac. Nostre maistre, meillieur Taillevant (2) qu'apoticaire, trouva estrange quand il vit que le liniment estoit ordonné pour les spondilles, disant (3) que le malade n'avoit point de mal à l'espine du dors (4), et qu'il n'avoit jamais appliqué unguent en telle partie. Je luy dis lors : « J'ay cognu les médecins soubz lesquels tu as pratiqué. Tout leur sçavoir n'estoit que mines, de parler peu, de sorte que par là ilz estoient estimez d'aucuns sages et discretz ; mais, quant au sçavoir, il estoit si petit que à grand peine sçavoient (5) ilz parler troys motz latins, et ne guerroient les maladies que à la fortune sans aucune raison ».

Je fus contrainct (combien que nostre maistre Enthitus (6) ne le meritoit pas) de faire apporter quelques volumes de Ga-

(1) Ed. 1, *vertubres*.

(2) Nom, ou plutôt surnom, d'un illustre cuisinier du XIV<sup>e</sup> siècle, Guillaume TINEL, dont le *Viandier* a été publié de nouveau par le baron Jérôme Pichon et Georges Vicaire, à Paris, en 1892.

(3) Ed. 1, *disans*.

(4) Ed. 2, *dos*.

(5) Ed. 1, *sçavoys*.

(6) *Maistre Antitus*, dont le nom a été écrit *Anthitus*, *Antithus*, *Enthitus*, etc., était, au XV<sup>e</sup> siècle, « chappelain de la sainte chappelle aux ducz de Bourgoigne à Dijon ». Il a « translaté de latin en François » le fameux roman d'*Euryale et Lucrèce* d'Eneas Sylvius PICCOLOMINI, qui fut pape sous le nom de Pie II. Le catalogue d'incunables (*Incunabula typographica*, Munich, s. d., p. 8, n<sup>o</sup> 22), publié en juin 1900 par M. Jacques Rosenthal, libraire à Munich, mentionne une édition de cette traduction française qui « est restée inconnue aux bibliographes », et qui est antérieure à toutes celles qu'ils ont décrites.

RABELAIS a introduit maître Antithus dans son *Pantagruel*, l'appelant tantôt (livre II, chapitre XI) « maistre Antitus des Cressonnières », tantôt (livre V, ch. II et VIII) « maistre Antitus » et « monsieur Antitus », tantôt (livre IV, ch. XI) « Antitus » tout court. BRUNET (*Manuel du libraire*, 5<sup>e</sup> édition, t. II, col. 1703, art. *Les Grands jours d'Antitus*) donne l'indication de quelques « pièces » facétieuses du XVII<sup>e</sup> siècle où figure Antitus. Enfin, M. Emile PICOT a rassemblé, sur ce personnage fameux, un grand nombre de passages curieux dans la « Notice » publiée en tête de son *Nouveau Recueil de farces françaises des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles* (Paris, 1890, p. LII-LVI), qui contient (p. 97-113), la *Farce nouvelle de deux jeunes femmes qui coiffèrent leurs maris, par le conseil de maistre Antitus*.

Le Duchat (*Œuvres de maître François RABELAIS*, nouvelle édition, t. II, p. 116 et 117, note 16, Amsterdam, 1711) dit qu'il est assez vraisemblable que sous le nom d'*Antitus des Cressonnières* est désigné quelque vieux Docteur également âne, têtue et entêté. Pour Antoine OUDIN (*Curiositez françaises*, Paris, 1640, p. 14), c'est « un badin qui se mesle impertinemment de tout ». Dans l'*Alphabet de l'auteur François*, qui termine le vol. VIII des *Œuvres de RABELAIS, édition variorum*, on lit (p. 459, Paris, 1823) : « *Antitus des cressonnières*. Qui fait de l'entendu et ne connoist que le cresson ».

lien, en presence d'ung personnage de bon sçavoir, là où je monstray que Galien faisoit mention, au *Livre de l'usage des parties*, que l'estomac avoit colligation avecque la septiesme spondille du col; pour ceste cause, il failloit appliquer les remèdes en telle partie quand il est question de corroborer et conforter l'estomac, laquelle méthode ont incité (1) Aetius, P. Aeginete, auteurs grecz (2), en la cure du flux de ventre. Il vaudroit autant laver la teste d'ung asne avecque du laissif (3) que de monstre aucune chose à ces inveterés saphranistes. Tant s'en fault qu'ilz soient dignes de traicter une tant noble partie de medecine, que bonnement ne sont ilz pas dignes de vendre la pierre noire (4) ou crier les voirres cassez et savates par les rues; car, en exerçant (5) tel fait de marchandise, ilz ne feroient point tant de homicides, comme tous les jours ilz font.

Aussi comme n'a pas long temps advint d'ung maistre apoticaire, grand abuseur en son estat, sachant bien couvrir et celer ses abus. Combien que par nostre diligence nous les avons cogneuz, toutesfoys, par le moyen d'une ruse de laquelle il se sçait bien ayder, il est appelé en aucunes maisons, veu qu'il faict plus grand marché de ses drogues que ne font les autres, aussi que les drogues ne luy reviennent à grand chose, car il les sçait très bien sophistiquer, c'est à dire les faire apparostre bonnes jaçoit qu'elles ne valent rien.

De telz sophistiqueurs vous en avez les villes de Poyctou bien garnies, tellement que la santé des hommes au pays de Poyctou et Anjou est fort azardée sans le conseil des sçavantz médecins, lesquels on trouve communément en ces pays.

Or, pour revenir à ce bon maistre, il pansoit une damoy-

(1) Ed. 1, *incitez*; éd. 2, *suivi*.

(2) Ed. 1, *Antheurs, Grecz*.

(3) Ed. 2, *avec de la lissive*. Dans *L'onzième livre d'Alexandre Trallian* (p. 53 et 92), Sébastien COLIN dit tantôt du *lexif* et tantôt de *la lexive*.

Qui lave la teste à l'asnon,  
Perd sa lessive, peine et savon,

lit-on dans le *Trésor de sentences dorées* par Gabriel MEURIER (Paris, Nicolas Bonfons, 1582, p. 180).

(4) La *pierre noire* est l'*ampélite graphique* des géologues. Elle est employée pour marquer par les charpentiers et les menuisiers; d'où ses noms de *craie noire*, *crayon des charpentiers*, etc.

(5) Ed. 1, *exercent*.

selle malade d'un flux dyssentérique (1), laquelle rendoit une matière avecque des rasures (2) blanches et longues comme reluisantes, ce qui venoit de l'acuité et acrimonie des humeurs qui causoient ceste érosion aux intestins et principalement aux gros intestins. L'apothicaire se persuada que c'estoit phlegme blanc et froit, ce que n'eust fait un médecin s'il y eust esté appelé, ayant leu Galien au *Livre des Maladies internes*, lequel dit que telle matière peult venir de la substance des gros intestins. Pour ceste cause, l'apothicaire ignorant l'origine de telle matière faisoit user à ce (3) malade de choses chaudes et (4) caustiques, de sorte que les intestins vindrent (5) tous ulcérés et estiomenés (6), et, sans le bon secours des médecins, elle n'eust jamais receu santé.

Il est licite de faire histoire de ces (7) inconveniencz, à celle fin que les malades se donnent garde de tel péril.

Un apothicaire trouve fort estrange de quoy un médecin ordonne en flux de ventre des décoctions aperitives (8), disant : « Monsieur, ces (9) décoctions augmenteront le flux de ventre en ouvrant les conduictz davantaige ». Lors le médecin, pour monstrier qu'il n'est du gibbier (10) de l'apothicaire d'avoir cognoissance (s'il ne plaist au médecin) de son intention, monstre quand le flux de ventre estoit causé par oppillation des veines (11) mesaraïques (12), laquelle estoit causée (13) d'humeurs

(1) Ed. 1, *flux dyssenterie* ; éd. 2, *flux de dyssenterie*. Cette phrase doit être interprétée : il pensait que la demoiselle était malade d'un flux dysentérique. Dans son *Traité de la Peste* (2<sup>e</sup> partie, p. 69), Sébastien COLIN dit que « l'oxeille, dite *oxalis* et vinette, arreste et restraint le flux dyssentérique ».

(2) Dans *L'ordre et régime qu'on doit garder et tenir en la cure des Fievres* (p. 126), Sébastien COLIN parle de novices qui « tumberont en flux de ventre avec grande excoriation et rasures d'intestins ».

(3) Ed. 1, *se*.

(4) Ed. 1, *a*.

(5) Ed. 1, *vmdrent*.

(6) *Estiomenés*, rongés, mangés. On trouve dans l'édition de RABELAIS publiée par Pierre Jannet (t. III, p. 141, col 1) : « couillon *estiomené* ». *Esthiomène* (du grec *ἔσθιόμενος*) est un terme de médecine encore employé de nos jours.

(7) Ed. 1, *ses*.

(8) Ed. 1, *aperitives*.

(9) Ed. 1, *ses*.

(10) De la compétence. On trouve l'explication de cette expression dans le *Dictionnaire de la langue française* de LITTRÉ, art. GIBIER.

(11) Ed. 1, *venues*.

(12) Ed. 1 et 2, *meseraïques*.

(13) Ed. 1, *causes*.

visqueuses (1) qui tourbent les conduictz desdictes (2) veines, de sorte que le chyle ne pouvoit tendre au foye et par ainsi estoit envoyé par les parties inférieures, qui estoit la cause du flux chyleux. Je metz cecy, affin de monstrier que mesmes maladies et de semblable nom, néantmoins parce qu'elles ont diverses causes, elles ont besoing de diverse cure, lesquelles causes ne peuvent estre cogneues d'ung apoticaire duquel l'office seulement est de fidelement mettre en execution l'ordonnance du medecin. Mais à present les apoticaire sont de si mauvaise foy et si prestz (3) de leur proffit que bien peu s'en trouve qui ne facent grande faulte en leur art.

A ceste cause il seroit très bon que les medecins eussent apoticaire en leurs maisons affin de veoir faire les choses devant eux et de se garder des *qui pro quo* (4), ou bien que les malades ne prinsent rien des apoticaire qui ne fust fait en la présence du medecin, ou bien que le malade fist achapter les drogues par le medecin, lequel peult bien administrer luy mesme ce qu'il ordonne.

Aussi noz apoticaire, sans aucune prescription (5), en toute colique usent de médicamentz purgatifz, fomentations chaudes, en les reiterant par plusieurs foys (6), affin de faire leurs parties plus grandes et de exiger plus d'argent des malades. Vray est il que en aucune colique l'on a de coustume de bailler des clysteres qu'on appelle carminatifz (7), composez de sim-

(1) Ed. 1, *visquenses*.

(2) Ed. 1, *delaictes*; éd. 2, *du laictes*.

(3) Ed. 2, *prez*.

(4) Ed. 1, *quitz pro quo*. Les *qui pro quo*, ou mieux *quid pro quo*, sur lesquels notre auteur revient constamment, étaient bien et dûment autorisés. L'*Antidotarium Nicolai*, qui fut au moyen âge la pharmacopée officielle en France et dont les éditions se succédèrent rapidement à partir de 1471, est immédiatement suivi d'un *Tractatulus quid pro quo*. Le *Dispensarium Nicolai Praepositi ad aromatarios*, qui, édité avant 1500, se réimprimait encore en 1582, contient un chapitre « *De permutationibus medicinarum* ». Lespleigney (*Notice sur la vie et les œuvres de Thibault Lespleigney apothicaire à Tours*, par le D<sup>r</sup> DORVEAUX, p. 48, Paris, 1898) a également un chapitre consacré aux *antiballomena* ou *quid pro quo*, dans l'édition de son *Dispensarium* publiée à Tours en 1542. De nos jours enfin, l'*Officine* de DORVAULT (14<sup>e</sup> édition, p. 142, Paris, 1808), fidèle à la tradition, s'est bien gardée d'omettre les « Succédanés ou médicaments analogues ».

(5) Ed. 1 et 2, *description*.

(6) Ed. 1, *flux*.

(7) Dans *L'ordre et regimc qu'on doit garder et tenir en la cure des Fievres* (p. 30), Sébastien COLIX, énumérant les diverses « espèces des clystères

ples et semences chaudes ; ainsi l'on baille à boire des medecines purgatives, ayant esgard à la matiere antecedente contenue en l'estomac et veines mesaraïques (1) et autres lieux ; et quant à la matiere conjointe, sont seulement utiles les clysteres et fomentations sur la region du ventre. Ces susdictz remedes usitez ont causé la mort à plusieurs en une espeece de colique causée (2) d'inflammation des intestins, comme n'a pas long temps est advenu d'ung chanoine, lequel avoit une colique pour raison d'ung phlegmon occupant le colon, auquel furent baillez les remedes cy dessus mentionnez, combien que ladicte colique requeroit une autre forme curatoire, laquelle je obmetz, car je n'ay pas entrepris en ceste declaration de traicter l'art de curer les maladies, mais bien de montrer les erreurs que commettent noz maistres qui proquoquistes, c'est à dire bailleurs de *qui pro quo* (3), contrefaisantz les medecins.

Ainsi la plus grande partie de ceulx qui s'entremettent de guerir les gouttes (4), commettent ung fort grand erreur et engendrent des gouttes perpetuelles par ung mauvais ordre duquel ilz usent, voulantz guerir icelles gouttes. Car premierelement, sans que grande evacuation ait precedé (5), ilz appliquent les remedes les plus chaudz qu'il est possible, tellement que par ce moyen la matiere subtile est evaporée seulement, et demoure la matiere grosse aux jointures, dont s'en ensuit une goutte noeuse laquelle le plus souvent est incurable.

Davantage ilz font faire les dietes indifferemment en toutes maladies, voire aux ethiques et ptisiques, comme s'il à ordonné une diette, il n'estoit point requis de avoir le medecin pour

res », mentionne particulièrement « ceus que le vulgaire des apoticares appelle *clysteres carminatifs*, ou calminatifs plustost, parce qu'on dit communement la mer estre. calme quant elle n'est agitée de grands vents. Or, ajoute-t-il, les clysteres que nous nommons carminatifs ont vertu de dissiper les vents ou ventosités des intestins, et appaisent les douleurs causées des vents, et rendent les intestins calmes et sans vents, et pour ceste cause (*salvo tamen meliori judicio*), tels clysteres se doivent plustost nommer calminatifs que carminatifs ».

(1) Ed. 1 et 2, *meseraïques*.

(2) Ed. 1, *cause*.

(3) Ed. 1, *quilz pro quo*.

(4) Trois ans après l'apparition de son libelle contre les apothicaires, Sébastien COLIN publiait *L'onzieme livre d'Alexandre Trallian traittant des gouttes*.

(5) Ed. 1, *proceddee*.

discerner des causes des temperamentz (1), non seulement d'aucunes particules, mais aussi de tout le corps ; et selon telles causes il fault varier la forme de diette, laquelle, quand elle est ordonnee mal à propos, engendre grands inconvenienz, ainsi que tous les jours nous voyons advenir.

Item ces apoticairez et chirurgiens, aux gouttes chaudes ilz ont de coustume d'appliquer les choses les plus froides et narcotiques qu'ilz peuvent, pour affin d'appaiser la douleur ; mais, en ce faisant, ilz rendent la matiere si rebelle et congelée qu'il n'est à grand peine possible de plus la rendre temperée, ainsi que les nerfz sont grandement offensez par choses tant froides, et se faict de plus en plus fluxion sur icelles parties, veu que par une tant faulce et fardée cure, la vertu de ces parties est si debilitée qu'elle ne peult plus resister et repoulses les humeurs fluantes.

Ces beaulx espiciers ne sçavent point que les medicamentz anodins sont dotez d'une chaleur moderée, et que la vraye cure n'est pas ouster (2) le sentiment de la partie dolente, mais de la rendre plus prompte à ses (3) actions.

Ce ne sera pas superflu de reciter la belle cure que fist ces jours passez un apoticaire, lequel en une grande douleur d'ung oeil fist injection d'opium (sans le conseil du medecin) avecque du jus de cesguë (4), et pansoit, en sedant la douleur, acquerir (5) le nom d'ung grand medecin ; mais il fut bien trompé, car il acquist le nom d'abuseur, car le pauvre patient perdit la veue.

De telz abuseurs vous en avez les pays de Poyctou et Anjou tout pleins, et n'y a si petite ville en Poyctou là où les apoticairez ne soient plus tost appelez pour veoir les malades que les medecins, car les malades pansent (6) avoir bon marché, si c'est bon marché que perdre la veue, la vie, les jambes et posséder toute sa vie un corps tout maladeux et caterreux (7).

Aussi l'avarice des apoticairez est si grande, que le plus

(1) Ed. 1, *des causes temperamentz* ; éd. 2, *ès causes des temperamentz*.

(2) Ed. 2, *d'oster*.

(3) Ed. 1, *ces*.

(4) Ed. 1 et 2, *cesque*. Dans son *Traicté de la Peste* (f<sup>o</sup> Biiij r<sup>o</sup>), Sébastien COLIN mentionne « la cesguë dite *cicuta* ».

(5) Ed. 1, *pansoit que en sedant la douleur acquerir* ; éd. 2, *pensoit que en sedant la douleur il acquerroit*.

(6) Ed. 1, *pansant*.

(7) Ed. 2, *maladif et catharreux*.

souvent ilz doucorent (1) les decoctions ordonnées par mesieurs les medecins avecques du miel, sans rien discerner. Il fault entendre qu'il advient des distillations d'humeurs, que nous disons rhumes, en plusieurs parties de nostre corps, lesquelles sont rendues plus acres et tenues par le miel, et mesmement aux corps cholericz, aussi quand le rhume est de soy si fort humide et chault ; car, comme dit Galien, le miel est facilement changé en cholere (2). Pour ceste cause Galien n'usoit point de son hydromel aux maladies fort cholériques craignant augmenter la chaleur et rendre les humeurs plus promptes à fluer aux parties dolentes ; voyre que le miel en jeunes gens sans estre malades (3) engendre grande cholere, à plus forte raison si ung jeune, estant malade d'ung rhume chault et choleric et au temps d'esté, use de decoctions et medecines préparées avecque du miel vieil qui est toujours plus attenuatif (4), en quel dangier sera mis le malade par l'avarice d'ung tant avare apoticaire ?

Il ne fault oublier l'inconvenient qui est advenu n'a pas long temps d'ung jeune homme, lequel avoit ung rhume subtil et fort agu qui luy descendoit du cerveau sur l'artere trachée, dicte *gargante* (5), et, par la frequente toux qu'il enduroit il ne se pouvoit mettre à dormir. Ledict jeune homme, ayant ouy parler d'ung chirurgien faisant seulement bonne mine et rien autre chose, l'envoya querir, lequel (6), après avoir veu le malade, jurant comme ung arracheur de dentz, contrefaisant toujours le medecin, promettoit qu'il le gueriroit en peu de temps. Il commença de sa propre autorité à luy faire user d'apozemes (car il faisoit le medecin, l'apoticaire et chirurgien) faitz de racines chaudes, incisives (7) et grandement aperitives, et pansoit par ces remèdes guerir le malade (8), parce que autresfoys il avoit veu les medecins user de telles decoctions préparées avecque du miel, lesquelles sont aucunes foys convenables quand les humeurs contenues es parties pectorales sont visqueuses (9), lentes, et que le rhume est froit, aussi

(1) Ed. 2, *dulcorent*. Page 12, on lit : *ilz dulcorent*.

(2) Bile.

(3) Ed. 1, *malade*.

(4) Ed. 1, *attenuatif*.

(5) Faute pour *gargate*, gosier, gorge.

(6) Ed. 1, *laquelle*.

(7) Ed. 1, *incismes*.

(8) Ed. 1, *maladie*.

(9) Ed. 1, *visqueuses*.

quand il y a oppillation avecque (1) grande abundance de phlegme et que la region est froide et le temps est l'hyver.

L'apothicaire ne discernoit rien de ces choses lesquelles Hippocrates veult qu'elles soient considérées, aussi que l'apothicaire n'eust sceu considerer ces choses ; mais son bon sçavoir estoit, comme de plusieurs autres, de faire sonner matines et vespres avecque son pillon et mortier en batant ses (2) especes (3). Il fist user à son malade des décoctions tant chaudes, de sorte que par ces breuvages tant chaulx les humeurs furent rendues si aiguës et mordicantes qu'elles causèrent grande erosion aux polmons, dont le malade en devint ptisique et à la fin mourut.

Regardez icy en quel dangier se mettent les malades, lesquels envoient de leur urine aux apothicaires pour monstres aux medecins. Les apothicaires feront recit aux medecins de plusieurs accidentz qui ne sont point, aussi qui (4) ne se cognoissent point par l'urine, car plusieurs maladies adviennent au corps desquelles les urines ne atestifient (5) rien, et font cela affin que le medecin ordonne grande quantité de medecines.

Davantage aucuns viennent pour les malades, qui prennent l'ordonnance des medecins et font faire à quelques autres apothicaires qui ne sont point du lieu dont sont les medecins qui ordonnent les receptes. Or souventes foyz les medecins ordonnent des choses, pansant que les apothicaires soient muniz d'icelles comme sont les apothicaires du lieu où les medecins demourent. Les apothicaires ausquelz sont baillées les receptes, n'ont garde de dire qu'ilz ne sçauroient executer lesdictes receptes, encores qu'ilz n'ayent la moytié de ce que les medecins ordonnent, et baillent ainsi des *qui pro quo* (6), et ont grand moyen de ce faire d'autant que les medecins ne sont pas du lieu pour veoir faire lesdictes receptes. Comment ne

(1) Ed. 1, *avecque*.

(2) Ed. 1 et 2, *ces*.

(3) Noël DE FAILL, dans ses *Contes et discours d'Eutrapel* publiés pour la première fois en 1585, nous représente « un Apothicaire d'Angers » (chapitre XXIV) « sonnans dessus son mortier la *Moulinière de Vernon* ou la *Deffaite d'un pain de seigle, à 4 personnages...* et toutes espèces de chansons, aussi bien ou mieux qu'à Saint Thomas du Louvre à Paris ». Tout ce chapitre XXIV prouve qu'il avait lu notre Lisset Benancio.

(4) Ed. 2, *qu'ilz*.

(5) Ed. 2, *testifient*.

(6) Ed. 1, *qu'ilz pro quo*.

seront ilz qui proquoquistes en la science du medecin, veu que le plus souvent, en la presence, ilz veullent faire des maistres Gonins (1) si les medecins ne s'en donnoient garde ?

Une fois entre les autres, je deliberoys d'ordonner un electuaire pour un seigneur de la court estant malade à Amboise d'une palpitation de cœur. Me doutant que l'apotecaire n'estoit garny de ce que je deliberoys faire entrer en mondict electuaire, je luy demandoys : « Avez vous telles choses et telles ? » A toutes demandes : il disoit « Ouy ». Ledit apotecaire fut bien trompé, car il pansoit que je luy lairroyis ma recepte, et puis que, en mon absence, il me bailleroit des *qui pro quo*, comme ilz sçavent bien faire en Poyctou et Anjou. Je dis à l'apotecaire qu'il m'exibast ce que je demandoys. Le pauvre apotecaire fut tout confus et ne me peult monstrer la moyetié de ce que j'avoys ordonné, combien que les choses fussent faciles à trouver et de peu de pris ; mais ledict apotecaire estoit un grand negociateur, se meslant de milles autres traffiez qui n'estoient point de son estat.

Or telz apotecaires voluntiers ne peuvent pas faire grande chose en l'art d'apotecairie (2), veu que ledict art requiert tout l'homme. Comment se pourra faire qu'un apotecaire ayant tant de fermes et traffiez puisse bien faire une composition (3) ? Car ce (4) pendant qu'il faudroit faire une composition à laquelle, pour bien faire, est requis que huit jours, quinze jours ou plus, il faudra que l'apotecaire, qui est fermier et traffi-

(1) *Gonin*, célèbre faiseur de tours. Son nom, qui figure dans tous les dictionnaires, est employé seulement dans cette locution populaire : *maître Gonin*, homme adroit, rusé, fripon. V. le *Livre des proverbes français* par LE ROUX DE LINCY, 2<sup>e</sup> édition, t. II, p. 39 et 40, Paris, 1859, et le *Nouveau Recueil de farces françaises des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*, publié par Emile Picot et Christophe Nyon, p. 211, Paris, 1880.

Maître Gonin a inspiré, au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle, deux auteurs qui ont prudemment gardé l'anonyme : le premier a publié à Paris, en 1615, la *Vraye Pronostication de M<sup>e</sup> Gonnin pour les mal-mariés, plates-bourses et morfondus, et leur repentir* (réimprimée dans les *Variétés historiques et littéraires* par Edouard FOURNIER, t. V, p. 209-224, Paris, 1856 ; Fournier y fait venir Gonin de la *gonne* ou *gonnelle*, sorte de longue cotte dont s'habillaient les bouffes italiens et français) ; le second, que l'on dit être l'abbé Bordelon, a fait imprimer, en 1713, à Paris, *les Tours de maître Gonin* (2 vol. in-12), dont on a donné de nouvelles éditions à Anvers, en 1714, et à Amsterdam en 1734.

(2) Ed. 1, *apotecaire* ; éd. 2, *apothicaire*.

(3) On appelait *composition* toute préparation pharmaceutique composée de plusieurs médicaments simples. L'*Antidotaire Nicolas* est un recueil de formules de *compositions*.

(4) Ed. 1, *se*.

queur, aille veoir si les coussons (1) et hurebecz (2) ne mangent point son blé, si son vin ne se tourne point, et si ses greniers (3) sont bien bouchez ; ce (4) pendant les simples, les ungs mis en infusion, les autres en poudre, se viendront à aigrir et corrompre. Toutesfoys l'apoticairre, retourné de ses (5) coussons, ne lairra pas de faire sa composition de ces choses aigries et corrompues et la vendra plus que si elle estoit bonne, car il ne se soucie plus de bien faire les choses veu qu'il gangne assez en ses (6) fermes. Il seroit besoing pour la santé des personnes que telz fermiers apoticaires ne se meslassent jamais de l'apoticairre.

Voyez en quel dangier j'eusse mis mon malade si je luy eusse laissé l'ordonnance de l'électuaire que j'avoys ordonné pour ledict gentil homme duquel avons par cy devant parlé (7). Ceste exemple est suffisant pour enseigner les médecins et malades de ne jamais rien (8) faire faire aux apoticaires en leur absence.

Qui est la cause que plusieurs maladies ne sont guéries, si ce n'est parce que les remèdes sont tous desguisez et sophistiquiez ?

Qu'est il advenu l'an passé au pays de Touraine, Anjou et Poyctou, pour se (9) fier à aucuns apoticaires ausquelz estoient adroissées les ordonnances d'ung médecin, lequel, pour sa gentilité ou gentinité, que je ne mente, et pour avoir esté appellé à la maladie d'ung grand seigneur, heut si grand bruyt en ces pays de sorte qu'on venoit de loing pour parler à luy de plusieurs maladies, et ordonnoit à tous propos, ne s'enquerant point du faict de la maladie, car il n'eust sceu errer, ce (10) sembloit à plusieurs, veu son bruyt. Si on luy eust dit : « Le malade sent (11) mal au cousté », il eust ordonné comme pour ung

(1) Cosson, charançon du blé.

(2) *Hurebec*, hurbec, urbec, urbée, urbère, etc., noms vulgaires du Rhynchite du Bouleau, *Rhynchites betuleti* (V. *Faune populaire de la France*, par Eugène ROLLAND, t. III, p. 347, Paris, 1881).

(3) Ed. 1, *ces greniets*.

(4) Ed. 1 et 2, *se*.

(5) et (6) Ed. 1 et 2, *ces*.

(7) Ed. 1, *parler*.

(8) Ed. 1, *bien*.

(9) Ed. 1, *ce*.

(10) Ed. 1, *se*.

(11) Ed. 1, *sens*.

pleuretic, ou qu'il eust heu mal sur l'endroit des reins (1), il eust (2) ordonné comme pour ung nephretiq, et aux autres. Regardons quel dangier peult advenir de se (3) fier à telz passantz. J'aymeroys mieulx me fier à ung medecin ne ayant aucun bruyt et de son puyz doux puiser les liqueurs appoloni-ques (4) et remèdes des maladies, moyennant qu'il m'eust veu et touché, que non pas à ung Braillon (5) ou Akakia (6) ne me ayant visité malade. Panse tu que les douleurs decousté soient tousjours pleuresies, et que les douleurs qui sont sur la région des reins (7) soient pourtant aux reins (8) ?

Retournons à nostre pompeux medecin duquel les receptes furent envoyées (9) à divers apoticaire et en plusieurs lieux. Je doute si elles furent executées selon l'ordonnance dudict medecin ; mais il est vray que plusieurs en moururent (10) pour avoir usé de ses (11) remèdes, et y en ha encores à present qui sont detenuz en grande langueur. Il leur eust esté plus expedient d'avoir beu de l'eau des puyz salez que des puyz doux, c'est à dire d'avoir usé de la prudence des sçavantz medecins, que non pas de l'imposture de ces doux oyselliers ayant plus de fastuosité et monstre (12) que de sçavoir.

(1) Ed. 1, *reims*.

(2) Ed. 1, *est*.

(3) Ed. 1, *ce*.

(4) Médicinales, Apollon était le dieu de la médecine.

(5) Ed. 1 et 2, *Brasklon*. Louis Braillon, docteur en médecine, élu conseiller de la ville de Paris en 1536, mort vers le mois de juillet 1540. Il est mentionné, avec Akakia, dans les *Epistres* de Clément MANOR.

(6) Ed. 1 et 2, *Alakia*. Martin *Akakia*, 1<sup>er</sup> du nom (dont le nom a été écrit *Acakia*, *Akaquia*, etc.), figure dans tous les recueils de biographies. Reçu docteur à la Faculté de médecine de Paris en 1526, il devint l'un des medecins favoris de François I<sup>er</sup>, et mourut en 1551. Il est mentionné, avec Braillon et le Coq, dans les *Epistres* de Clément MANOR (*Œuvres*, publiées par Georges Guiffrey, t. III, p. 188, Paris, 1881) :

De troys jours l'un, viennent taster mon poulx  
Messieurs Braillon, le Coq, Akaquia  
Pour me garder d'aller jusque à quia.

Ces vers ont été reproduits dans le *Mal qu'on a dit des medecins*, par WITKOWSKI (2<sup>e</sup> série, p. 10, Paris, 1885).

(7) et (8) Ed. 1, *reims*.

(9) Ed. 1, *envoyés*.

(10) Ed. 1 et 2, *murmurent*.

(11) Ed. 1, *ces*.

(12) Ed. 1, *fustuosite et monstré*.

C'est une grande folie au jourd'huy d'avoir confiance seulement aux médecins parce qu'ilz sont appellez à la maison de quelque seigneur, car il se peult faire, mesmement au temps qui court, qu'ung médecin aura entrée aux grosses maisons par compere ou commere ou par quelque alliance, non point par son sçavoir et expérience.

A present la médecine est si dejectée et si peu autorisée que l'on n'a plus esgard à l'excellence de la science et efficace d'icelle ; mais nous semble advis ceulx estre medecins qui portent le nom de Docteur (1), estantz bien montez sur la mulle (2) houssée, ayantz les doigts (3) reluysantz d'aneaux et de pierreries, et la gibecièrre (4) avecque les fers d'or ou dorez, que je ne mente (5), n'ayant sur eux qui ne soit velouté et musqué, tellement que nous les pouvons appeller medecins de veloux, ou medecins veloutez.

Aucuns medecins sont bien venuz, parce qu'ils sçavent danser, jouer (6), les ungs pour réciter les fabulosités (7) d'*Amadis* (8)

(1) D'après Ch. DAREMBERG (*Histoire des sciences médicales*, t. I, p. 264, Paris, 1870, et « Introduction » de *l'École de Salerne, traduction en vers français* par Ch. MEAUX SAINT-MARC, Paris, 1861, p. XXVI ; nouvelle édition, *ibid.*, 1880, p. 13), les médecins ont porté le titre de *maîtres* jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle ; au XIII<sup>e</sup>, ils ont pris celui de *docteurs* : le doctorat en médecine aurait donc environ 700 ans d'existence. Les premiers docteurs en médecine sont sortis des écoles de Salerne et de Bologne : Christine de PISAN (*Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, édition de la « Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France » par MICHAUD et POUJOLAT, t. II, p. 140, Paris, 1836) raconte que son père, Thomas de Pisan, astrologue et médecin de Charles V, fut « gradué et doctorifié à Bolongne la Grace en la sainte médecine » vers l'an 1350. V. l'article DOCTEUR du *Grand Dictionnaire de LAROUSSE*.

(2) Voir, sur les mules des médecins, *les Médecins au temps de Molière* par Maurice RAYNAUD (2<sup>e</sup> édition, p. 79, Paris, 1863), *le Mal qu'on a dit des médecins* par WITKOWSKI (2<sup>e</sup> série, p. 167, 173, 287, 288, 340, etc., Paris, 1885) et *la Vie privée d'autrefois* par Alfred FRANKLIN, t. XI : *les Médecins* (p. 146, Paris, 1892).

(3) Ed. 1, *doigt*.

(4) Le volume de FRANKLIN sur *les Médecins*, déjà cité, contient, page 63, une gravure où l'on voit un médecin de 1492, portant une gibecièrre. Voir l'article GIBECIÈRE dans le *Glossaire archéologique* de Victor GAY (Paris, 1882-87).

(5) Ed. 1, *mante*.

(6) Ed. 2, *ou jouer*.

(7) Ed. 2, *fables*.

(8) Ed. 1, *Amadies*. Les 10 premiers livres d'*Amadis de Gaule*, traduit d'espagnol en français, avaient paru lorsque Sébastien Collin publia son libelle contre les apothicaires : le premier avait été imprimé en 1540, et le dixième en 1552.

et declairer les (1) portraictz de *Polyphile* (2), *Roland le furieux* (3), *Huon de Bourdeaulx* (4) et les *Fables* d'Ysope (5); les aucuns (6) sont appellez pour leur profonde theologie. Je demandroys volontiers si Hyppocrates dit l'art de medecine estre long comme s'il failloit que ces belles sciences (si sciences se doibvent appeller) procedassent et qu'elles fussent jointes à la medecine ? L'art est long parce qu'il ha l'occasion de ses (7) particulieres opérations fort subites et momentaires ; par quoy la medecine ne se peult comprendre, sinon avecque grande difficulté et long exercice en un tel art. Si ainsi est que l'acte du médecin est de guerir les maladies en ensuyvant les preceptes de son art, comment pourra il trouver les scopes (8) et indications de guerir par les fables, dances, jeux et gambades ? Il est vray qu'il est grandement louable que ung chacun en son estat sache cognoistre Dieu et rendre raison de sa religion. Mais quand ung medecin faict mestier de prescher, ja il entreprend une grande charge, et est fort difficile qu'il puisse (9) bien faire les deux, sçavoir est : bailler la medecine de l'ame et celle du corps, comme il advint d'ung medecin qui fut appellé pour veoir malade une honorable dame, laquelle avoit une vraye fiebvre synoche. Le medecin sachant

(1) Ed. 1 et 2, *le*.

(2) Ed. 1, *Pollyphille*. *L'Hypnerotomachia Poliphili* de Francesco COLONNA, ouvrage singulier orné de gravures en bois fort bien exécutées, a paru pour la première fois à Venise, en 1499. Jean Martin en a publié une imitation joliment illustrée, sous le titre de *Hypnerotomachie, ou discours du songe de Polyphile*, à Paris, en 1546. C'est sans doute à cette édition que fait allusion Sébastien Colin. Une traduction française de cet ouvrage a été faite par Claudius Popelin et éditée avec luxe à Paris, chez Liseux, en 1879-1882.

(3) *L'Orlando furioso* de L'AROSTE a paru pour la première fois à Ferrare en 1516. Une traduction française en a été donnée à Lyon, en 1543, sous le titre de *Roland furieux*, et réimprimée en 1544, 1545, 1552, etc.

(4) *Les prouesses et faitz merueilleux du noble Huon de Bourdeaulx* ont été maintes fois réimprimées au XVI<sup>e</sup> siècle.

(5) Ed. 2, *Esope*. Il a paru de nombreuses traductions françaises des *Fables* d'ESOPE à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et au XVI<sup>e</sup> siècle.

(6) Ed. 2, *autres*.

(7) Ed. 1, *ces*.

(8) *Scope*, du grec σκοπέω, but, en latin *scopus*. J'ai fait remarquer dans ma *Notice sur la vie et les œuvres de Thibault Lespleigney* (p. 72, Paris, 1898) que ce mot avait été introduit par Jehan Breche dans sa traduction française des *Aphorismes* d'HIPPOCRATE, publiée pour la première fois à Paris en 1550.

(9) Ed. 1, *puissent*.

que telle dame appetoit grandement ouyr parler de Dieu, il semble advis au medecin qu'il feroit beaucoup s'il parloit de Dieu à la malade, luy baillant à entendre que son mal n'estoit rien et que c'estoit Dieu qui la visitoit, et que nous ne scaurions mieulx cognoistre si nous sommes aymez de Dieu, sinon quand il (1) nous envoie des maladies et adversitez. En la preschant ainsi, l'occasion des remedes, qui est la cure, se passa (2) tellement que son sang se putrefia si fort et en si grande abundance, qu'il n'y heut plus de moyen de la sauver par la seignée, laquelle de commencement estoit le souverain remède, car Galien en telles fiebvres loue merueilleusement la seignée et sans aucune demoure (3) et de commencement ; mais quand le sang est du tout tourné et corrompu, il est aussi difficile de le reduire à son premier estat comme il est de corriger du vin du tout tourné et aigry. Sa malade fut morte (4) dedans son septiesme jour.

Je vous demande : n'eust il pas mieulx valu que le medecin eust regardé les choses convenables à sa malade que de se arrester à prescher, et considerer quel estoit son office ? Comment est il possible qu'ung medecin cognoisse les causes d'une maladie, le temperament de son malade, les causes des accidens, la varieté des remedes, en gambadant, en jouant, en faisant de beaux actes ? Si cela avoit lieu, il faudroit premier estudier à Chauny pour apprehendre à estre bateleur (5).

Combien (6) que l'office du medecin soit de guérir son malade asseurement, bien tost et joyeusement (7), joyeusement ne s'entend pas qu'il faille que le medecin soit danseur, bateleur, gambadeur, joueur, fabulateur, mais que par sa grande diligence il cognoisse la maladie et les remedes d'icelle, et quelle sera sa declination, et en quel jour, lesquelles choses il doibt declairer à son malade avecque un visage joyeux et riant (8).

(1) Ed. 1, *il*.

(2) Ed. 1, *passé*.

(3) Ed. 2, *demeure*.

(4) Ed. 2, *morut*.

(5) RABELAIS mentionne « les basteleurs de Chauny en Picardie » dans son 1<sup>er</sup> livre, chapitre XXIV, et il les appelle « cinges verds ». LE ROUX DE LINCY donne l'explication de cette expression dans son *Livre des proverbes français* (t. I, p. 336, Paris, 1859).

(6) Ed. 2, *Et combien*.

(7) *Tuto, celeriter et jucunde*, selon le principe d'Asclépiade de Bithynie (V. *Les medecins grecs à Rome*, par Maurice ALBERT, p. 53, Paris, 1894).

(8) Ed. 1, *riend*.

Aussi un grand erreur est commis par les apoticairez, lesquelz, en toutes alterations et desordonné appetit de boyre, baillent des choses refrigerantes et humectantes. Je te dis que tu augmentes la soif par les syrops (1) refrigeratifz, par lesquelz la digestion de certaines humeurs est corrompue et empeschée (2), car toute digestion est faicte par chaleur. Davantage telz syrops causent une oppillation aux vaisseaulx, dont en est faicte plus grande l'alteration, car les humeurs adustes et sallées ne se peuvent pas bien resouldre et devaporer (3), d'autant que les syrops sont froitz. Davantage ilz causent plus grande alteration, parce qu'ilz sont corrompuz et renouvellez avecque du miel, lequel facilement se tourne en cholere, ce que j'ay sceu d'aucuns apoticairez lesquelz, au temps qu'il fault faire les syrops fraiz et nouveaulx, ne les font jamais que la nuict et en arriere-boutique, de paour que les medecins n'advisent les tromperies.

Une fois j'avoys ordonné un apozeme chez un apoticaire. Attendant là long temps pour veoir si mon apozème seroit fait, voyant que l'apoticaire ne faisoit pas grande diligence, je luy dis (4) qu'il demouroit beaucoup.

Lors il me dit (5) que je m'en pouvoys bien aller, et qu'il le feroit bien. « Je veulx que tu le faces (6), dis je, devant moy. Pourquoi crains (7) tu le faire devant moy, si tu as deliberé de le faire selon mon ordonnance ? »

Les apoticairez de bonne conscience, ne baillantz point de *qui pro quo* (8), debvroient désirer la presence des medecins, affin qu'ilz eussent bonne opinion des apoticairez et qu'ilz feussent asseurez de leurs ordonnances et receptes, et principalement des (9) choses qui entrent en la bouche, car l'art d'apoticaire (10) est plus douteux que fut jamais, veu que les apoticairez se meslent de tant d'estatz qu'il n'est possible qu'ilz

(1) Ed. 1, *sycorps*. Cette faute est répétée dans tout l'alinéa.

(2) Ed. 1 et 2, *corruptu et empesché*.

(3) Ed. 2, *evaporer*. Dans son *Traicté de la Peste*, 2<sup>e</sup> partie, p. 6, Sébastien COLIN dit que « les médicaments froids et secs empeschent et retardent la *divaporation* des humeurs ».

(4) et (5) Ed. 1, *dist*.

(6) Ed. 1, *face*.

(7) Ed. 1, *crain*.

(8) Ed. 1, *quilz pro quo*.

(9) Ed. 1, *les*.

(10) Ed. 1, *apoticaire*; éd. 2, *apothicaire*.

en facent ung bien : les ungz sont fournisseurs, chasseurs, faiseurs de poudre à canon, taverniers de mer.

Trouve (1) l'on aujourd'huy gens plus grands négociateurs et plus avaricieux que apoticaire ? Parquoy la vie des hommes ne fut jamais si azardée (2) qu'elle est maintenant, car les apoticaire et barbiers font les medecins, les femmes s'en meslent.

Les apoticaire du jourdhuy estiment les medecins bons praticiens, ceulx qui ordonnent grande quantité de receptes ; c'est tout ung qu'elles soient à propos ou non, mais que l'apoticaire en ait force argent, là où le plus souvent aucunes maladies n'ont besoing de medecines, mais seulement d'une bonne forme de vivre, laquelle les apoticaire ne trouvent pas bonne parce qu'elle n'amene (3) rien à leur bource, et appellent les medecins qui usent d'une tant louable forme de faire, potagiers. Il vault mieulx estre guery d'ung bon potage que de languir d'une medecine esventée, laquelle te scaura bien bailler l'apoticaire si le medecin ne l'ordonne et s'il ne la voit faire devant soy.

Sans aucune considération, à présent les apoticaire et barbiers, parce qu'ilz ont sceu des medecins que la (4) *iera picra* (5) de Galien estoit de grande efficace, font user d'icelle ; l'usage de laquelle est grandement dommageable à ceulx qui ont une intemperie chaude en toutes leurs parties solides ; voyre que si tu adventures de bailler ung tel antidote à ceulx qui possèdent ung tel temperamment, tu les metz en dangier de les rendre consommez et tabides.

Que diray je d'aucuns apoticaire, lesquelz, affin qu'on die qu'ilz (6) ont bonne casse, meslent de la scammonée et la donnent ainsi à tous propos ? Ilz (7) usent d'une plus grande meschanseté. Sachantz que leurs compositions sont faictes de toutes choses esventées et sophistiquées et qu'elles (8) n'ont

(1) Ed. 1, *trouvent*.

(2) Ed. 1, *azardees* ; éd. 2, *en tel hazard*.

(3) Ed. 1, *ament*.

(4) Ed. 1, *le*.

(5) Sébastien COLIN donne la recette de « la composition de l'*Hiera picra* » dans *L'ordre et regime qu'on doit garder et tenir en la cure des fievres* (p. 45). La *iera picra* a été introduite par NICOLAS dans son *Antidotaire* (Paris, 1896, p. 36). Elle figure sous la rubrique « Electuaire *hiera-picra* » dans la 14<sup>e</sup> édition de *l'Officine* de DORVAULT (Paris, 1898, p. 446).

(6) et (7) Ed. 1, *il*.

(8) Ed. 1, *elle*.

pas grande vertu de purger, ilz meslent du jus d'esule (1) ou lauréole (2) (qui sont vrays poisons) et baillent entendre aux malades que en leur medecine il y a du reubarbe bon et choysi et autres choses chères, parce que plusieurs pensent (3) les medecines estre fort bonnes celles qui font grande evacuation, ce qui est dangereux, car les evacuations ne se doibvent estimer selon la quantité des humeurs, mais plus tost fault considerer la qualité, sçavoir est si ce qui est la cause du mal soit évacué.

Dont vient que plusieurs se trouvent mal pour prendre medecine, jaçoit que la medecine face grande evacuation ? Cela vient que les medecines ainsi corrosives, dedans lesquelles les apoticares meslent des choses si fortes et de si mauvaise qualité, qu'elles purgent ce qui n'est point la cause du mal, mais ung humeur tant utile et conjoint (4) à nature, tellement que tel humeur qui est évacué par la violence de la medecine avoit pouvoir de corriger la malice de l'humeur qui causoit le mal.

Que dirons nous de ceulx qui meslent du precipité (5) avecques leur masse (6) de pilules (7), lesquelles, parce qu'elles sont gardées si long temps, n'ont aucune vertu solutive ? Or est il que le precipité meslé avecque celles pilules les rend si fortes que souventes foyz elles evacuent l'ame avecque les humeurs.

J'ay entendu dire à la verité que le pays de Poyctou estoit plein d'apoticares lesquelz usoient de telles droguerries veneneuses (8), car l'apoticaire en ces pays de Poyctou et Anjou est traictée par apoticares incogneuz et pauvres serviteurs qui ne sceurent jamais à grand peine lire leur nom.

J'ay laissé à dire que c'estoit precipité : sachez cependant que c'est une chose preparée d'argent vif et eaux fortes et corrosives.

(1) Esule, *Euphorbia Esula* L.

(2) Lauréole, *Daphne Laureola* L.

(3) Ed. 1, pensans.

(4) Ed. 1, conjointe.

(5) Le *precipité per se* des anciens s'appelle de nos jours *oxyde mercurique, bioxyde ou oxyde rouge de mercure*.

(6) Ce terme de pharmacie, qui est toujours en usage, ne figure dans les grands *Dictionnaires de LAROUSSE* et de *LITTRÉ* qu'à l'article *PILULAIRE*.

(7) Ed. 1, *pilutes*.

(8) Ed. 2, *venimeuses*. Le reste de la phrase manque dans la seconde édition.

Aussi noz apoticairez n'ont jamais rien autre chose en la bouche : « Il fault purger » (1), et s'ilz sont appellez à quelque malade sans le medecin, comme le plus souvent ilz sont appellez, car le commun dire d'entre eulx est qu'ilz sont mieulx payez sans medecin, car ilz taxent leurs coquilles ainsi qui leur plaist, et usent d'ung brocart : *pereat qui pereat*, et qu'ilz ne s'en soucient pas beaucoup, mais qu'ilz ayent leur bource bien garnie, ilz ne font doubte de bailler quatre ou cinq medecines laxatives l'une après l'autre.

Galien, au *Livre dedié ad Glaucon* (2), monstre combien les medecines laxatives sont pernicieuses (3) en certaines fiebvres; aussi font Celse, Oribase, lesquelz touchent grandement la forme de vivre, laquelle a la vertu de mediocrement esmouvoir et remollir le ventre (4). Si ainsi est que les eaux marines, nitreuses et sulphurées, exterieurement (5) appliquées, de leur qualité sont grandement nuysibles aux fiebvres cholériques et temperammentz cholériques, jaçoit qu'elles evacuent aucunement la cholere, à plus forte raison quel dommage, quel peril aportent les medecines laxatives données indifferement à tous malades par le conseil d'ung seul apoticaire ! Combien advient il de maladies aux corps humains, lesquelles ne guérissent point par laxatives medecines, mais seulement par medicamentz alteratiz, desquelz nous usons seulement aux maladies dictes similaires !

Galien faict mention de plusieurs malades, lesquelz ont esté renduz deseichez et mors à la fin pour avoir usé de medecines laxatives, là où il ne failloit seulement user que d'une bonne forme de vivre.

Galien interpretant Hyppocrates dit que ce n'est pas ung petit dangier que de bailler à boyre à ung febricitant d'une fiebvre aguë et ardente, et que le malade soit de complexion cholérique, car par telle potion l'accident de la maladie est augmenté, car tous medicaments purgatifz sont tous chaulz et fort mauvais à ceulx qui, en l'esté sec et chaud, ont maladies chaudes, causées seulement par l'ardeur du soleil, immodéré

(1) Ed. 2, *sinon il faut purger*.

(2) Ed. 1, *Glancon*.

(3) Ed. 1, *princieuses*.

(4) Dans la 1<sup>re</sup> édition, on lit : *remollir la vertu* ; dans la 2<sup>e</sup>, il y a : *laquelle peut mediocrement esmouvoir et remollir la vertu*. Les expressions : *esmouvoir*, *laxer*, *mollifier le ventre*, se rencontrent à tout instant dans les œuvres de Sébastien Colin.

(5) Éd. 1, *exterieusement*.

labeur, longues veillées, intenses (1) et profondes cures d'esprit, tellement que, par telz medicamentz baillez de l'authorité de ces clysterizistes, le plus souvent tumbent les malades en fiebvres hectiques.

Je ne veil pas toutallement blasmer les purgations, lesquelles sont si fort utiles en aucunes maladies de sorte qu'elles ne scauroient estre gueries sans icelles; mais il fault justement blasmer ceulx qui font foy (2) et baillent autorité à ignorance. Si ainsi est que la médecine deust estre traictée de telles personnes, il ne faudroit plus instruire la jeunesse aux bonnes lettres et aux langues pour avoir plus parfaicte cognoissance d'une tant haulte science comme est la médecine.

A ceste cause Galien, en son livre intitulé : *De la constitution de l'art de médecine*, veult (3) que le futur (4) medecin soit sçavant aux mathematiques.

Sur toutes les sciences, la medecine a esté traictée et est encôres de present des plus sçavantz personnages qui furent oncques soubz le ciel. Que diroient ilz s'ilz voyoient (5) la medecine estre souillée par ces souillars? Je croy qu'ilz solliciteroient que justice et punitions fussent faictes de ces manifestes homicides, comme de present en plusieurs bonnes villes du royaume de France l'on a commancé de faire, là où si l'on trouvoit quelque apoticaire ou barbier qui eust baillé à boyre forme de medecine sans l'ordonnance et conseil du medecin, il seroit condamné pour la première foys à payer une grosse amande, secondement il luy seroit iuhibé, sur peine de confiscation de ses biens, de ne plus se mesler de l'estat. Il n'y a pays ou region là où l'on deust mieulx mettre tel ordre que aux villes de Poyctou, Anjou et Touraine, car vous ne verrez guiere ville qui ne soit garnie de quelque maistre sachant pallier et sophistiquer toutes meschantes et eventées drogues, lequel fera à croire (6) qu'il ha l'ordonnance de quelque medecin lequel il sçaura avoir bruyt, affin que le malade ait meilleur courage de luy faire faire l'ordonnance, combien qu'il n'en soit rien, et que l'ordonnance qu'il ha est de luy et de sa malicieuse invention (7).

(1) Éd. 1, *intenses*. Au lieu de *intenses*, on trouve *soucis* dans la 2<sup>e</sup> édition.

(2) Éd. 1, *font foyz*; éd. 2, *favorizent*.

(3) Éd. 1, *veulx*.

(4) Éd. 1, *futeur*. Ce mot fait défaut dans la seconde édition.

(5) Éd. 1, *voient*.

(6) Éd. 1, *a croite*. Éd. 2, *qui fera croire*.

(7) Éd. 1, *mention*.

Ung apoticaire, meilleur faiseur de poudre à canon que non pas apoticaire, trouva (1) fort estrange d'ung medecin qui ordonnoit de la rue avecque du sené, disant qu'il n'en avoit jamais veu user. Le medecin luy dist en se raglant (2) : « Dis moy, n'as tu point leu les *Canons* de ton Mesué (3), lequel dit que aucunes plantes sont rendues plus bonnes et salubres par l'aproche (4) et atouchement d'autres ? » Il n'eut honte de dire au medecin qu'il ne luy sçauroit monstrier, ce que certainement il ne eust sceu, car le pauvre poudriste, c'est à dire faiseur de poudre à canon, ne sçavoit lire ne escrire ; toutesfoys il ne laisse pas d'avoir bon bruyt en son quartier, et est estimé plus que apoticaire.

Il ne s'en fault rien qu'il ne soit medecin selon la mode de Poyctou, car vous trouverez en Poyctou des advocatz fameux, persuadez d'une telle persuasion qu'ilz (5) n'ont craincte ne (6) vergongne de dire qu'il n'est point besoing d'entendre les langues pour estre medecin, mais qu'on ait veu practiquer sous (7) quelques resveurs Arabistes. Et de telz medecins indoctes et thessaliques (8) estoient par cy devant remplies les villes de Poyctou, lesquelz à cause de grands biens qu'ilz ont aquis d'une science en laquelle ilz n'entendoient rien, ilz ont pris alliance des advocatz de quelques seigneurs du pays, desquelz ilz sont louez après leur mort seulement à cause de l'alliance.

Item noz apoticaire ont laissé (9) la maniere de garder la reubarbe (10), laquelle est enseignée par aucuns docteurs, et la gardent seulement envelopée en du cotton, de laquelle maniere n'est aucunement parlé. La reubarbe se peut gar-

(1) Éd. 1, *trouve*.

(2) Éd. 2, *raillant*.

(3) Les *MESUÆ Canonēs* sont le premier livre d'un recueil latin, intitulé *MESUÆ*, que les apothicaires avoient tous entre les mains.

(4) Éd. 1, *la proche*.

(5) Éd. 1 et 2, *qu'il*.

(6) Éd. 1, *et*.

(7) Éd. 1, *sans*.

(8) Les Thessaliens étaient renommés pour leur perfidie, leur fourberie et leur mauvaise foi. (V. *le Grand Dictionnaire géographique* de BRUZEN LA MARTINIÈRE, art. THESSALIE.)

(9) Éd. 1, *laissez*.

(10) Dans la *Déclaration des abuz*, *reubarbe* est tantôt du masculin et tantôt du féminin. Dans les autres livres de Sébastien Colin, ce mot est du masculin.

der par troys et quatre ans, estant ung peu oingte (1) de cire ou therebentine, ou de miel blanc, ou avecque la semence de persil ou millet.

Il sera fort convenable de parler de la grande meschanseté de laquelle usent les apoticairez quant (2) au reubarbe. Il fault que tu entendes qu'il y a une racine, laquelle est appellée *ampelos leuce* (3), de laquelle aucuns apoticairez usent au lieu de reubarbe, mesmement quand ilz sont seulz aux maisons des malades faisantz des medecins, laquelle racine qui est fort dangereuse ilz sophistiquent en une maniere que je laisse de dire, de paour que les malings et ignorantz de telz sophismes et adultères (4) ne soient par nous enseignez. J'ay bien voulu dire cecy affin de monstrez combien il est perilleux de se (5) confier à ces apoticairez sans la presence et ordonnance du medecin. Si tu me (6) respons que tous malades n'ont pas la puissance de avoir le medecin, il te vaudroit mieulx n'avoir point telz apoticairez, lesquelz te cousteront plus que le medecin, lequel te pourroit guerir en te ordonnant une forme de vivre là où l'apoticaire te baillera une medecine de ces belles racines, laquelle il te vendra pour medecine de reubarbe.

Ung apoticaire, reputé grand homme par les villages, promettoit à ung gentil homme de le guerir d'une obscurité de veue qui estoit causée d'une descente d'humeurs sur l'humeur glaciale (7), disant que son reubarbe estoit fort convenable pour attirer les humeurs et qu'il avoit forte vertu d'attirer du cerveau. Mais ledict apoticaire disoit ces choses pour plus rondement attirer l'argent de la bourse du gentilhomme, que non pas son reubarbe les humeurs du cerveau; car ces reve-

(1) Éd. 1 et 2, oingt.

(2) Éd. 1, quand.

(3) Éd. 1, *ampelos leuce*; éd. 2, *amplelance*. *Ampelos leuce* (ἀμπέλος λευκή) est le nom grec de la Bryone (V. Dioscoride, éd. Sprengel, t. I, p. 673), et *vitis alba*, son nom latin; ce dernier était plus familier que l'autre aux apothicaires. PHILIPPE (*Histoire des apothicaires*, p. 132, Paris, 1853) donne *amplelance* comme le nom vernaculaire dans le Poitou d'une racine que l'on substituait à la rhubarbe. Thomas Bartholin, dans sa traduction latine de Lisset Benancio, l'a identifié avec la racine de patience (*radicem lapathi*).

(4) Éd. 1, *sophisme et adultere*.

(5) Éd. 1, *ce*.

(6) Éd. 1, *ne*.

(7) L'*humeur glaciale* ou *crystalline* des anciens, ainsi nommée, dit DU LAURENS (*L'histoire anatomique*, Lyon, 1631, p. 1347), « pource qu'elle ressemble à un glaçon, et est claire et transparente comme crystal », est le cristallin.

rends, soubz umbre d'une medecine de reubarbe qui n'est point le plus souvent de reubarbe, ilz font payer grande somme d'argent au patient. Quant mon reubarbariste ne pouvoit venir à son intention, je fus appelé, comme (1) aujourd'huy l'on appelle les medecins après que les apoticaire et barbiers ont perverti (2) et corrompu l'ordre de curer les maladies tellement que par un mauvais ordre elles sont rendues incurables, et en tombe le deshonneur sur les medecins, lesquels, s'ilz estoient appellez du commencement avant ces negociateurs et fermiers apoticaire, bailleroient ordre si bon que les maladies seroient facilement curées et guéries; mais les malades ne le font point, pensant avoir meilleur marché d'ung droguiste ou barbier. Je visitay ledict gentil homme lequel, en presence de l'apoticaire, me dist que l'apoticaire luy disoit que le reubarbe avoit grande vertu d'attirer du cerveau et de guérir telles defluxions sur les yeux.

A lors je demanday (3) à l'apoticaire de quelle sorte devoient estre les medecines lesquelles purgent en attirant: legieres ou pesantes? Il me fist responce qu'elles devoient estre legieres. « Pourquoi donc dis tu que le reubarbe attire si fort les humeurs du cerveau, veu qu'il faut choisir le reubarbe le plus pesant et que tel est le meilleur? Au contraire l'agaric (4), d'autant qu'il est plus legier, autant est il meilleur et a plus grande vertu d'attirer du cerveau. »

L'apoticaire ignorant fut muet, et croy qu'il eust bien voulu qu'on eust esté bien loing de là. Il se doubtoit bien qu'il ne seroit pas payé à son mot (5), car ces miserables escorchent les malades si les medecins ne moderent leurs parties (6). Prevoyantz que leurs parties seront rongnées, ilz les augmentent du tiers, et semblent les marchantz de Paris (7) qui feront

(1) Éd. 1, *come*.

(2) Éd. 1, *pervertir*.

(3) Éd. 1, *demandé*.

(4) L'agaric (*Polyporus officinalis* Fr.) est encore mentionné page 67.

(5) Au prix qu'il demandait.

(6) De cette phrase il faut conclure qu'au temps de Sébastien Colin, les medecins vérifiaient et réduisaient les comptes (*parties*) des apothicaires, comme le font de nos jours les architectes pour les mémoires des entrepreneurs. La bibliothèque de l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris possède un certain nombre de comptes d'apothicaires, comportant pour quelques-uns de sérieux rabais, dont aucun ne paraît avoir été « modéré » par des medecins. Mademoiselle Buvignier-Clouet en possède un, de 1625, qui fut « réduit » par deux apothicaires de Nancy.

(7) Ressemblent aux marchands de Paris.

une marchandise qui ne vaudra que vingt solz, soixante solz, et, pour mieulx vendre leurs drogues esventées, ilz se contenteront à dix solz et sept solz et demy (qui est beaucoup) pour jour, mais ilz mettront en leurs parties à vingt solz ce qui n'en vault que cinq, et, si on leur veult rongner quelque chose, ilz diront qu'ilz ne gagnent pas grande journée, et qu'il n'y a point de propos de leur rongner leurs parties. Or les malades panseront avoir bon marché parce que l'apotecaire ha petite journée. Il te vaudroit mieulx bailler davantage pour la journée de l'apotecaire et qu'il ne survendist ses drogues.

Il se trouve de ces apoticares negociateurs et fermiers qui aymeroient mieulx ne gangner rien de leur journée et qu'on ne congust point leurs parties. Dieu sçait commant ilz hausseroient le chevet (1) (ilz usent de ces motz) : ilz feroient bien que leurs journées seroient de plus de deux escuz.

Si ainsi est que nature est celle qui guerist les maladies et que l'estat du medecin seulement est de bien cognoistre icelle nature (j'appelle nature une commoderation des quatre qualitez elementaires gouvernant ce corps) affin de luy bailler les instrumentz à elle convenables, laquelle nature nous ne pouvons cognoistre si non par une grande et profonde cognoissance des choses naturelles, commant se pourra faire (2) qu'un negociateur et racleur de babines (3) puisse cognoistre le gouvernement de cette nature ?

L'on voit à présent pululer ung fort grand erreur à l'exhibition de l'electuaire (4) dit de *gemmis* (5), lequel indifferement se baille aux syncopes causés tant de froit que de chaleur. Si le syncope est causé par l'attenuation (6) des humeurs et rarité de cuir tellement que les espritz facilement se exhalent et s'envollent, qu'i a il plus contraire que tel electuaire tant plein de choses chauldes (j'entendz icy parler d'autres electuaires plus chauldz) lesquelles (7) font plus grande rarité de telz espritz et causent lesdictz symptomes ? Car tout ainsi que

(1) Cette expression ne se trouve ni dans les *Curiositez françoises* d'Antoine OUDIN, ni dans les Dictionnaires de l'ancien français.

(2) Ed. 1, *faite*.

(3) *Racleur de babines*, terme de mépris pour *barbier* ou *chirurgien*. Un an avant la publication du libelle de Sébastien Colin, Ambroise Paré, qui n'était que maître barbier, avait été nommé chirurgien ordinaire du roi Henri II.

(4) Ed. 1, *de lectuaire* ; éd. 2, *du electuaire*.

(5) *Electuarium de gemmis* de Mésué.

(6) Ed. 1, *l'attenuation*. Dans son *Traicté de la Peste* (2<sup>e</sup> partie, p. 13), Sébastien COLIN parle d'« attenuer les crasses humeurs ».

(7) Ed. 1, *lesquelz* ; éd. 2, *lesquels*.

le vin fort et excellentement chault, estant de parties subtiles, est grandement contraire aux syncopes (1) causés d'une cholere, laquelle ronge et mort l'orifice de l'estomac, et mesmement quand les espritz et humeurs pour raison de leur grande tenuité se consomment imperceptiblement ; ainsi est dommageable ce electuaire duquel noz espiciers usent indifferement, disantz telz motz par maniere d'imposture et flaterie : « Monsieur, c'est ung electuaire fait de pierres precieuses. Il est de si grande efficace qu'il fait presque resusciter (2) les mors. »

Le gentilhomme et damoyselle, qui verront maistre Brisilidis (3), auront (4) foy à cest abuseur et panseront (5) avoir bon marché de luy en l'absence du medecin, et ainsi le pauvre malade perdra la vie, là où si le medecin eust esté present, cognoissant (6) bien l'abus de ces tyriacleurs, n'eust ordonné tel electuaire fait de pouldre de verre cassé, ou bien des pierres que aucuns chymistes du jourd'huy sçavent faire de callous (7) broyez et macerez en du vin aigre, broyez en mortier de couleur selon qu'on veult (8) que la pierre ayt couleur, de sorte que ce n'est que sophisterie des pierres desquelles usent noz apoticares. Et sont si amateurs d'argent qu'ilz ne font doubte de faire payer grande somme de deniers des choses qui ne servent à rien, et, pour estre plus amplement payez des malades, mettent en leurs parties : « Item pour ung electuaire fait de pierres precieuses, » si voirres cassez sont appelez pierres precieuses, lesquels ilz pulverissent subtilement, ce qui n'est vray semblable qu'ilz mettent des pierres precieuses, encore que les medecins les ordonnent ; car, s'ilz vouloient faire leur estat ainsi qu'il est requis, ilz ne seroient point si riches en si peu de temps. J'appelle leur estat : honnestement gangner, et ne vendre point drogues adulterées, et ne faire sinon ce qui (9) leur est commandé par les medecins.

(1) Ed. 1, *syncope*.

(2) Ed. 1, *resuscité*.

(3) *Brisilidis* est peut-être une faute pour *Griselidis*. *Maistre Griselidis* serait alors le fameux marquis de Saluces qui, d'après la légende, fut lui aussi, un *abuseur*. La *Patience de Griselidis* a été maintes fois réimprimée au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle ; le *Mystère de Griselidis* est antérieur de trois ans environ au libelle de Sébastien Colin.

(4) Ed. 1, *aura*.

(5) Ed. 1, *pansera*.

(6) Ed. 1, *cognoissantz*.

(7) Ed. 1, *callons* ; éd. 2, *cailloux*.

(8) Ed. 1, *veulx*.

(9) Ed. 1, *ce quil* ; éd. 2, *ce qu'il*.

Il ne fault pas oublier de declairer la cautelle de laquelle les apoticairez et arabistes ont usé (1) et usent encores en la preparation des restaurantz (2). Pour sçavoir s'il y a des escuz chez les malades, ilz ont de coustume d'y mettre de l'or (3), tellement que le meilleur ne leur est pas assez bon, et fault, ce disent ilz, que ce soit or de dueatz. Je seroys long temps sur ce propos ; mais le plus briefvement qu'il me sera possible, je le expediray. Je voudrois demander à ces marpaulx (4) les raisons par lesquelles l'or cuict restaure. Il ne fault nier, selon les grands philosophes (5), que la premiere matiere et sperme des metaulx c'est le mercure (6), qu'on dit argent

(1) Ed. 1, usez.

(2) Jean de RENOU (*Œuvres pharmaceutiques*, Lyon, 1624, p. 174; 2<sup>e</sup> édition, Lyon, 1626, p. 141) a consacré un chapitre de ses « Institutions pharmaceutiques » aux *Distillez et Restaurantz*. Ce sont, dit-il, des « remèdes alimentaires, destinés à la réparation et restauration des esprits et force du corps. Ils sont appellez *distillez*, d'autant qu'on les fait passer et distiller par le bec d'un alembic goutte à goutte, et sont nommez *restaurantz*, d'autant qu'ils sont non seulement extraits de toute sorte de chair bonne et délicate, mais aussi des conserves, poudres cordiales et autres choses aromatiques restauratives et qui réparent les esprits des parties nobles ».

(3) Bernard PALISSY rappelle, dans son « Traité de l'or potable » (*in Discours admirables*, Paris, 1580, p. 138), qu'il a « suffisamment prouvé, dans un « petit livre » antérieur, que l'or ne peut servir de restaurant, ains plutost de poison, dont plusieurs docteurs en medecine ayant veu ses raisons furent de son party ». Il nous apprend qu'au XVI<sup>e</sup> siècle des « milliers de medecins ont de long temps ordonné de l'or pour servir de restaurant aux malades », que les uns faisaient « bouillir des pieces d'or dedens des ventres de chappons, et puis fesoient boire le bouillon aux malades, et disoyent que le bouillon avoit retenu quelque substance de l'or », les « autres faisoient limer lesdites pieces d'or et faisoient manger la limeure aux malades parmy quelque viande », les autres enfin « prenoyent de l'or en feuille de quoy usent les peintres ; mais tout cela servoit autant d'une sorte que d'autre ». D'après Jean de RENOU, les apothicaires de Paris, pour faire leurs *restaurantz* « jetaient parmy la chair, lorsqu'elle se cuisait, des feuilles d'or fin en suffisante quantité ».

(4) Ed. 1, *margaulx* ; éd. 2, *margaux*. D'après GODEFROY (*Dictionnaire de l'ancienne langue française*, t. V, p. 181, col. 2, Paris, 1888), *marpault* est un terme d'injure et de mépris qui équivaut à « goinfre, fripon, voleur, vaurien ». Ce mot reparait, page 78, écrit *morgaulx* dans la 1<sup>re</sup> édition, et *morgaux* dans la 2<sup>e</sup>. Thomas Bartholin a traduit *marpaulx* par *helluones* (goinfres).

(5) *Philosophes*, alchimistes. Sébastien Colin les appelle encore *philosophes chymistes* dans le cours de son libelle (p. 60).

(6) Les alchimistes appelaient *mercure* le métal dénommé *vif argent* par les medecins et les apothicaires. Dans *L'onzième livre d'Alexandre Tral-lian* (p. 102 et 103), Sébastien COLIN l'appelle tantôt *argent vif*, tantôt *mercure*.

vif, nom vulgal (1), et que la mistion des principes en l'or est si ferme qu'elle ne peut estre dissolte (2) par nostre chaleur. Je te laisse cy à panser ce que dict Galien de l'argent vif au *Livre des simples*. Premièrement tu verras qu'il n'est aucunement restaurant, mais plus tost poison. Or nous restaurons les malades quand ilz sont presque du tout privez des puissances naturelles (3) (ce qui advient par la consommation des espritz evanouiz et exhallez (4) par la longueur et vehemence de la maladie), desquelles la premiere (5) est le sang. Veudonc que le sang engendré (6) baille la force et puissance au corps, il est nécessaire, premier que (7) les ducatz mis en decoction restaurent, qu'ilz soient tournez en sang, ce qui est bien dur à croire, car premier que la viande que nous prenons soit tournée en sang, il fault qu'elle soit cuicte et chylifiée, c'est à dire tournée en suc, de là renvoyée (8) aux veines mesaraïques, là où le chyle prend quelque forme de sang, et puis se parfait aux veines, duquel sont engendrez les espritz vitaux, naturelz et animalz (9). J'ay layssé à descripre la maniere de la generation des espritz, veu qu'il n'est à propos de nostre entreprinse. Comment se pourra faire que l'or qui est un metal si dur, lequel ne peut estre gangné par le feu, qu'il se digere en nostre estomac et qu'il se tourne en sang ?

Je ne veulx nier que l'or n'ait grandes proprietéz en certains accidens, mais non pas à restaurer les espritz, car les choses restauratives doibvent estre de bon suc et faciles à distribuer par tout le corps, ce qui ne [se] sçauroit (10) trouver en l'or.

Si tu veulx respondre que l'or restaure par une propriété

(1) *Nom vulgal*, nom vulgaire. Les éditions 1 et 2 portent *non* au lieu de *nom*.

(2) Ed. 2, *dissoulte*.

(3) Ce terme de *puissances naturelles* est fréquemment employé par Sébastien COLIN dans son traité de *L'ordre et régime qu'on doit garder et tenir en la cure des Fievres* (p. 85, 93, 187, etc.).

(4) Ed. 1, *exaltez* ; éd. 2, *exhalez*.

(5) Ed. 2, *desquelz la premiere* ; éd. 2, *desquels le premier*.

(6) Ed. 1, *engendre*.

(7) Avant que.

(8) Ed. 1, *renvoyer*.

(9) Toute cette théorie est due à Galien (V. l'article *Histoire de la Médecine* dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, 2<sup>e</sup> série, tome VI, p. 69). Elle est exposée dans la thèse du D<sup>r</sup> LE MAGUET (*Le Monde médical parisien sous le Grand Roi*, p. 63, Paris, 1899).

(10) Ed. 1, *ce qui ne sçauroit*. Ed. 2, *ce qu'il ne sauroit*.

occulte, je te respons que les propriétés occultes sont refuge de ceulx qui ignorent les causes des choses naturelles et sont comme leur Dieu tutélaire.

Parquoy l'on doit loer seulement les restauratifz lesquels sont preparez avecque certaines chairs distillées en alembicz de voirre avecque feu lent (1), en y additionnant certains simples et compositions propres selon la maladie. Les medecins grez qui ont esté (2) les plus excellents, ne font aucunement mention des restaurantz faitz avecque de l'or, mais souvent ordonnent du vin et autres plusieurs bonnes choses qui ne sont metalliques, ainsi comme faict Galien aux syncopes et ruines des espritz, voulant par là monstrier que les choses qui facilement nourrissent sont fort profitables à restaurer, et non point l'or, si tu ne vouloys restaurer la veue, car les bons compaignons disent qu'il n'y a restaurant que de escuz pour bien restaurer la veue. Comme il advint d'ung apoticaire lequel se restaura soy mesme : voulant faire ung restaurant à ung malade, [il] demanda des ducatz pour y mettre, desquelz il restaura (3) sa bource qui estoit bien vuide, et au lieu de mettre des ducatz, à la fin de la distillation il mettoit de l'or en feuille, et, là où il trouvoit ses (4) gens, bailloit entendre aux malades et parentz que l'or par la longue decoction s'estoit (5) liquifié et tourné en telle substance qu'il apparoissoit (6) en ledict restaurant, et que cela se (7) estoit faict par la violence du feu et longue ebullition du restaurant ; et ainsi faisoit passer les ducatz d'aucuns malades par invisible et ne laissoit pas de se (8) faire payer de ses (9) journées et restaurantz, sans conter les ducatz qu'il desroboit des malades, mesmelement de ceulx qui ne sont pas des plus advertiz. Je n'ay pas voulu oublier à mettre cecy, affin de monstrier le beau mesnage que font les apoticairez et barbiers quand ilz sont chez les malades contrefaisantz les medecins.

Il regne au jourdhuy ung erreur execrable en l'art d'apoti-

(1) Ed. 1, *avecque feu l'eut* ; éd. 2<sup>e</sup>, *avec le feu*.

(2) Ed. 1, *estez*.

(3) Ed. 1, *restaure*.

(4) Ed. 1, *ces*.

(5) Ed. 1 et 2, *c'estoit*.

(6) Ed. 1, *apparoissoient*.

(7) Ed. 1, *ce* ; éd. 2, *cela estoit fait*

(8) Ed. 1, *ce*.

(9) Ed. 1, *ces*.

cairie quant (1) à la preparation du syrop de jujubes (2), duquel à tous propos l'on use en toute descente d'humeurs sur les polmons et sur le thorax, lesquelles causent une toux, aucunes foys un<sup>g</sup> pleuresis. Et se sont persuadez noz maistres canonistes avecque la persuasion d'aucuns medecins arabistes ignorans (3) toutes bonnes lettres, que le syrop de jujubes estoit grandement profitable à telz accidens, combien qu'il soit grandement inutile et dommageable. Et trouvent aujourd'huy noz succristes apoticaire fort estrange, si, au lieu de leur syrop de jujubes (4), un<sup>g</sup> docte et expert medecin ordonnoit de l'hydromel avecque la decoction de l'yssope (5) ou autre chose selon que la maladie le requiert. Combien que l'hydromel ayt une souveraine faculté de nettoyer les polmons et faciliter (6) à cracher, toutesfoys les apoticaire ne le trouvent pas bon, par ce que l'hydromel se faict de miel et d'eau, le tout prins en la maison du malade ; et n'auseroient taxer si grand pris l'hydromel, s'ilz ne bailloient à entendre aux malades que ce fust autre chose, comme ilz ont de bonne coutume de faire, ainsi que font au jourd'huy plusieurs apoticaire en Poyctou, lesquelz n'ont eu honte et conscience de vendre un<sup>g</sup> petit voirre de ptisane avecque un<sup>g</sup> peu de miel ou quelque peu de syrop evanté, trente solz, vingt solz, faisant à croire aux malades que c'est une decoction magistrale ou pectoralle, disant qu'il y entre des choses bien cheres, jaçoit qu'il n'y entre que du regalice (7), des raisins et de l'orge, et autre chose que facilement on trouve chez les malades, tellement qu'il n'est point besoing de l'apoticaire pour faire telles decoctions moyennant qu'on ait le conseil du medecin, sçavoir s'il est bon ou non.

Les apoticaire quand ilz droissent leurs parties, ilz vendent le syrop de jujubes (8) bien cher, disant que jujubes sont fruitz qu'on aporte des Indes ou du pays d'Affrique, combien que

(1) Ed. 1, *quand*.

(2) Ed. 1, *intubes*. Dans l'édition princeps, cette faute est reproduite dans tout le cours du paragraphe. Le *syrop de jujubes* est de l'invention de Mésué.

(3) Ed. 1, *ignorez de*.

(4) Ed. 1, *intube* ; éd. 2, *jujube*.

(5) Hysope.

(6) Ed. 1, *facilitez* ; éd. 2, *facilité*.

(7) Réglisse.

(8) Ed. 1, *sycop de intubes*.

aucuns apoticaire de ce temps n'usent sinon de senelles (1) grosses et des plus rouges qu'on trouve par les hayes, ainsi qu'ilz sont descellés par leurs serviteurs mesmes qui en advertissent les medecins, ce qui est facile à croire, car ilz ne besongnent jamais que la nuict ou en arriere-boutique, ou ilz (2) se renferment en quelque chambre, craignant que les medecins voyent leurs sophismes et desguisées medecines, et si les medecins ordonnent quelque medecine (3), ilz attendront de la faire la nuict.

Je ne veulx point inferer qu'il ne s'en trouve quelques ungs conscienscieux, lesquelz ne voudroient rien composer que les medecins ne fussent premierement appelez. Icy nous ne blasmons que les mauvais extremement avaricieux ; car, selon mesme leur Mesué, il n'est possible qu'ung apoticaire exerce bien son estat s'il est ainsi avaricieux comme il s'en trouve au jourd'huy aux villes de Poyctou, là où tu ne trouveras apoticaire (4) qui ne se mesle de plusieurs autres traffiez que de l'apoticaire.

Revenons à noz jujubes, lesquelles Galien, au *Livre des Aliments*, diet n'estre convenable à aucun usage de medecine. Le semblable est confirmé par Pline au livre de *Re medica*, lequel dit que les jujubes ont de grandes incommoditez, comme de blesser l'estomac. D'autant qu'elles sont indigestibles, elles induisent une vehemente alteration et si rendent l'office du ventre fort difficile, ce qui est fort contraire à ceulx qui ont les maladies ausquelles communement noz maistres antidotistes usent et osent temerairement (5) asseurer les jujubes avoir vertu de purifier le sang. Comment se pourroit faire qu'elles puriffiasent le sang, veu qu'elles sont inutilles à l'estomac et indigestibles ? Ce que mesme Avicenne confirme au chappitre des jujubes, disant que l'exstimation (6) de ceulx qui pansent que les jujubes clarifient le sang, est corrupue et faulse, à laquelle opinion, dit il, je ne voudrois decliner (7).

(1) « Les fruits de l'Aubespine (Aubépine) s'appellent vulgairement des Senelles, » dit Charles ESTIENNE (*Prædium rusticum*, p. 557, Paris, 1554).

(2) Ed. 1, *il*.

(3) Ed. 1, *medecines*.

(4) Ed. 1, *apoticaire*.

(5) Ed. 1 et 2, *temerement*.

(6) Ed. 2, *estimation*. *Exstimation*, du latin *existimatio*, opinion.

(7) Ed. 1, à laquelle opinion, dit il, je voudrois declairer. Ed. 2, laquelle opinion, dit il, je voudrois declairer. La correction : je ne voudrois decliner me paraît commandée par AVICENNE (*Liber Canonis*, Venise, 1555, f° 136 r°).

Ung mesme erreur est commis des sebestes, lesquelles aucuns ont estimé (1) estre lenitives, combien qu'elles soient manifestement stiptiques et de temperament froit et sec. Considerez icy le grand erreur qui se (2) faict quand (3) les apoticaire, sans parler au medecin, baillent au pleuretic et peripleumonic une decoction de sebestes ou jujubes. Le plus souvent ilz font mourir les pauvres malades suffoquez, en restraignant la matiere et la rendant (4) inepte à cracher, ce qui est le principal scope (5) et but en telles maladies. Ceux qui causent telz inconvenients, ce (6) sont le plus souvent les malades mesmes et leurs affins et parens (7) qui envoient plus tost querir l'apoticaire que le medecin, pansant avoir meilleur marché, ce qui est le contraire. Car, si tu envoies querir le medecin, il te monstrera des remedes faciles, lesquelz aisement se trouveront en ton jardin ou alentour de ta maison ; davantage le medecin aura cognoissance de ta maladie et te guerira en te ordonnant ung bon regime. Au contraire l'apoticaire, ignorant les causes de ta maladie, te chargera de drogues et sans propos en dangier d'y laisser la vie, et n'oubliera à te bien gabeler (8) et saler ses (9) senelles et drogues inventées de luy (10) mesme, et non point de l'ordonnance des medecins.

Ung autre erreur mortifere fleurist entre aucuns inveterez et indoctes apoticaire, et mesme entre ceulx qui n'ont aucune intelligence des lettres et ne laissent pas d'estre superbes et ne veulent jamais confesser leur ignorance, quelques raisons qu'on leur mette en avant. Car ces inveterez avaricieux et fermiers qui ne virent jamais rien, sinon dessoubz quelques vieux resveurs arabistes, ilz (11) disent que c'est tout

qui, au chapitre de *Jujubis*, s'exprime ainsi : « *illorum existimatio qui putant quod jujubae clarificent sanguinem et lavent eum, est existimatio corrupta, ad quam ego non declino* ».

(1) Ed. 1, *estimez*.

(2) Ed. 1, *ce*.

(3) Ed. 1, *quant*.

(4) Ed. 1, *rendent*.

(5) Comme je l'ai dit page 27 (note 8), *scope* est synonyme de *but*.

(6) Ed. 1, *se*.

(7) Ed. 1, *affins de parens*.

(8) Ed. 1, *gabeter*. *Gabeter*, se moquer de.

(9) Ed. 1, *ces*.

(10) Ed. 1, *d'culx*.

(11) Ed. 1 et 2, *et*.

un, mais qu'on gagne, et que les plus justes et sçavantz sont les plus pauvres et gagnent le moins ; tellement que ces damnez avaricieux apoticairez usent de leur art à tort et travers, n'estimant la vie des hommes un festu, lesquelz deçoivent beaucoup de bons experimentez medecins en les qui-proquoquant, c'est à dire en leur baillant des drogues falsifiées et adulterées pour bonnes, dont la mort le plus souvent s'en ensuit, comme nous avons veu n'a pas long temps advenir d'une genereuse et notable damoyselle, laquelle fut en dangier de mort pour avoir pris des *qui pro quo* (1), que luy avoit baillé un apoticaire.

Ne est cepas un erreur pernicieux et mortel de prendre la semence de cesguë (2) pour la rue dicte *harmel* (3), comme font plusieurs apoticairez quand ilz composent les pilules de hermodates et fetides (4), lesquelz mettent au lieu de *harmel*, qui est rue sauvage, la semence de cicute (5), qui est un erreur perilleux, car la cicue (6) est nombrée entre les venins, de poisons froides, comme ont laissé par escript Dioscoridès, Galien, Pline et Averrhoës, de laquelle les Atheniens usoient quand ilz vouloient presentement faire mourir quelque pauvre criminel, ainsi qu'il est recité de Socrates ; le tout manifesté par Dioscoride au troysiesme livre, chapitre quarante et neuf (7), lequel dit que aucuns appellent la rue sauvage *harmala* (8). Galien en dit autant au *Septiesme Livre des*

(1) Ed. 1, pour avoir des *quilz pro quo*.

(2) Ed. 2, *ciguë*.

(3) *Harmel* est, dans le *Traité des Simples* d'IBN EL-BETHAR (chapitre 650), le nom arabe de la plante appelée : *Harmale* dans les *Dictionnaires de la langue française* de LITTRÉ, de HATZFELD, DARMESTETER et THOMAS, etc., *Peganum Harmala* par LINNÉ, *πίγγυρον ἄγριον* par Dioscoride et *ruta sylvestris* par Pline ; d'où son ancien nom français de *rue sauvage*.

MATTHEUS SYLVATICUS (*Opus Pandectarum medicinarum*, art. *Harmel*) dit que *harmel*, avec une *h*, est synonyme de *cicuta* et que le même mot écrit *armel*, sans *h*, est le nom d'une espèce de rue. Les apothicaires étaient donc excusables lorsqu'il leur arrivait de « prendre la semence de cesguë pour la rue dicte *harmel* ».

(4) Ed. 1 et 2, *fretades*. Dans les *pilulæ de hermodactylis majores* et dans les *pilulæ fetidæ majores* de Mésué, il entrât de *l'harmel*. Ces dernières sont appelées *grandes pilules fétides* dans *L'onzième livre d'Alexandre Trallian* (p. 286).

(5) et (6) Ed. 2, *ciguë*.

(7) Livre III, chapitre XLVI de l'édition de Dioscoride publiée par Sprengel (t. I, p. 394).

(8) Ed. 1 et 2, *harmela*.

*Simples*, chapitre cent dix neuf (1). Parquoy, par les tesmongnages des anciens, il est certain que la rue sauvage, dicte *harmalla* ou *harmel*, ha vertu d'inciser et atténuer (2) les lentes, tenaces, crasses et visqueuses (3) humeurs aux douleurs juncturales (4); pour ceste cause, plus commodement et utilement elle est adjoustée en la confection des pilules de hermodates que n'est la cesguë ou cicue (5); car, par sa frigidité grande, elle augmenteroit les humeurs froides, et le plus souvent ouste le sentiment des parties. Galien, au *Cinquiesme Livre des Simples*, damne et improuve (6) grandement l'usage de cicue (7) aux maladies arthritiques et juncturales, d'autant qu'elle tollist le sentiment non pas seulement par sa grande frigidité, mais aussi par sa superflue humidité; parquoy tous les anciens Grecz et Latins s'accordent ad ce qu'il ne fault aucunement user interieurement de la cicue sans grand dangier.

Donques les medecins, veu et considéré la malice des apoticaïres, ne debvroient user d'aucunes compositions, si premier ilz ne les avoient veu faire devant eulx mesmes, comme font ceulx qui craignent le juste jugement de Dieu et ayment leur honneur et la vie des hommes.

J'ay interrogé souventesfoys plusieurs medecins, gens de Dieu, lesquelz desploroient leur condition pour plusieurs causes, dont aucunes estoient pour (8) les erreurs que commettent les apoticaïres en la cognoissance des simples et composition d'iceulx, lesquels ilz ne peuvent retirer de leur vieil Adam, (j'appelle leur vieil Adam [ceux-là] soubz lesquels ilz ont, comme ilz disent, practiqué, qui estoient aussi (9) ignorantz que les apoticaïres; mais parce qu'ilz s'estoient fait (10) le nom de medecin, l'on avoit à eulx foy comme à ung Apollo, combien qu'ilz fussent privez de tout bon sçavoir); aussi, desploroient leur

(1) Le chapitre 124 (et non 119) du *Septiesme Livre des Simples* de GALIEN (édition Froben, Bâle, 1549, t. V, col. 218) est consacré au *moly* (μῶλυ ou πηγύρον ἄγριον).

(2) Ed. 1, *atténuer*.

(3) Ed. 1, *visquenses*.

(4) *Juncturales*, des jointures, des articulations.

(5) Ed. 2, *la ciguë*.

(6) Ed. 2, *reproûve*.

(7) Ed. 2, *de la ciguë*.

Ed. 1, *par*.

(9) Ed. 1, *ainsi*.

(10) Ed. 1, *parce qu'ilz n'estoient fait*, Ed. 2, *pource qu'ilz s'attribuoient*.

condition, parce que les apoticaire vendent si cher ce que nature a produit libéralement pour les hommes, comme sont herbes, racines, semences, certains animaux, le tout créé de Dieu à l'usage de l'homme, tellement que les apoticaire ne devroient estre payez (1) sinon comme estant ministres de la libéralité de nature. Mais ilz font bien du contraire; car, si le medecin (2) n'ordonne que demye pognée de l'ysop ou de fenouil (3), ilz s'en feront payer un grand argent soubz ombre que le medecin l'a ordonné. Et seroit beaucoup meilleur que les medecins ne s'adroissassent point le plus souvent aux apoticaire pour faire faire un tas de petis remedes singuliers, lesquelz les amys des malades pourroient faire sans apoticaire, affin de ne mettre les malades en fraiz (4).

Item considerez (5) la variété des opinions qu'on ha du turbit (6) (aucuns l'appellent *turpet* (7)), tellement que les Grecz ne les Latins ne baillent rien certain de ceste racine. Pour ceste cause aucuns la disent estre de l'invention des Arabes (8); toutesfoys il se peult faire qu'elle soit de l'invention des Grecz, mais soubz autre vocable. Nous lisons en Dioscoride au quatriesme livre, au chappitre de *pitiussa* (9), là où ces vocables grecz sont inserez : *Kalousi tourpet* (10). Aucuns neant-

(1) Ed. 1, *prie*; éd. 2, *priez*.

(2) Ed. 1, *medecin*.

(3) Ed. 1, *fenouil*.

(4) Cette idée de se passer des apothicaires pour la préparation d'« un tas de petis remedes singuliers » a été reprise, en 1623, par Philbert GUYBERT « escuyer, docteur régent en la Faculté de médecine à Paris », et développée tout au long dans son *Médecin charitable*, ouvrage réimprimé un grand nombre de fois, tantôt sous ce titre, tantôt sous celui de *Toutes les Œuvres charitables*.

(5) Ed. 1 et 2, *consideree*.

(6) Ed. 2, *turbit*. Le Turbit des pharmaciens est constitué par les rhizomes et les racines de l'*Ipomea Turpethum* R. Brown. Sébastien Colin ne fait que répéter, au sujet de cette drogue simple, ce qu'en a dit Symphorien CHAMPIER dans son *Myrouel des Appothiquaires* (nouvelle édition publiée par le D<sup>r</sup> Dorveaux, Paris, 1894, p. 39 et 36).

(7) *Torbed* est le nom arabe du Turbit, dans Ibn El-Bellhar (chap. 407).

(8) En effet, le Turbit a été introduit dans la thérapeutique par les medecins arabes. Il n'a donc pas été connu des medecins grecs.

(9) Le *πιτυσσα* de Dioscoride est l'*Euphorbia Pityusa* L. Sa racine est purgative tout comme celle du Turbit.

(10) Ed. 1, *Kalousi, toupet*; éd. 2, *Kalousi, tourpet*. Dans le DIOSCORIDE publié par Sprengel (t. I, p. 657) on a mis entre crochets : *ἡ καλοῦσι τούρπιτ, quam (radicem) turpet appellant*, parce que ces « vocables ne se trouvent point aux anciens exemplaires ».

moins disent que ces vocables ne se trouvent point aux anciens exemplaires et y ont esté adjoinctz de nouveau. Aucuns veulent dire que c'est le *tripolion* (1) de Dioscoride, d'autant que la description de Dioscoride parlant de *tripolion* (2) s'accorde fort bien à la description de Serapion (3) *Mauritanus* (4) parlant du thurbit (je laisse cy les propres motz des autheurs affin d'éviter prolixité, et me suffist seulement de les alléguer). Aucuns tiennent que c'est une des espèces de thythimales (5), ce qui est difficile à croire, car nous ne voyons point que ce soit la racine d'une des herbes lacticineuses. Parquoy aucuns doctes medecins sont d'avis, veu la varieté de tant d'opinions, que on laissast l'usage de la racine de thurbit, si l'on n'en avoit meilleure assurance, laquelle l'on pourroit avoir en la conferant avec ses (6) feuilles vertes, en assemblant les descriptions des autheurs.

Selon aucuns, le thurbit qu'on apporte de la montaigne dicte Gargano (7) en la Pouille (8) est la vraye thassie (9). Le vieil thurbit (si d'aucun thurbit fault user) ne se doit recevoir en l'usage de médecine.

Ceux errent qui pensent que gingembre (10) diminue et corrige la vertu solutive de thurbit ; c'est au contraire, car il augmente la faculté de celluy, car, avecque le gingembre (11), il purge le phlegme crasse (12) ; parquoy je ne doibs panser le gingembre estre correctif de la vertu solutive du thurbit, mais plus tost acceleratif. Combien que telles choses deussent estre cogneues des apoticares, mais d'autant qu'ilz sont aussi

(1) et (2) Ed. 1 et 2, *tripolin*. Le *τριπόλιον* de Dioscoride a été identifié avec la Dentelaire (*Plumbago europæa* L.), dont la racine serait émétique et même drastique.

(3) SÉRAPION a consacré au *Turbith* le chapitre 330 de son *De simplici medicina*.

(4) *Mauritanus*, l'arabe.

(5) Thythimales, Euphorbes. Ces plantes contiennent un suc laiteux très caustique ; c'est pourquoi Sébastien Colin les appelle *herbes lacticineuses*.

(6) Ed. 1, *ces*.

(7) Ed. 1 et 2, *Gorgano*. Le *monte Gargano* est le massif montagneux de l'Italie du Sud qui forme ce que l'on appelle vulgairement l'« éperon de la botte. »

(8) Ed. 2. *Pouille*.

(9) Thapsie.

(10) et (11) Ed. 1, *gingembre*.

(12) Ed. 1 et 2, *crassé*. *Crasse*, épais. On rencontre, dans *L'ordre et régime* (p. 17, 34, etc.) les expressions : « humeur visqueus et crasse », « humeur crasse et froid », etc.

sçavantz que negligentz en leur art, il ne se sçauroit (1) faire qu'ilz peussent avoir bonne cognoissance de la vérité, aussi qu'ilz s'occupent par trop en leurs fermes et censes, et ne sçauroient avoir loysir d'estudier ung petit quart d'heure, et leur semble assez de sçavoir leurs (2) *modus* (3) qu'ilz appellent ainsi. Comment est il possible de conduire ung œuvre sans science ? Quant (4) à leurs (5) *modus*, ilz sçavent (6) très bien ; mais c'est la mode *quipro quiçandi* (7), qui est de bailler des *qui pro quo* (8).

Davantage ilz sçavent bien ung autre *modus*, qui est de desrober quatre onces pour livre (9) quand ilz vendent leur marchandise latine (10). Il (11) fault qu'ilz sachent, s'ilz ne veulent changer leur vie etsatisfaire des *qui pro quo* (12) qu'ilz ont faitz aux malades, que leur salut est bien vacillant, plus que n'est la nef sur la haulte mer estant destituée de gouverneur. Je pry le Seigneur qui leur doint cognoissance de son saint nom.

Ilz sont si malings qu'ilz se moquent de ceulx qui par ung grand estudé s'enquerent de la vérité et vertu des simples, et leur suffist de cognoistre le bouillon blanc, la chamomille et melilot, car ces reverends maistres apoticaire ne ayment que le profit, non point l'excellence de leur art.

(1) Ed. 2, *on ne sawoit*.

(2) Ed. 2, *leur*.

(3) *Modus*. Dans le *Liber servitoris* d'ABULCASIS, qui fut, aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, le livre de chevet des apothicaires, presque tous les paragraphes commencent par ce mot : *Modus abluendi cerusam*, *Modus lavandi plumbum*, *Alius modus lavandi*, *Modus faciendi aes ustum*, etc. ; mais c'est l'expression *modus faciendi* qui reparait le plus souvent. La bibliothèque de l'École supérieure de pharmacie de Paris possède un rarissime traité de pharmacie en espagnol, qui a pour titre : *Modus faciendi* (3<sup>e</sup> édition, Séville, Juan Cronberger, 1542, in-folio) et pour auteur un franciscain, Bernardino LAREDO. M. Ernest GORDONNIER a publié deux notices sur ce livre : l'une dans le *Bulletin des sciences pharmacologiques* (1893-1900, t. II, p. 18), l'autre dans le *Janus* d'Amsterdam (1900, p. 6 et 91).

(4) Ed. 1, *quand*.

(5) Ed. 1, *leure* ; éd. 2, *leur*.

(6) Ed. 2, *ilz le savent*.

(7) Ed. 1, *quiproquiçandi*.

(8) Ed. 1, *quilz pro quo*.

(9) Sébastien Colin a déjà fait ce reproche aux apothicaires dans son *Epistre au Lecteur* (page 7).

(10) Voir à la page 6, ce qu'il faut entendre par *marchandise latine*.

(11) Ed. 1 et 2, *ilz*.

(12) Ed. 1, *quilz pro quo*.

Il (1) ne s'en fault point esmerveiller s'ilz ne se veulent point enquerir de la vertu des plantes et racines, car ilz n'ont aucun fondement ne principe de grammairie comme il fut manifesté d'ung quidam apoticaire, lequel print querelle contre ung médecin qui avoit ordonné *malorum granatorum* (2). Alors l'apoticaire, comme furieux et fort esmeu, s'en vint au médecin, luy disant : « Monsieur, comment l'entendez vous ? Je n'ay point de mauvaises granades. Vous en pourriez dire autant de mes autres drogues. » Le pauvre apoticaire s'estoit tant adonné aux fermes et autres negoces qu'il ne sçavoit pas que *malorum granatorum* (3) signifiast des pommes de granades, et prenoit *malorum granatorum* (4) pour mauvaises granades.

Or considerez quel dangier que de recevoir ung apoticaire sans estre latin ! Mais à eulx ce (5) leur est tout ung, fussent ilz patissiers, mais qu'ilz sachent bien battre (6) les espices et faire des cornetz de papier.

Ung maistre resveur apoticaire bailla bien congé à son serviteur, parce qu'il ne sçavoit pas faire ung cornet de papier à la mode de son maistre, disant que les cornetz qu'il faisoit estoient trop creux et qu'ilz (7) tenoient trop d'espices, combien que le serviteur fust sçavant jeune homme, bon latin, cognoissant bien les simples, lesquelz il avoit ouy par troys années soubz Monsieur Sylvius (8) à Paris, et les sçavoit fidelement composer, et trop fidelement pour son maistre, car son maistre ne luy vouloit bailler les choses requises et bonnes pour faire les compositions (9), ains luy bailloit toutes choses esventées et sophistiquées qui gardoient la boutique avoit (10)

(1) Ed. 1, *ilz*.

(2), (3) et (4) Ed. 1, *grannatorum*.

(5) Ed. 1, *se*.

(6) *Battre*, piler.

(7) Ed. 1 et 2, *il*.

(8) Ed. 2, *Sylvius*. *Sylvius* est le nom latin de Jacques Dubois, savant médecin du XVI<sup>e</sup> siècle, que Sébastien Colin cite dans tous ses livres (il l'appelle, à la fin de ce libelle, p. 80 : « lumière de toute l'Europe et vray phenix en medecine »). Il est cité également : dans l'*Apologie pour Hérodote* de Henri ESTIENNE (chapitre XVI ; éd. Ristelhuber, t. I, p. 298 et 308, Paris, 1879), dans les *Essais* de MONTAIGNE (livre II, chap. II ; éd. Pierre Goste, t. II, p. 14, Paris, 1725), dans les *Contes et discours d'Entrapel* de Noël DU FAIL (chap. XIII et XX ; édition Hippeau, t. I, p. 175, et t. II, p. 15, Paris, 1875), etc.

(9) Voir, page 23, ce qu'il faut entendre par *composition*.

(10) Ed. 2, *despuis*.

dix ans, et n'eust pas voulu ledict serviteur demourer avec- que ung tel maistre, veu les grands abus qu'il voyoit faire.

Davantage ung erreur (1) insupportable a pululé long temps et pulule encores entre les inveterez apoticairez et ceulx qui ne sont de ce temps, c'est de prandre la sandaraque (2) pour une espèce de gomme, combien que à la vérité (3) *sandaraca* soit ung arsenic rouge ou pierre methalique (4) ayant vertu erosive si grande que si tu la prend interieurement (5), elle te pourra subitement occire ; voyre la fumée en est fort dange-reuse si premierement elle n'est moderée par l'art de chymie, comme plusieurs chymistes sçavent très bien faire. Je te dis ce cy pour monstrez qu'il est perilleux d'ordonner sandara-que (6). En quel danger mettroit l'apoticaire le malade qui prandroit la vraye sandaraque qui n'est autre chose que arse-nic rouge !

Item errent grandement ceulx qui colloquent le *mezereon* entre les plantes faisantz le lait, que nous disons lactici-neuses (7), duquel erreur ont parlé (8) Johannes Manar-

(1) Cette erreur avait déjà été relevée par Symphorien CHAMPIER dans son *Myrouel des Appothiquaires* (Nouvelle édition, Paris, 1894, p. 37).

(2) La *sandaraque* des médecins grecs et latins (σάνδαρακη de Dios-coride, *sandaracha* de Pline) est le réalgar ou sulfure d'arsenic rouge natif ; celle des arabes (*sanderous* d'Ibn El-Beithar) est une résine produite par le *Callitris quadrivalvis* Ventenat, laquelle, de nos jours, porte en-core le nom de *sandaraque*. LESPLEIGNEY, dans son *Promptuaire des medecines simples en rithme joieuse* (Nouvelle édition, Paris, 1892, p. 91 et 162), distingue parfaitement la sandaraque « metal veneneux et pernicial » de l'autre qui

est vernix medicinal,  
Ung just de geniebre lacrine,  
Aultrement classa dict sans crime.

Pour Sébastien COLIN, la seule vraie sandaraque est celle des grecs et des latins. Il le répète en ces termes dans *L'onzième livre d'Alexandre Tral-lian* (p. 99) : « *Sandaracha*, selon la vraye verité, n'est point le vernis, comme aucuns ont pansé, car le vernis est *gummi juniperi*, lequel Her-molaus Barbarus appelle *vernigo*, *vernis vulgo*, parce qu'à la rousée du ver ou printemps il se trouve plus abondamment. Or est il que *sandaracha*, est une chose minérale, laquelle ne differe point de l'orpigment... »

(3) Ed. 1, *combien que la verité sandaraca*.

(4) Ed. 1, *methaliqua*. Ed. 2, *metalique*.

(5) Ed. 1, *interieusement*.

(6) Ed. 1, *sandarace*.

(7) Ed. 1, *lacticinenses*.

(8) Ed. 1, *parlez*.

du (1) et Fuschius (2). Si tu lis diligemment Dioscorides au chapitre de *chamelea* (3), tu verras clairement que *chamelea* (4) de Dioscorides est le *mezereon* des Arabes (5). Il seroit fort long de reciter ce que en dit Avicenna (6) au chapitre de *mezereon* ; mais il te suffira de sçavoir véritablement que *chamelea* (7) est le *mezereon*, et qu'il n'est point lacticeux (8), et que ceux errent pernicieusement qui preparent les pilules de *mezereon* (9) pour les hydropiques (10) d'une plante laquelle vulgairement est appelée *laureola* (11), pensant que *laureola* (12) est le vray *mezereon* (13), et font grand tort aux malades, et le plus

(1) MANARDUS a parlé de cette erreur dans l'ouvrage suivant : *Johannis MANARDI Ferrariensis medici Epistolarum medicinalium Tomus Secundus, nunquam antea in Gallia excusus. Lugduni apud Seb. Gryphum. 1532*, p. 459, au chapitre *De Mezereon*. Ce tome II de Manardus a été publié par François Rabelais. Il débute (p. 2) par une épître dédicatoire à André Tiraqueau (*Franciscus Rabelaeus medicus Andrea Tiraquello judici æquissimo apud Pictones. S. P. D.*), laquelle se termine par ces mots : *Vale. Saluta mihi clarissimum virum. d. antistitem Malleacensem, Mœcenatem meum benigniss. si quando eum invisas, et Hilarium Coguetum nostrum, si forte istic sit. Lugduni, III. Nonas Junii. 1532*. La fin de cette épître est tronquée dans l'édition des *Œuvres de RABELAIS* publiée par Pierre Jannet (t. VI, p. 97).

Sébastien Colin cite encore « Manardus en ses *Epistres medicinales* » dans *L'onzième livre d'Alexandre Trallian*, p. 82.

(2) FUCHSIUS (et non *Fuschius*) a mentionné cette erreur dans le livre intitulé : *Leonardi FUCHSII Annotationes aliquot Herbarum et Simplicium, a Medicis hactenus non recte intellectorum*. Ce traité de Fuchsius a été publié dans le tome II des *Herbarum vivae Eicones* d'Ottho BRUNFELSIUS (*Argentorati, 1532*). Le chapitre XVI, *De Mezereonte seu Chamælea*, s'y trouve page 139.

(3) Ed. 1 et 2, *champlera*.

(4) Ed. 1, *chamylea* ; éd. 2, *chamaelea*.

(5) Le *mezereon* des Arabes (*mâzerioum* d'Ibn El-Bethar, chapitre 2053) et le *chamelea* (*Χαμλεία*) de Dioscoride ont été identifiés avec le *Daphne oleoides* Schreb. Le *mézéréon* des apothicaires était le Bois-gentil (*Daphne Mezereum* L.).

(6) « Sous le nom de *Mâzerioum*, dit le Dr L. Leclerc dans une note ajoutée au chapitre 2053 d'IBN EL-BETHAR, Avicenne a confondu avec cette plante (le *chamælea* de Dioscoride) les *Chamæleons* des grecs, sans doute à cause de la ressemblance des deux mots *chamæleon* et *chamælea*. »

(7) Ed. 1, *chamylea* ; éd. 2, *chamaelea*.

(8) Ed. 1, *et qui n'est point lacticeux*.

(9) Les pilules de *mezereon* sont de l'invention de Mésué.

(10) Ed. 1, *hydropiques*.

(11) et (12) Ed. 1 et 2, *lanodela*. La plante appelée *laureola* est la Lauréole (*Daphne Laureola* L.). Il en a déjà été question, page 31.

(13) Les apothicaires étaient excusables, car un des principaux commentateurs de Mésué, *Christophorus Georgius de Honestis*, donne *mezereon* comme synonyme de *laureola*.

souvent leur causent la mort, quand ilz usent d'une herbe pour une autre. Leur ignorance ne les sçauroit excuser : ilz devroient estudier avant que se (1) mettre à l'estat d'apothicaire.

Aussi ung erreur fleurist qui est fort mauvais quant à l'exhibition des cantharides, ce qui est yssu de la farine arabique comme vous verrez en lisant Rasès (2) en son neufiesme (3) *ad Almansorem* et Avicenne (4) en son *phen* (5), laquelle opinion est fort contraire à celle des anciens Grecz, lesquelz tiennent que les esles (6) corrigent tout le malifice des cantharides, comme escript Dioscorides au second livre, chapitre cinquante troysiesme (7), Pline au dix neufiesme livre, chapitre quatriesme (8). Hyppocrates, en son *Livre du Regime des maladies acues* (9), parlant de la cure d'ydropsie, ne fait aucune mention d'ouster les elles (10), qu'il n'eust oublié à dire s'il eust faillu les ouster. Parquoy il ne se fault esmerveiller si nous avons mauvaise yssue de l'usage des cantharides, veu que par leur grande erosion elles esmeuvent le sang, ce qui n'aviendroit si les esles qui sont remede à ung tel malefice n'estoient oustées. Je n'ay pas voulu oublier à mettre cest erreur (11).

Ung jour entre les autres j'estoys à la boutique d'ung apothicaire, lequel faisoit l'ordonnance d'ung fort docte medecin lequel ne vouloit que les elles des cantharides fussent jectées.

(1) Ed. 1 et 2, *cc.*

(2) RAZÈS parle des Cantharides dans le chapitre LII du *Tractatus tertius* de son *Liber ad Almansorem* (Venise, 1497, f. 17 c).

(3) Faute pour *troisiesme*.

(4) AVICENNE a consacré aux Cantharides le chapitre 205 du *Liber II, Tractatus II* de son *Liber Canonis* (Venise, 1555, f. 121 v°).

(5) *Fen*, mot arabe conservé dans la traduction latine des *Œuvres d'AVICENNE*. On y voit le *Livre I* divisé en 4 *Fen*, le *Fen 1* divisé en 6 *Doctrines*, la *Doctrine 1* divisée en 2 *Chapitres*, etc. *Fen est modus locutionis cum de una re transitur ad aliam*, lit-on dans l'*Antiqua expositio Arabicorum nominum*, qui termine le *Liber Canonis* d'AVICENNE.

(6) *Esles*, ailes.

(7) Chapitre LXV de l'édition Sprengel (t. I, p. 191).

(8) PLINE parle des Cantharides dans son XXIX<sup>e</sup> livre, chap. 30.

(9) Ed. 2, *agues*.

(10) Sébastien Colin se trompe, car HIPPOCRATE (*Œuvres complètes*, publ. par E. Littré, t. II, p. 513, Paris, 1840) dit : « Prenez trois cantharides, ôtez-en la tête, les pieds et les ailes ».

(11) Cette erreur avait déjà été relevée par Symphorien CHAMPIER (*loc. cit.*, p. 40).

J'advisay que ce bon maistre faisoit au contraire et qu'il jectoit les elles des cantharides. Voyant le peril auquel il mettoit le pauvre malade pour lequel avoit ordonné le medecin, je luy demanday (1) pourquoy il ne faisoit selon l'ordonnance du medecin. Il ne me sceut rendre responce autre, sinon que ce n'estoit la coustume d'user des elles des cantharides, comme si nous failloit reigler selon une coustume tellement alienée (2) de raison, de laquelle s'en ensuyt le plus souvent la mort.

Je laisse à panser au lecteur combien d'hommes meurent l'année par le moyen de ces sophistiquers et corrupteurs de la vraye medecine et forme de justement preparer les choses subtiles pour le corps humain ! Et leur est permis de se mesler de l'estat duquel ilz n'ont aucune cognoissance (3), plus tost qu'à ceux qui de leurs premiers ans sont versez en bonnes lettres et par grands labeurs sont parvenuz à la cognoissance des choses naturelles, veu qu'il n'y a rien tant selon nature que de garder l'individu ; par mesme raison, il n'y a rien tant contre nature que de le perdre ; et sont ceulx ennemys de nature et homicides d'eulx mesmes, qui scientement se commettent à l'ignorance d'autrui.

Nous en voyons plusieurs au jourd'huy languoureux et valedudinaires pour seulement se estre confié aux apoticares en la cure de la colique, laquelle ilz n'estiment rien, et usent, sans appeller le medecin, d'electuaires fortz, preparez avecque de la scammonée, thurbit (4) et collocynthe. Davantage vous trouverez des apoticares, lesquelz en une dissenterie, de leur privée autorité (5) (si autorité se doit dire d'eulx), bailleront medecine laxative et bien fort corrosive, encore (6) que l'opinion de ceulx qui baillent du reubarbe torrefié en une dissenterie n'est pas grandement approuvée, et se disent ensuivre les anciens ; mais ilz sont bien trompez, car nul des anciens, voyre mesme Avicenne, ne usa de reubarbe pour esmouvoir le ventre, ce qui n'est merveille, car le reubarbe des anciens est grandement different de celluy duquel nous usons communement. La raison pour laquelle il ne fault user de medecine laxative en une colique est parce que les medecines purgatives, par la vertu attractive laquelle elles ont,

(1) Ed. 1, *demandé*.

(2) Ed. 1, *aliené* ; éd. 2, *aliene*.

(3) La médecine.

(4) Ed. 1, *thurbit* ; éd. 2, *turbit*.

(5) Ed. 1, *à autoritez*.

(6) Ed. 1, *encorent* ; éd. 2, *encores*.

attirent quantité d'humeurs au ventricule (1), et de là aux intestins, dont la colique en est augmentée, aussi que les medecines purgantes attirent grande abundance d'humeurs, lesquelles n'ont voye de passer, veu que les coliqueux sont grandement oppillez, et par ce moyen sont detenues les humeurs aux intestins, ce qui ne se fait sans grande douleur et peril du malade, de laquelle chose baille tesmongnage Avicenne en son *Phen* quinziesme, Canon troysiesme, trente quatriesme au premier chappitre (2). Galien fait mention de quelque jeune homme, lequel avoit esté tourmenté grandement par medecines scammonées et fortes, tellement qu'elles avoient causé grande erosion et ulcère ausdictz intestins. Oribase (3), au *Livre des Curations*, ne fait mention seulement que de l'usage de clysteres lenitifz (4).

Mais noz apoticairez, estans appellez aux maisons des malades sans medecin, n'ont garde de faillir à bailler medecine sans besoing, affin d'arracher plus d'argent des malades. Que diriez vous combien ilz gardent à l'encontre des medecins (5) s'ilz n'ordonnent banque (6) de receptes ? Si l'on les vouloit croire, le boyré et le manger ne seroit que medecine. Doncques il se fault garder d'eulx en la plus petite maladie que on scauroit avoir.

Aussi ilz ont (7) de coustume d'user de frequents et assadez (8) clysteres en toutes douleurs de reins (9) sans rien distinguer, de sorte qu'ilz gehennent et excarnifient (10) les pauvres malades. Car les clysteres, par leur quantité et abundance, principalement aux calculeux et ceulx qui ont grande inflammation des reins, causent une extention aux intestins

(1) Estomac.

(2) Cette indication bibliographique est fausse. Le *Fen* XV du troisième Canon d'Avicenne est intitulé : *De felle et splene et dispositionibus eorum*. Il se divise en deux Traités, comprenant : le premier 7 et le deuxième 13 chapitres.

(3) ORIBASE. *Œuvres*, publ. par Bussemaker et Daremberg, t. V, p. 761, Paris, 1873.

(4) Ed. 1, *lenitifz*.

(5) Ed. 2, *Que direz vous combien ilz sont fachez contre les medecins*.

(6) Ed. 2, *banque*. *Banque* est probablement une faute pour *beaucoup*.

(7) Ed. 1, *on*.

(8) *Assadez*, abondants. GODEFROY (*Dictionnaire*, t. I, p. 423) donne le verbe *assader* comme synonyme d'*assasier*.

(9) Ed. 1, *reins*.

(10) Ed. 1, *excarcifient*. *Excarcifient*, du latin *excarnificare*, tourmenter, torturer.

et de la compression aux reins, tellement que les ureteres en sont coarctés et renduz estroictz, et n'est possible après que aucunes humeurs, ne sable, ne calcul (1) puissent descendre, et sont les intestins et reins si debilitéz qu'ilz sont renduz aptes (2) à recepvoir toute fluxion, au moyen de laquelle se fait plus grande coartation (3) et inflammation aux reins, voyre que le plus souvent la pierre en est engendrée. Aux pays d'Anjou et Poyctou, ont de coustume en ces douleurs de plus tost appeller ung barbier ou apoticaire que non pas le medecin, et, qui pis est, les femmes au jourd'huy se meslent de bailler clysteres.

Plusieurs, pour avoir pris des clysteres qui n'estoient à propos de la maladie, sont tumbéz en grands inconveniens. J'ay cognu ung barbier avoir baillé en mains (4) de huit jours cent clysteres à ung pauvre malade, là où ung ou deux, ordonnez à propos de la maladie, eussent subitement sedé et appaisé la douleur. Le barbier tumba de là à quinze jours malade et heut remort de conscience d'avoir faict payer au malade sept solz et demy par clystere, combien que noz apoticaire d'Anjou et Poyctou en font bien payer dix solz qui ne sont faictz que d'eau bouillie avecque ung peu de miel, de huile de noix et de sel : voyla les clysteres des apoticaire et barbiers, quand ilz sont appellez pour bailler clysteres. Et souventesfoys, quand ilz ont appetit de menger d'ung chappon, ilz bailleront entendre aux malades que ung clystere d'une decoction de chappon (5) seroit fort bonne, au lieu de laquelle ilz bailleront une decoction de mauves, choux et bletes, et mangeront le chappon, et boyront (6) le bouillon. Il fault icy entendre que l'ordonnance du medecin, et non point d'ung apoticaire ou barbier, est bien requise quand il est besoing de bailler clysteres en ces douleurs.

Aucuns apoticaire pensent (7) le temps estre perdu qui est employé à bien exécuter l'ordonnance de quelque docte medecin, et n'observent point la manière de laquelle il fault user en la préparation des myrabolans, mais les font tout par ung

(1) Ed. 1 et 2, *calcul*.

(2) Ed. 1, *aptes*.

(3) Ed. 1, *coarta*.

(4) Ed. 2, *moins*.

(5) C'est le *lavement analeptique* ou *nourrissant* de nos Formulaires.

(6) Ed. 2, *humeront*.

(7) Ed. 1, *pensant*.

moyen avecques d'autres simples bouillir affin d'avoir plus tost fait, ce qui est grandement erré, car la gommosité, laquelle fait les myrabolans laxatifz, par le feu et grande ebullition est oustee. Au contraire, si tu maceres et trampe (1) seulement les myrabolans en eau chaulde, la gommosité d'iceulx laissée en l'eau fera ladicté eau laxative ; parquoy tu ne scauroys bailler l'ébullition aux myrabolans trop petite. Il ne fault point au jourd'huy avoir paour que la (2) gommosité des myrabolans desquelz usent aucuns apoticairez se perde (3) par le feu et longue ébullition, car ilz sont tous creux et vermouluz (4), ne ayant d'humidité non plus qu'ung challou (5), tellement qu'ilz ne sont d'aucune efficace. Et pour ceste cause nul ne debvroit user de myrabolans sans premièrement les avoir veuz (6), car autrement les apoticairez te decepvront, te baillant entendre que tout ce qu'ilz ont est bon. Il fault le veoir premier que en ordonner : tu trouveras le plus souvent que cela qu'ilz ont est tout corrompu et sophistiqué.

En la confection hamec (7) : *myrabolani nigri indi* (8), et *chebulatorum*, dont est advenu que aucuns apoticairez indoctes prennent troys especes de myrabolans pour faire la confection hamec, combien que *myrabolani nigri indi* ne soit qu'une espece de *chebulatorum* (9). L'autre, les chebules et myrabolans citrins sont d'ung mesme arbre (10) et ne different sinon que les citrins ne sont pas tant meurs que les chebules. Les myrabolans *indi* ne sont noirs sinon pour la grande demeure qu'ilz font en l'arbre, et sont plus gras et gommeux que les citrins. Ceux qui sont cuilliz encores aigres et esventés (11) sont les citrins.

(1) Ed. 1 et 2, *si tu macerez et trampez*.

(2) Ed. 1, *le*.

(3) Ed. 1, *perdent*.

(4) Ed. 1, *curieux et vermoleux*.

(5) Ed. 1 et 2, *challon*. *Challon*, qui est écrit *callou* à la page 33, signifie *caillou*. Bartholin a corrigé *challon* par *charbon*, qu'il a traduit *carbo*.

(6) Ed. 1, *veu*.

(7) Mésué donne deux formules de confection *hamec* : il entre des *myrabolani nigri* dans les deux. Un des annotateurs des *Opera* de Mésué (Venise, 1568, f° 139 a), Joannes Costa, dit expressément que les Myrobalans noirs ne sont autres que les indiens : *mirabolani nigri iidem sunt indi*.

(8) Faute pour *myrabolanorum nigrorum indru n*. Il y a dans la 2<sup>e</sup> éd. : *myrobalani*.

(9) Ed. 1, *chebulatorum*.

(10) L'arbre qui produit les Myrobalans indiens, chebules et citrins, est le *Terminalia Chebula* Retz.

(11) Ed. 1, *esventees*.

Aucuns en font deux autres especes, sçavoir est: les embliques et belleriques (1), desquelz les autheurs ont parlé (2) à part.

Pour faire brief, nous ne sommes point certains si ce sont (3) les vrays myrabolans desquelz nous usons, veu qu'il ne se trouve point d'autheur (4) qui ayt escript la forme d'iceulx ne la plante (5), aussi que nous n'en experimentons pas de grands effectz à l'entour des malades; et seroys bien d'advis que les malades usassent de conseil avant que prandre des myrabolans, principalement de ceulx que les apoticares ont, qui sont ainsi secz que vieilles noix de galles.

Je ne voy point grande raison qu'il faille infuser le reubarbe en eaues distillées, comme à present l'on ha de coustume de faire. Il est beaucoup raisonnable de l'infuser en la decoction mesme en laquelle tu delibères d'espandre ta médecine, car le reubarbe en infusion ha plus grande vertu solutive, car en l'infusion t'est laissée la partie solutive, et la chose faisant quelque restriction, comme est le marc, demeure (6) au residu: parquoy le reubarbe mis en infusion est beaucoup plus solutif qu'avecque toute sa substance. Il est vray que, subtilement pulvérisé et baillé avecque toute sa substance, il purge plus par les voyes urinales.

C'est une chose fort périlleuse que de infuser le reubarbe et autres solutifz en eaues distillées, car les eaues distillées subvertissent l'estomac et si sont grandement corrosives par leur vertu ignée (7), tellement que le plus souvent elles causent des ulcères occultes, ainsi qu'il est advenu d'aucuns, lesquelz (8) pour avoir beu de l'eau des citernes, laquelle passe

(1) Les Myrobalans emblies sont les fruits du *Phyllanthus Emblica* L. Les M. bellériques sont les fruits du *Terminalia bellerica* Roxb.

(2) Ed. 1, *parlez*.

(3) Ed. 1, *si ne sont*.

(4) Ed. 1, *autheurs*.

(5) Les Myrobalans ont été introduits dans la thérapeutique par les médecins arabes. Ils sont décrits par Mésué et figurés dans l'édition latine de ses *Œuvres* publiée à Venise en 1561. On en trouve de bonnes figures dans l'édition de 1574 de l'*Aromatum et simplicium aliquot medicamentorum apud Indos nascentium historia* de Garcia da ORTA (Anvers, Plantin, 1574, p. 115), dans les éditions suivantes et dans la traduction française de ce livre publiée par Antoine Colin (Lyon, 1602, p. 169).

(6) Ed. 1 et 2, *demeuré*.

(7) Ed. 1, *igneu*.

(8) *Lesquelz* me paraît devoir être retranché, pour la clarté de la phrase.

par canalz (1) de plomb et sans feu corrodant ; à plus forte raison combien le doibt estre davantage celle laquelle nous distillons en chappelle de plomb avecque violence de feu : pour ceste cause il se fault garder de faire aucune infusion en eau distillée. Il est vray que les vieux resveurs d'apoticaires le trouverront estrange, quelques raisons que on leur (2) die ; car il leur est plus aisé de faire leur infusion en eau distillée que de faire quelque decoction expressement ou d'exprimer le jus de quelques herbes à ce convenables ; et pour ceste cause bail- lent entendre aux malades que les eaux distillées sont beau- cop meilleures, ne ayantz aucun soing de la santé du malade, mais qu'ilz ayent argent la moytié plus qu'il ne leur fault.

Je me suis esmerveillé souventesfoys pourquoy plusieurs me- decins usent des eaux distillées comme ayant grande vertu, veu que la plus grande partie de telles eaux distillées à la manière que les distillent les apoticaires ne retiennent point leur sa- veur et odeur. Si tu sens l'eau distillée de la mente, tu trou- verras qu'elle n'a ne le goust ne l'odeur de mente, et aussi de plusieurs autres. Or est il queles facultez et puissances des medecines tiennent ung tel ordre entre elles, tellement que les secondes facultez ne peuvent estre sans les premieres, ne les tierces sans les secondes. Veudoncques que les operations proviennent des qualitez, il ne se peult faire que, les qualitez oustées et separées, les actions et facultez demourent. Parquoy nous voyons que des premieres qualitez naiscent les opera- tions, exceptées celles qui œuvrent de toute leur substance, lesquelles sont cogneues par ung seul usage et expérience. Mais les qualitez premieres, combien que par ung certain tact (3) ou touchement elles soient cogneues, toutesfoys les saveurs et odeurs servent beaucoup à la cognoissance d'icelles. Consi- déré que es eaux distillées des herbes nous voyons saveurs et odeurs contraires, il fault doncques croire que les facultez et opérations qui estoient aux herbes ne sont point laissées es (4) eaux distillées, comme il apert de l'absinthe, duquel l'eau distillée n'est aucunement amere combien que l'herbe le soit grandement. Parquoy je seroys d'advis qu'on usast de la me-

(1) Ed. 1, *canalz*. Dans *L'ordre et régime qu'on doit garder et tenir en la cure des Fièvres* (p. 125), Sébastien COLIN dit qu' « il se faut garder sur toutes choses de boire de l'eau laquelle descend par *canals* de plomb, car telles eaux sont fort périlleuses ».

(2) Ed. 1, *leurs*.

(3) Ed. 2, *tast*.

(4) Ed. 1, *laissees* ; éd. 2, *laissees aux*.

thode de laquelle usent les philosophes chymistes, lesquels distillent de telle maniere que les odeurs et saveurs des herbes demourent aux eaux distillées. Mais celles desquelles usent les apoticares sont toutes corrompues et esventées, car, en distillant, jamais ilz ne joygnent le vaisseau qui reçoit la liqueur au stillicide (1) de l'alambic (2), et devroient les deux ensemble bien luter du lut des philosophes (3), affin que les espritz qui sont la cause de la vertu ne se exhallassent.

C'est ung abuz de penser que la therebenthine laquelle nous usons soit vraye (4); seulement nous avons celle qui vient de l'arbre appellé *larix* (5), car la resine du vray therebinthe (6) est apportée de Cypre (l'on voit en Italie aucuns therebinthes, mais ilz ne produissent rien), et celle de laquelle usent noz apoticares est grosse tourmentine qui se doibt bien ainsi appeller, car elle baille grand tourment à ceulx qui en usent, et la lavent en diverses eaux affin de la faire apparostre toute autre que la vulgaire, comme ilz sçavent faire de toutes autres choses. J'ay voulu mettre cecy affin que on sceust la verité des choses et que on ne fust plus, s'il estoit possible, abusé (7) des apoticares et barbiers.

Davantage ung erreur grand est commis quant (8) aux gomes desquelles nous usons de l'arbre dicte acacia (9), laquelle est appellée de Serapio espine babilonique (10), de Dioscoride espine ægiptiaque (11).

(1) Dans l'alambic, le vaisseau qui reçoit la liqueur porte de nos jours le nom de *cucurbite*, et le stillicide, celui de *chapiteau*. Stillicide est féminin quelques pages plus loin (p. 69).

(2) Ed. 1, de la *lambic*; ed. 2, du *lambic*.

(3) On trouve une formule de *lut des philosophes* dans la *Chimie au moyen âge* de M. BERTHELOT (t. II, p. 152, Paris, 1893).

(4) Symphorien CHAMPIER (*loc. cit.*, p. 28) l'avait déjà dit.

(5) Le Mélèze (*larix*) fournit la *térébenthine de Venise*.

(6) Les anciens avaient donné le nom de *térébenthine* à la seule résine du Térébinthe, qui est la *térébenthine de Chio*.

(7) Ed. 1, *abusez*.

(8) Ed. 1, *quand*.

(9) D'après les traités de matière médicale, la gomme arabe est produite par cinq espèces d'Acacia. A.-T. de ROCHEBRUNE (*Toxicologie africaine*, t. II, p. 179, 219, 462, Paris, 1899) a publié, après une « Révision des Acacia gommifères africains », un savant « historique » de la *Gomme arabe* et du *Suc d'Acacia d'Egypte*.

(10) « *Achachie, id est acacia, spina babilonica, est arbor gummi arabici* », dit SÉRAPION (*Pratica*, Venise, 1497, f° 112 a).

(11) Ἄκκκκκ ἐστὶν ἐν Αἰγύπτῳ. ἄκκκκκ δὲ ἐστὶ δένδρον ἄκκκκκ, lit-on dans DIOSCORIDE. C'est Pline et les Arabes qui ont appelé l'Acacia *espine ægiptiaque*.

En (1) vient la gomme dicte gomme arabic (2), laquelle nous n'avons point en telle abundance, mais nous n'en avons point du tout. Si ainsi estoit, pourquoy n'aurions nous du fruit dict *alcarab* (3), duquel se doit faire le vray acacia (4) lequel les apoticares font du jus de prunelles (5)? Et la gomme arabic que nous avons est gomme de quelque espece de prunier ou cerisier (6), ou de quelque autre arbre, que les apoticares sophistiquent.

Il est aussi manifeste que la gomme tragacant (7) duquel les apoticares usent n'est point le vray, car le vray se liquifie mis soubz la langue, ce qui ne se trouve point en l'usual, lequel aucunement ne se liquifie, mais plus tost se dilate comme une paste, lequel, tous fachez, nous sommes contrainctz de cracher (8). Considerez combien d'astmatiques (9), péripleumoniques (10), pleuretiques (11) et autres ayant plenitude d'humeurs aux parties spiratoires, c'est à dire servantz à l'aspiration et respiration, sont mortz suffoquez pour avoir usé d'ung electuaire dict *diatragacantum* (12), lequel est fort souverain aux susdictes maladies quand il est préparé du vray tragacant, mais, estant préparé du falsifié (13) et sophistiqué, est fort perilleux, car tant s'en fault qu'il soit utile qu'il rend

(1) Ed. 2, *duquel*.

(2) Ed. 2, *arabique*.

(3) *Karath* ou *qaradh* est, d'après Ibn EL-BETHAR (chap. 1758), « le nom que l'on donne au fruit de l'épine d'Egypte connue sous le nom de *sant* », fruit dont on extrait le suc (qui est l'*acacia* des anciens); et non la gomme, comme l'a dit le Dr Leclerc qui ignorait le *suc d'acacia d'Egypte* des traités de matière médicale.

(4) Le vray *acacia*, extrait des fruits de l'*Acacia gummifère* est le *suc d'acacia d'Egypte* décrit par GUIBOURT (*Histoire naturelle des Drogues simples*, 7<sup>e</sup> éd., t. III, p. 400, Paris, 1876).

(5) Ed. 1, *prunelles*. Ce *jus de prunelles* était appelé *acacia nostras*.

(6) Ed. 1, *sevisier*.

(7) Gomme adragante.

(8) Sébastien Colin reproduit, dans cette phrase, une vieille erreur, réfutée par MATTHIOLUS dans ses *Commentaires sur les six livres de Dioscoride de la matière médicinale* (trad. par Antoine du Pinet, Lyon, 1572, p. 262; trad. par Jean des Moulins, Lyon, 1572, p. 393). La vraie gomme adragante ne fond pas sous la langue, mais elle s'y dilate comme une pâte.

(9) Ed. 1, *astmatiques*.

(10) Ed. 1, *perpleumoniques*; éd. 2, *pleumoniques*.

(11) Ed. 1, *pleuraliques*; éd. 2, *pleuritiques*.

(12) *Diadragantum* de l'*Antidotaire Nicolas* (p. 12 et 57, Paris, 1896).

(13) Ed. 1, *falsifié*.

les humeurs plus gluantes, visqueuses et mal obeyssantes à l'expulsion, et tousjours se augmentent les humeurs aux parties pectoralles, lesquelles, estantz privées de leur acoustumée dilatation et submission, causent suffocation, ce qui n'aviendroit si l'avarice des apoticairez n'estoit si grande, car ilz achapteroient de bonnes drogues et ne craindroient à y mettre argent (1) ; mais ilz n'en veulent achapter, et disent que les malades n'en voudroient pas bailler la raison, et ayment mieulx mettre les malades en dangier que de se munir et pourvoir (2) de bonne marchandise. Parquoy il seroit bon que les malades n'usassent d'aucune composition qu'ilz ne fussent premierement enquis par les medecins si elles ont esté (3) faictes en leur présence. Combien que la coutume est en plusieurs lieux d'appeller les medecins pour veoir faire les compositions, toutesfoys plusieurs apoticairez trouvent fort mauvais quand les medecins veullent veoir faire leurs compositions : en quoy ilz monstrent apertement qu'ilz ne mettent point de bons simples en leurs compositions ; car, s'ilz les mettoient bons et esleuz, ilz trouverroient bon que les medecins les vissent faire.

Il advint ung jour qu'ung apoticaire preparoit son catholicon (4), ung medecin faignoit ne voir rien de ce que faisoit ce bon maistre. Toutesfoys il advisa (5) que ce bon maistre n'avoit point mis de reubarbe en son catholicon, et luy demanda pourquoy il n'avoit point mis de reubarbe en son catholicon.

Il luy fit responce que c'estoit du catholicon pour les clysteres. « Comment, dict le medecin, trouves (6) tu par les dispensaires (7) ung catholicon pour les clysteres, et l'autre pour les medecines ? Le catholicon n'est il pas pour faire proffit à tout le corps ? Les intestins dedans par lesquelz il entre (8) premierement, ne sont ilz pas membres et parties du corps ?

(1) Ed. 1, à *mettre argent*.

(2) Ed. 1, *prevoir*.

(3) Ed. 1, *estez*.

(4) Electuaire purgatif dont la formule se trouve dans l'*Antidotarium Nicolai*. Il est encore au *Codex* de 1884 sous la rubrique : « *Electuaire catholicum* ».

(5) Ed. 1, *advise*.

(6) Ed. 1, *trouvez*.

(7) J'ai consacré, dans ma *Notice sur la vie et les œuvres de Thibault Lespleigney* (Paris, 1898, p. 34, note 1), une longue note au mot *dispensaire*.

(8) Ed. 1 et 2, *ilz entrent*.

Ne penses (1) tu point perdre ton ame en perdant le corps et corrompant la médecine ? » Or le médecin luy dist : « Puisque tu prepares (2) deux catholicons, montre moy le catholicon pour la medecine. » Il ne s'en trouva point, et faisoit servir le catholicon des clysteres aux medecines, car il en avoit meilleur marché, veu qu'il (3) le preparoit sans reubarbe. Toutesfoys l'apoticaire n'oublia (4) point à dire qu'il y entroit du reubarbe quand ce venoit au payement, ce qui est larrecin trop enorme, desrober la sapté des corps et les biens.

Qui pourroit panser une plus grande peste en ung pays, que de desguiser et corrompre une composition tant precieuse de laquelle si universellement nous usons ! Ce ne seroit rien s'ilz n'en desguisoient que celle là. Il est vraysemblable que toutes les meilleures compositions, sans la présence du medecin, seroient par eulx quiproquisées. Dieu sçait commant ilz executent les ordonnances des medecins estrangiers, veu qu'ilz falsifient celles des medecins leurs voysins et qui demourent en mesme ville, s'ilz ne s'en donnent garde avecque diligence !

Il viendra un medecin de Paris qui passera pays, l'autre de Poitiers, l'autre d'Angiers ; l'on yra à eulx pour avoir des receptes lesquelles seront portées chez les apoticairez : il s'en faudra la moytié qu'ilz n'ayent ce que ces medecins doctement auront ordonné (5). Toutesfoys les apoticairez se garderont bien de le dire, deussent ilz bailler de l'eau pour vin de Beaune, car ilz sçavent bien qu'ilz ne seront point descellés (6) par les medecins qui se sont retirez aux lieux où ilz font residence. Au contraire ceulx de leurs villes et voysins pourroient veoir leurs tromperies et sophistications, tellement que aujourd'huy plusieurs apoticairez sçavent très bien prévoir à cela, et pour mieux se deffaire de leurs sophisticuées drogues, se rallient des medecins d'autres lieux ausquelz ilz baillent bruyt (7), et non pas de ceulx du lieu où ilz demeurent, car ilz craignent que leurs desguisemens (8) de medecine fussent descellez (9) par

(1) Ed. 1, *pense*.

(2) Ed. 1, *preçare*.

(3) Ed. 1, *qui*.

(4) Ed. 1, *oublie*.

(5) Ed. 1, *ordonnez*.

(6) Ed. 2, *descellés*.

(7) Réputation.

(8) Ed. 1, *desguisement*.

(9) Ed. 2, *descellez*.

eulx ; et pour mieulx avoir les medecins estrangiers à leur main, ilz ont de coustume de leur faire presentz de vailleur, en condition qu'ilz n'adroisseront leurs receptes à d'autres apoticares. J'ay bien voulu declairer cest abuz, affin qu'on se garde.

Item entre aucuns apoticares regne ung erreure qui n'est pas petit quant à l'*acorus* (1), qui est le vray *galanga major* qui s'apporte d'Indie, au lieu duquel ilz supposent (2) l'*acorus* des rivières et estantz (3), qui est du tout contraire à l'autre qui est chauld et fort utile aux passions froides du cerveau, et l'*acorus palustris* est froit, duquel il ne fault aucunement user à ceste intention, si nous ne voulons toutallement confondre l'ordre de curer les maladies. Ilz se trouvent aucuns apoticares inveterez ausquelz vous ne scauriez persuader du contraire ; voyre si vous leurs disiez que l'eau est froide et le feu chauld, ilz ne le voudroient point croire s'ilz avoient ouyz dire le contraire à quelque vieil avicenniste. Il est bien dangereux quand telz apoticares font les medecins, car ilz baillent du froit pour du chaud, ignorant les temperamentz et qualitez des simples.

En l'electuaire de *citro*, duquel parle Mesué au troysiesme livre (4), l'on list : *Moschi* 3. v., *pro* 3. s. (5). Il n'est pas vraysemblable que on mist cinq dragmes (6) de musc (7), et plus tost se debvroit appeller electuaire de (8) *moscho* que non pas de *citro*, car en l'electuaire (9) de *moscho* (10) l'on n'en met que deux scrupules.

(1) Sébastien Colin répète, au sujet de l'*acorus*, une vieille erreur réfutée par son contemporain, Martin Mathée, dans les « annotations fort doctes » qui accompagnent sa traduction française de Dioscoride (*Les six livres de Dioscoride de la matière medicinale*, Lyon, Balthazar Arnoullet, 1553, p.5, col. I) publiée la même année que la *Déclaration des abuz et tromperies*, et par bien d'autres auteurs (Matthiolus, etc.). L'*acorus* des anciens est l'*Acore* vrai (*Acorus Calamus* L.) : il n'a rien de commun avec le *galanga major*, qui est le Grand Galanga (*Alpinia Galanga* Swartz).

(2) Substituent.

(3) Ed. 2, *estans*. Ce mot est écrit *estans* dans *L'ordre et régime* (p. 24), et *estans* dans le *Traicté de la Peste* (2<sup>e</sup> partie, p. 99). L'*acorus des rivieres et estantz* est l'Iris des marais (*Iris Pseudo-Acorus* L.).

(4) Ce troisième livre de MÉSUE est intitulé *Grabadin vel Antidotarium*. L'*electuarium de citro* y figure dans la *Distinctio prima : De Electariis*.

(5) *Moschi drachmas quinque pro drachmâ semis*. Cinq dragmes de musc, au lieu d'une demi-drachme.

(6) Ed. 1 et 2, *drogues*.

(7) Ed. 1, *cinq drogues de must*.

(8) Ed. 1, *du*.

(9) Ed. 1, *en lectuaire*.

(10) L'*electuarium de moscho* est également de l'invention de Mésué.

Aucuns apoticairez, preparant l'electuaire (1) *de moscho*, font difficulté d'y mettre du miel cru (2) ainsi que le demande Mesué, et s'arrestent à ce que dict Dioscoride, disans que le miel cru enfle le ventre et exite la toux. Toutesfoys, consideré l'intention des docteurs, il vault mieulx mettre le miel cru que le cuit, car les confections convenables au cerveau se preparent plus convenablement avecque du miel cru (2), car par le moyen de la substance venteuse qu'il a davantage, plus facilement les vapeurs (3) de ces confections montent au cerveau pour le conforter. Toutes les confections qui sont inventées pour chasser les ventositez, plus commodement se preparent avecque le miel que avecque le sucre, car le miel est plus carminatif et dissolutif des ventositez.

Combien que ce soit une reigle generale que les especes (4) de tous electuaires solutifz (5) se doibvent grossement pulveriser, toutes les confections carminatives, c'est à dire qui ont vertu de oster la matiere flatulente et venteuse contenue en certaine partie du corps, se doibvent (6) pulveriser grossement ; car, si les especes estoient subtilement pulverisées, elles ne demoureroient (7) point long temps en l'estomac, et par ainsi elles ne seroient point si vigoreuses en leur operation, car toute action se fait en demoure.

Les praticiens medecins ont de coustume d'user du cerot sandalin (8) aux inflammations du foye et des reins et d'autres parties, lequel se trouve de nulle efficace à cause des ingrediens comme sont les sandaulx, qui sont espèce de boys plus tost chauld que froit de nulle vertu. Si tu m'allègues (9) l'odeur, et qu'il ne se peult faire que la chose bien odorante ne soit dotée de quelque faculté, je te respons que plusieurs simples ont odeur qui ne leur est point naturelle ; ains les apoticairez par leur cautelle induissent telles odeurs, non point seulement en ce boys, mais aussi (10) à milles autres choses,

(1) Ed. 1, *preparant lectuaire*.

(2) Ed. 1, *crut*.

(3) Ed. 1, *vapeurs*.

(4) Epices, drogues.

(5) Laxatifs, purgatifs.

(6) Ed. 1, *se doit* ; ed. 2, *se doit*.

(7) Ed. 1, *demouroient*.

(8) *Ceratum santalinum* de Mesué.

(9) Ed. 1, *alegue*.

(10) Ed. 1, *ainsi*.

lesquelles ilz sophistiquent en les rendantz (1) odorantes, affin de bailler entendre qu'elles sont plus cheres et de plus grande energie ; ce qui est le contraire (2), car il ne fault comme rien à pervertir et gaster la vertu d'ung simple : si feront ilz bien un lopin de prunier ou de cormier odorant. Parquoy je ne trouve point grande raison de user dudict cerot, dedans lequel entrent des choses de temperament sec, là où il faudroit resister par deux contraires qualitez, sçavoir est : en refrigerant (3) et humectant.

Tu voys manifestement que le camphre est sec, et si apert plus tost que le camphre (4) soit chaud que froit, duquel on use en la poudre à canon (5) pour faire flambe (6), ce (7) qui ne se feroit point s'il estoit si froit qu'on dict. Le *spodium*, le bol d'Armenie sont secz, et si ne sont pas beaucoup froitz, car le *spodium* tient tousjours de la vertu ignée, principalement le *spodium* des Grecz (8).

Je seroys d'avis que on n'usast dudict ceronne (9) sans bon conseil ; car les apoticares, pour avoir usé (10) de ces remedes locaux et applications exterieures (11) sans le conseil des medecins, ont causé duressse de foye, oppillation, inflammation, refrigeration des parties interieures, ainsi comme testifie Galien en sa *Methode*, là où il rend la raison pourquoy les riches meurent plus tost que les pauvres. Souventesfoys telles applications, si elles ne sont à propos ordonnées, engendrent et causent la pierre aux reins, ou pour le moins rendent les corps

(1) Ed. 2, *rendans*.

(2) Ed. 1, *contraite*.

(3) Ed. 1, *refrigerand*.

(4) Ed. 1, *cauphre*.

(5) Le camphre n'entrait pas dans la composition de la poudre à canon, comme le dit Sébastien Colin, mais il faisait partie de mélanges combustibles brûlant sur l'eau (V. l'*Histoire de la chimie* par HOEGER, t. II, p. 51, Paris, 1843 ; 2<sup>e</sup> édition, t. II, p. 47, Paris, 1869). De nos jours il entre dans la composition de certaines poudres sans fumée : poudres Turpin, Nobel, etc. (V. l'*Année scientifique* par FIGUIER, 34<sup>e</sup> année, 1890, p. 460 et 461, Paris, 1891).

(6) Ed. 1, *flambé*.

(7) Ed. 1, *se*.

(8) Le *σποδός* ou *σποδίων* des Grecs était un oxyde de zinc sublimé, impur. V. l'art. *SPODE* in *Promptuaire des médecines simples* de LESPLEIGNY, nouvelle édition, Paris, 1899, p. 167.

(9) Ed. 2, *cerot*. Ledit *ceronne* est le *cerot sandalin*.

(10) Ed. 1, *usez*.

(11) Ed. 1, *exterieures*.

graveleux, et tant d'autres maladies qui sont causées sur les corps pour se fier aux ignorantz.

Tu doibz aussi entendre que les apoticairez supposent une espece d'agaric (1) fort mauvais et inutile, lequel, au moyen des grands vomissemens qu'il cause, gaste (2) l'estomac en faisant grande nuysance au cerveau. Car le bon agaric (3), esleu (4) et tel qu'il doibt estre, n'est point si fort vomitif comme est celuy lequel communement ilz baillent aux malades, et est trouvé ledict agaric au pays de Dauphiné (5), et en fait l'on grand marché. Les apoticairez voluntiers achapent de celuy, parce qu'il est à meilleur marché : toutesfoys ilz ne laissent pas de le vendre pour bon. C'est une partie pour ceste cause qu'ilz ne veullent jamais, s'il est possible, les medecins avecques eux chez les malades, affin de vendre à leurs pris leurs *qui pro quo* (6).

Davantage ilz preparent une confection dicte alkermez, laquelle ilz vendent au poix de l'or, qui est une chose inutilement inventée, ne ayant aucune vertu cordiale, mais plus tost est nuysible au corps, veu que le drap duquel ilz usent à la preparation de telle drogue est tainct avecque des choses corrosives (7). C'est une grande offense d'avoir inventé choses inutiles à la medecine, veu qu'il est tant de choses convenables desquelles nous debvons user ainsi que nature nous les produist. J'ay mis cecy, parce qu'ung quidam (8) apoticaire faisoit entendre à son malade que en ceste confection y entroit de l'*aurum potable* (9) avecque la poudre de diamant, affin

(1) L'agaric des apothicaires, déjà cité p. 36, est le Polypore du Mélèze (*Polyporus officinalis* Fr.).

(2) Ed. 1, *gaster* ; éd. 2, *gastent*.

(3) Ed. 1, *agarit*.

(4) Ed. 1, *esseu*.

(5) L'agaric récolté sur le tronc des vieux Mélèzes du Dauphiné produisait les mêmes effets que celui de toute autre provenance. Il n'était ni meilleur ni pire.

(6) Ed. 1, *quilz pro quo*.

(7) Dans la confection alkermez, inventée par Mésué, il n'entrait pas de drap tainct avecque des choses corrosives, mais de la soie crue teinte au suc de kermès.

(8) Ed. 1, *quidem*.

(9) Bernard PALISSY a démontré que la prétendue panacée de l'*aurum potable* était un médicament dangereux plutôt qu'utile, dans le « Traité de l'or potable » qui fait partie de ses *Discours admirables*, publiés pour la première fois à Paris, en 1580 (p. 138).

de la luy vendre plus chere que l'or. Ilz en font bien d'autres quand ilz sont seulz chez les malades.

Errent grandement les apoticairez, appliquantz sachetz (1) et coeffes (2) sur la teste des malades, aucunesfoys sur la region du foye, du thorax, des polmons et des reins, et, pour aduler aux malades lesquels aucunesfoys endurent une grande chaleur, par ce (3) ilz les composent de fleurs et semences froides ; ou bien, quand le malade sent froid, ilz les composent de choses fort chaudes, pansant par là faire l'estast de medecin. Il fault entendre que les sachetz et coeffes si doibvent ordonner (4) avecque grande discretion (5) et conseil ; car si tu les composes de choses froides sans corroboratifz, par compression et repercussion se pourra causer une descente d'humours sur les polmons ou sur le *pleura* (6), qui sera cause de faire mourir le malade ptisique (7) ou pleuretique ; si tu les composes de choses chaudes sans considerer le temperament des ingrediens, par eliquation causée de chaleur pourront advenir mesmes (8) accidentz. Si ainsi est que deux causes principales engendrent les rhumes et catherres (9), sçavoir est chaud et froid, qui sont les deux qualitez agentes, comment se (10) pourra faire qu'ung apoticaire sache de ces qualitez (11), lequel ne leut jamais ung seul livre de medecine : encores si le lisoit, il n'y entendroit (12) rien ? Pense tu que pour mettre sur le cerveau ces coeffes et sachetz et pouldres, tu arrêteras le rhume en le deseichant ? Tant s'en fault que souventesfoys (13) tu l'augmentes grandement, ce que facilement te pourra estre declairé par ung exemple familier.

Si tu couvres (14) la chappelle en (15) laquelle tu distilles quel-

(1) Ed. 1, *sachez* ; éd. 2, *sachets*.

(2) Les sachets et les coiffes (ou cucuphes) figurent encore dans la 11<sup>e</sup> édition de l'*Officine de DONVAULT* (Paris, 1898, p. 813).

(3) *Par ce* a été supprimé dans la 2<sup>e</sup> édition.

(4) Ed. 2, *les sachets et coeffes doivent estre ordonnez*.

(5) Ed. 1, *distraktion*.

(6) Du grec *πλευρα*, côté, flanc, plevre.

(7) Ed. 2 *ptisique*.

(8) Ed. 1, *mesme*.

(9) Ed. 2, *catarres*.

(10) Ed. 1, *ce*.

(11) Ed. 2, *sache juger de ces qualitez*.

(12) Ed. 1, *entendoit*.

(13) Ed. 2, *mais bien souvent*.

(14) Ed. 1, *creuvrez*.

(15) *En manque* dans la première édition.

ques eaux, d'ung linge qui soit trempé en eau ou autre liqueur, tu verras que plus abundamment l'eau (1) degoutera par la stillicide (2) de la chappelle. Davantage les rhumes sont causés (3) de vapeurs et fumées transportées de tout le corps au cerveau (4), tout ainsi que de la terre sont transportées vapeurs à la moyenne region de l'air, dont en est engendrée la pluye. Ces vapeurs contenues au cerveau sont empeschées, lesquelles par leur subtilité pourroient se transporter et s'exhaller par les pores et spiramentz (5) de toute la teste ; mais ces sachetz, coeffes, poudres composées de choses obstructives et oppilatives des pores du cuir de la teste, empeschent que telle evaporation ne se face.

L'an passé, ung gentil homme perdit la veue pour avoir usé de ces sachetz composez des simples qui sont restrictifz et repercutfz, lesquelz repercuterent et repoulerent une si grande quantité d'humeurs sur les yeulx qu'il ne fut possible de plus le secourir. Et si ne laissa pas l'apoticaire d'estre payé au double de ses sachetz, et bailloit entendre, l'apoticaire, qu'ilz estoient composez de poudres cerebralles, lesquelles se prennent aux regions lointaines, comme aux Garamantes (6) et Indes, combien qu'il n'y eust que de la semence d'anis, fenail (7) et ung peu de saulge seiche mise en pouldre. Voyla comment les malades sont trompez, qui pensent avoir bon marché des apoticaire sans le médecin.

Je ne veulx pas cy blasmer les sachetz, coeffes, poudres à sinapizer, perfunctz (8), caputpurges (9), masticatoires et au-

(1) Ed. 1, *Lean*.

(2) *Stillicide* est du masculin, page 60.

(3) Ed. 1 et 2, *causes*.

(4) Ed. 1, *cetueau*.

(5) Ed. 2, *spiraments*. Ce mot vient du latin *spiramen*, ou *spiramentum*, qui signifie ouverture par où passe l'air, soupirail. Dans *L'ordre et regime qu'on doit garder et tenir en la cure des Fievres*, Sébastien COLIN emploie, p. 16, les expressions : « pores, spiraments ou conduits », et, p. 248, « perspiraments et pores ».

(6) Les *Garamantes* n'étaient pas une région lointaine, mais un peuple d'Afrique dont le pays correspondait à peu près au Fezzan actuel.

(7) Ed. 1, *frenail*.

(8) Ed. 2, *perfunctz*. « Fumigation, ou parfum, dit Michel DUSSEAU (*Enchirid ou Manipul des Miropoles*, Lyon, 1561, p. 177), n'est autre chose sinon un medicament dont on reçoit la vapeur ou fumée tant par haut que par bas. »

(9) Les *caputpurges*, d'après Michel DUSSEAU (*loc. cit.*, p. 178), « sont sternuatoires, gargarismes et masticatoires ». CHARAS, dans sa *Pharmacopée royale* (Paris, 1676, p. 122) n'emploie plus le mot *caputpurges*, mais il

tres remedes locaux, pourveu que tout soit ordonné à propos avecque le conseil d'ung docte medecin. C'est bien le meilleur moyen de guerir telles deffluions d'humeurs ; mais d'en user si souvent il est dangereux, et plus execrable de vendre les choses qui ne coustent comme rien si cheres.

Ung apoticaire (1) suadoit ung jour entre les autres à ung gentil homme de user d'ung sachet interbasté (2). Or l'apoticaire, pour le faire trouver bon au gentilhomme, disoit qu'il le failloit porter sur la commissure coronalle (3) du cerveau (4). Le gentil homme ignorant ces termes, aussi qu'il n'avoit jamais esté malade, demande à l'apoticaire que c'estoit un sachet interbasté (5). L'apoticaire, pour le faire tousjours trouver meilleur au gentil homme, dist que c'estoit une maniere de

traite dans le même chapitre « des gargarismes, des masticatoires et des errhines ». Dans *L'ordre et régime qu'on doit garder et tenir en la cure des Fieures* (p. 57), Sébastien COLIN donne *caputpurge* comme synonyme d'*errhin* : « Quant est des purgations particulières, comme sont *errhina*, vulgairement nommées *caputpurges*... »

(1) Ed. 1, *apoticire*.

(2) Ed. 1, *interbastre*. « Pour faire des fomentations, on fait des *sachets* de toile fine ou de taffetas *picquez en forme de matelas*, crainte que la malière qui y est enfermée ne se jette d'un côté », dit DE MEUVE (*Dictionnaire pharmaceutique*, 2<sup>e</sup> édition, p. 517, Paris, 1689). L'explication du mot *interbasté* se trouve dans cette définition des *sachets, picquez en forme de matelas* comme les *bâts* des bêtes de somme. Dans *L'ordre et régime* (p. 191), Sébastien COLIN donnant la *recette d'un sachet interbasté* « pour corriger une intemperie chaude du foie et des reins », s'exprime ainsi : « Prenés des roses rouges, des fleurs de violette de mars, de nenuphar, et des fleurs des deus chicorées, c'est asçavoir domestique et agreste, bonne et suffisante quantité, de tous les sandaus, esquels tu reduiras en pouldre, de chacun deus dragmes ; de la pouldre de diamargariton frigidum, pouldre de semence de cichorée, de pipou, de lactue, de chacune une dragme et demie, avec *spica nardi* : tu *interbastras* le tout en deus tafetas rouges et en formeras un sachet à la forme de la lune quand elle est en sa secunde quadre, et arrouseras ledit sachet d'eau d'endive et d'eau rose, et l'appliqueras tout tiède sur la région du foie, au matin devant le repas ».

Parlant des *sachets*, Ambroise PARÉ (*Œuvres*, Paris, 1575, p. 895) dit qu'« iceux faut coudre en presses *interbastatoires*, les poudres estants espanchées sur du coton, à fin qu'elles ne penchent plus en un endroit qu'à l'autre ».

(3) Ed. 1 et 2, *commissure ou coronalle*. La *commissure coronale* des anciens traités d'anatomie (*la Chirurgie de Maitre Henri de MONDEVILLE*, publiée par le D<sup>r</sup> A. BOS, t. I, p. 48 et 49, Paris, 1897) porte de nos jours le nom de *suture fronto-pariétale*.

(4) Faute pour *du crâne* ou de *la teste*. BABELAIS (livre I, chap. 25) emploie l'expression : *jointure coronale de la teste*.

(5) Ed. 1, *interbaste*.

faire de laquelle le Grand Seigneur en Thurquie usoit, et que, luy estant de par delà (1), qu'il en avoit aporté des drogues bien cheres et precieuses. Le gentil homme sceut de quelques autres (2) que c'estoit interbasté (3). Il envoya querir l'apotecaire, laquelle le gentil homme interbasta à grands coups de bastonnades entre les espaulles et par tout, et si luy bailla ung coup sur sa coronalle (4) bien mauvais, luy disant : « Tu es ung abuseur ; tu me desguises les termes, pensant me tromper. » Et estoit en dangier l'apotecaire, s'il n'y fust venu quelqu'ung pour le deffendre, de ne interbaster jamais ne coeffes ne sachets. Si tous les abuseurs, depuis vingt (5) ans en ça, eussent esté (6) payez en telle monnoye que fut ce reverend, il ne s'en trouveroit point tant.

Aujourd'huy les apotecaires vendent l'aloès tout corrompu, duquel nous usons souvent en medecine, qui est la cause pour quoy il n'a point la vertu telle qu'il avoit du temps de Galien, laquelle estoit si grande que plusieurs maladies estoient gueries par le seul usage de l'aloès, comme sont toutes douleurs de teste, des yeulx, d'estomac. Et est bien requise la veue du medecin pour sçavoir quel aloès a l'apotecaire, autrement tu te metz en dangier, car la plus grand part des apotecaires du jourdhuy vendent pour bon aloès les impures (7) et grosses parties du vray aloès, d'autant qu'elles ne coustent comme rien, lesquelles avecque de l'eau marine et saphran ilz adulterent, et le dol et tromperie est descellé par l'odeur. Et ne se fault esmerveiller si nostre *hiera picre* (8) que nous avons est de si petite faculté et presques de nulle, car aucuns avaricieux apotecaires la preparent de ce corrompu aloès. Il est vray qu'il se trouve des apotecaires (9) gens de bonne conscience, lesquelz ne voudroient mettre leur argent en drogues corrompues, et se trouve (10) aujourd'huy de fort bon aloès ;

(1) Ed. 1 et 2, *depardela*.

(2) Ed. 1, *autres*.

(3) Ed. 1, *interbaste*.

(4) Sous-entendu *commisure*.

(5) Ed. 1, *vingt*.

(6) Ed. 1, *estez*.

(7) Ed. 1, *imputes*.

(8) Ed. 2, *hiera picra*. Cette « composition purgative » a déjà été mentionnée précédemment (page 10).

(9) Ed. 1, *apotecares*.

(10) Ed. 1, *se trouvent*.

mais les fermiers apoticaire ayment mieulx avancer (1) leur argent en fermes que d'achapter de bonnes drogues. A present se trouve d'aussi bon aloès que estoit celuy duquel usoit Galien en son *hiera picre*, ce qui a esté fait par la diligence des medecins qui ne voudroient souffrir telz adulteres et corruptions des medicaments. En verité si on se vouloit arrester à d'aucuns apoticaire, ilz (2) nous vendroient la paille pour le grain.

Les plus cheres drogues sont par eulx sophistiquées, comme est l'ambre gris, lequel ilz (3) adulterent et falsifient avecque ung peu d'*agalochum* (4), de storax (5) et labdanum (6), en y mettant bien peu du vray ambre dissolt en l'eau rose musquée. Tel adultere se cognoist facilement en frottant l'ambre avecque les mains, car il se molifie comme cyre. Regardez quel larrecin ilz peuvent faire de vendre une chose sophistiquée pour vray ambre. Si ung medecin laisse une recepte à quelque gentil homme, dedans laquelle y entre de l'ambre gris, n'y eust il que dix grains ou ung scrupule pesant, voyre de celluy qui est sophistiqué, les apoticaire ne rougiront point de demander grand pris, disant que le medecin avoit ordonné de l'ambre gris, et encores qu'ilz n'y en ayent mis ne du bon, ne du sophistiqué, car le medecin qui a ordonné, possible est ung medecin passant, lequel n'a point veu executer sa recepte. Ce n'est pas le tout de exiger les deniers, mais c'est le pis de rendre le corps maladeux (7) par ces choses corumpues. Le remede pour eviter le danger est de prendre le conseil du medecin et interroger les medecins des moyens par lesquelz telles drogues sophistiquées et adulterées se peuvent cognoistre.

Aussi par l'avarice et malicieuse ignorance des inveterez apoticaire, il est commis ung erreure grandement dangereux en la composition d'ung electuaire, diet *diamoschon dulce* (8),

(1) Ed. 2, *mettre*.

(2) et (3) Ed. 1, *il*.

(4) Ἀγάλλοχον, bois d'aloès. Sébastien COLIX, parlant du bois d'aloès dans *L'onzième livre d'Alexandre Trallian* (p. 110), s'exprime ainsi : « Zylaloe est appelé de Symeon Sethus boys odorant, lequel Dioscoride et les anciens appellent *agalochum*, vulgairement *lignum aloes* ».

(5) Résine fournie par le *Styrax officinale*.

(6) Ladanum.

(7) Ed. 2, *maladif*.

(8) Cet électuaire, inventé par Mésué, est encore appelé *electuarium dulce ex moscho* et *confectio de musco dulcis*. Il figure, sous le nom de *diamuscy*, dans l'*Inventaire de la pharmacie de l'Hôpital Saint-Nicolas de Metz*, du 27 juin 1509 (Nancy, Sidot frères, 1894, p. 61, n° 699).

dedans laquelle composition est demandé *folium indum* (1), autrement appellé *malobathrum* (2), au lieu duquel ilz nous substituent et mettent une foëille de feaud (3) ou de quelque autre arbre, laquelle foëille (4) est sans odeur et goust, suffisante à pervertir et gaster toute la composition et la reduire à telle qualité que, au lieu de conforter les membres et parties (5) du cœur, il les dissouldroit et rendroit imbecilles.

Je trouve une grande folie regner entre plusieurs malades et autres, qui se fient seulement aux apoticairez sans premierement estre assurez par les doctes medecins si les compositions lesquelles les apoticairez tiennent preparées en leurs boutiques, ont esté (6) preparées et faictes en la presence des medecins eruditz et savantz en la cognoissance des medicaments simples et composés (7); autrement les apoticairez vendront leurs compositions toutes corrumpees de *qui pro quo* (8) pour bonnes, et ne font conscience de malheureusement piller et volder les malades, sachantz bien que ce qu'ilz mettent en leurs compositions sont choses viles (9) et de nul pris, lesquelles portent grand dommage au corps, comme sont deux racines appellées *ben* et *behen* (10), au lieu desquelles ilz mettent en ceste dicte composition deux racines qui viennent par les champs, et les autres à l'entour des eaux, lesquelles racines subvertissent et gastent les parties nobles de tout le corps. Parquoy, veu que ces racines *ben* et *behen* ne s'apportent pas du pays d'Arménie, comme elles souloient au temps passé, les doctes medecins sont d'avis qu'on mette au lieu d'icelles la racine de *eringium* (11), veu que les autres sont incogneues.

(1) Feuille aromatique employée par les anciens en médecine et en cuisine et produite par certains canneliers. Dans un autre de ses livres (*L'onzième livre d'Alexandre Trallian*, p. 78), Sébastien COLIX parle du *folium* en ces termes : « *Folium* simplement, en médecine, c'est ce qu'on appelle *malabathrum*, et croit dedans les marests d'Indie : au lieu duquel, selon Aeginette, nous usons de canelle aromatique, ou de *nardus indicus*, comme veut Galien ».

(2) *Μαλάβαθρον* de Dioscoride, *malobathron* de Pline.

(3) Hêtre.

(4) Ed. 1, *foëille*.

(5) Ed. 1, *partie*.

(6) Ed. 1, *estées*.

(7) Ed. 1, *composees*.

(8) Ed. 1, *qu'ilz pro quo*.

(9) Ed. 1, *villes*.

(10) Béhen blanc et B. rouge (V. l'*Antidotaire Nicolas*, p. 48, art. BEEN). Ces deux racines entraînent dans l'électuaire *diamoschon*.

(11) *Eryngium*, Panicaut.

(Aussi seroit beaucoup plus profitable d'user de bonne canelle au lieu de *folium*, ou bien de la feuille de l'arbre là où viennent les cloux de gyrophles ; aussi faudroit mettre au lieu de *doronicum* (1) des cloux de gyrophles, car leur *doronicum* (2) duquel ilz usent est inutile et de nulle efficace.) Aucuns apoticaire de ce temps font deseicher au four des navelletz (3) et les mettent au lieu des dictes racines, ce qui ne se debvroit permettre. Parquoy si tu veulx que ton electuaire (4) soit efficaceieux et cordial, tu mettras les trois choses (5) que nous avons dict et rejetteras les choses incogneues et de nul pris.

Bien est vray que le *balanos mirepsice* (6), qui est, selon Galien, Pline, Aesse, une espèce de myrabolans (7) qui s'apporte des régions Barbariques, que les Arabes ont appellé *ben* (8), seroit fort convenable en ladicte composition, car il profite grandement à la ratte, ainsi que dict Galien en son commentaire de *Theriaca ad Pisonem*, et de ce dit myrabolan (9) s'en exprime une huile que Dioscoride appelle *oleum balanium* (10). Après ledict huile exprimé de ce fruit, ce qui reste, qu'on dit en latin *magma* (11), est de substance (12) terree et mediocrement amere, ayant grande vertu confortative, et est cela que Galien mesle aux cataplasmes pour les affections et maladies qui adviennent à la ratte. Mais, veu que

(1) Ed. 1, *deuouicum* ; éd. 2, *deuoricum*. La racine du Doronic (*doronicum*) entrain dans l'electuaire *diamoschon*.

(2) Ed. 1 et 2, *deuoricum*.

(3) De petits navets.

(4) L'electuaire en question est le *diamoschon*.

(5) Les « trois choses » en question sont au nombre de quatre : 1<sup>o</sup> le *folium* ; 2<sup>o</sup> le béhen blanc ; 3<sup>o</sup> le béhen rouge ; 4<sup>o</sup> le *doronicum*. Outre ces 4 drogues, il en entrain encore 17 autres dans l'electuaire *diamoschon*.

(6) Ed. 1, *Balanos mirepsici* ; éd. 2, *Balanus mirepsica*. Le βάλανος μυροφική de Dioscoride est le *μυροβάλανος* de Galien et d'Aétius (*Aesse*), le *myrobalanum* de Pline, le *bân* ou *ben* des Arabes (Ibn El-Beithar, chap. 226). Il a été identifié avec le *Moringa aptera* Gaertn. Sa semence figure dans les traités de matière médicale sous les noms de *semence de ben* et de *noix de ben*.

(7) Le nom de *myrbolans* (myrobalans) a été donné par les anciens botanistes non seulement aux fruits du *Phyllanthus Emblica* L. et des divers *Terminalia* mentionnés pages 57 et 58, mais encore à la noix de ben, à la muscade, aux fruits de l'*Hernandia sonora*, etc.

(8) Ed. 1, et 2, *Beri*.

(9) Ed. 1, *myrabolani* ; éd. 2, *myrobolan*.

(10) Ed. 1, *balanium*. Dioscoride (éd. Sprengel, t. I, p. 50) a consacré un chapitre de sa *Matière médicale* à l'ελαιον βάλαννον.

(11) Ed. 1, *magma*.

(12) Ed. 1, *substanica*.

maintenant ilz usent de la chair dudict fruit, aucuns de la farine et de l'escorce, je seroys d'avis, affin que plus asseurement fust faite ladicte composition, que on y mist des myrabolans citrins (1) au lieu de *ben*, et, si ainsi tu composoys ton dict electuaire, tu ne hazarderoys point le salut de ton ame et la vie des hommes, comme font plusieurs ignorantz et avares apoticairez, l'ignorance desquelz ne les excusera point, car ilz ne se debvroient point mesler de l'estat d'apoticaire (2) qu'ilz ne fussent de sçavoir (3) et studieux de la vérité de leur estat. Ne metz pas en ta fantasie que tes predecesseurs en ont ainsi usé (4); car, s'ilz se sont damnez, donne toy garde de te damner pour les ensuyvre.

Puis que maintenant tu es adverty par plusieurs raisons que les choses que tu as vendu et que encores de present tu vend sont falsifiées, tu es tenu de satisfaire à ceulx à qui tu as vendu tes compositions corrumpees. Et ne allegue point que tu le faisysz (5) pensant bien faire. Il fault que tu satisface, puis que tu cognoys maintenant ton offence; ou bien tu ne sçauroys fuir le juste jugement de Dieu.

Les apoticairez ont de coustume de preparer, au temps de peste, des trosciz (6) qu'ilz nomment trosciz de *terra sigillata* (7), et baillent entendre qu'ilz ont grande vertu contre ung tel dangier, tellement que plusieurs hommes achaptent telz trosciz grande somme de deniers, estimantz par iceulx eviter l'inconvenient de tel dangier. Mais tant s'en fault que telz trosciz soient bons, que plus tost ilz sont inutilles, et ne doivent estre receuz en usage, veu que la terre de laquelle les apoticairez les preparent est faite d'ocre bruslée (8), ou d'une

(1) Il a déjà été question des *myrabolans citrins*, page 57.

(2) Éd. 1, *apoticaire*; éd. 2, *apothicaire*.

(3) Éd. 2, *qu'ilz ne fussent savans*.

(4) Éd. 1, *usez*.

(5) Éd. 2, *feis*.

(6) Trochisques. « *Trochis*, ce sont figures toutes rondes ung peu applaties, » dit l'*Arbolayre* (f° 24 r°).

(7) *Trochisci de terrâ sigillatâ* de Mésué. La terre sigillée ou terre de Lemnos était une argile ferrugineuse employée en médecine. Bernard PALISSY en parle en excellents termes dans ses *Discours admirables* (Paris, 1580, p. 332). De nombreux trochisques de terre sigillée sont figurés dans une grande planche de l'*Historia simplicium reformatâ* de M.-B. VALENTINI (Francfort-sur-le-Mein, 1716, p. 1).

(8) *L'ocre bruslée* est l'ocre rouge, résultat de la calcination de l'ocre jaune. \* L'ocre jaune et rouge n'est qu'une même chose, dit Pierre POMET (*Histoire générale des drogues*, Paris, 1694, 3<sup>e</sup> Partie, p. 113). Son naturel est jaune, et on la convertit en rouge par le moyen d'un fourneau de reverbere

maniere de pierre rouge qu'on trouve en plusieurs lieuz aux pays de Berry, Auvergne et Perigort.

Je t'accorde bien, si nous avions la vraye *terra sigillata* (1) telle que estoit celle de laquelle parle Galien et autres auteurs Grecz dignes de foy, que les trosciz seroient de grande efficace, car la vraye terre sigillée est tenue pour un grand secret contre ung tel dangier de peste, voyre que l'usage de telle terre est suffisant pour prevoir de ne tumber en tel peril et de guerir ceulx qui ont presentement lediet mal; mais ladiete terre est au jourd'huy si rare que à grand peine les Roys et Princes en peuvent recouvrer. Or les apoticares, estantz advertis que telle terre estoit de si grande estime, ilz ont songé (2) de faire des trosciz de pierre rouge, ou ocre bruslée, laquelle ilz diminuent (3) en poudre, et puis la jectent (4) dedans ung vaisseau là où il y a de l'eau et reculent (5) ce (6) qui nage sur l'eau, et de cela en font leurs trosciz de croye rouge, lesquelz ilz vendent ce qu'ilz veulent.

Je te laisse à songer combien d'autres impostures ilz inventent pour attirer l'argent d'ung chacun. Parquoy donne toy garde, au temps de peste, de prendre aucuns opiates preservatifz d'eulx, que premier ilz ne soient ordonnez des medecins et faictz en leur presence, car, soubz ombre que tu auras fiance en leurs opiates, tu auroys plus grande hardiesse de venir en l'air infect et pourroys prandre lediet mal.

A ce propos, l'antidote tant efficaceux et precieux appellé *theriaca Andromachi* (7), lequel Andromachus (8) estoit pre-

dans lequel on la met pour faire rougir par la force du feu. Toutes les bonnes mines d'ocre de France sont en Berry, et entr'autres celle qui est au lieu appellé Saint-George-sur-la-Prée sur le bord de la riviere d'Ucher (du Cher) à deux lieux (*sic*) de la ville de Vierzon en Berry... » Les ocres jaune et rouge sont des argiles ferrugineuses, tout comme la terre sigillée. Elles avaient donc, quoiqu'en dise Sébastien Colin, les mêmes vertus que cette dernière.

(1) Symphorien CHAMPIER (*loc. cit.*, p. 31) avait déjà dit que la vraie *terra sigillata* était inconnue « à François, Italiens et Germain ». »

(2) Ed. 1, *songe*.

(3) Ed. 1, *il diminue*.

(4) Ed. 1, *jecte*.

(5) Ed. 2, *recueillent*.

(6) Ed. 1, *se*.

(7) La formule de la *theriaca Andromachi*, écrite en vers grecs par Andromaque l'Ancien, a été publiée par Galien dans le premier livre de son traité intitulé : *Περὶ ἀντιότων* (*Galen Opera*, éd. Kühn, t. XIV, p. 32, Leipzig, 1827). Symphorien CHAMPIER, dans un chapitre spécial de son *Myrouel* (p. 25), traite « des Erreurs que communément font les Apothicaires, jeunes Médecins et autres, en leur grande composition de Tyriaque et Methridal quant aux simples ».

(8) Ed. 1, *Andromachi*.

mier medecin de Nero, est aujourd'huy contrefaict des apoticares, car il n'est de la faculté et puissance de celuy des anciens, lequel estoit d'une si admirable vertu et efficace que à grande peine les hommes usantz de celuy pouvoient mourir de poysons, ce que nous ne voyons point en celuy que les apoticares preparent.

Il n'est pas possible qu'ilz peussent dispenser de bonnes compositions, veu qu'ilz ignorent les simples, et n'en scauroient avoir bonne cognoissance, veu qu'ilz ne lisent aucunement les livres, mais plus tost s'arrestent à autre vacation toute estrange de la leur; aussi ilz ne scauroient prendre plaisir à estudier, car ilz se mettent apoticares sans avoir aucun fundament en grammaire. Pour ceste cause ilz mesprisent leur art, et toutesfoys ilz ne laissent pas d'en prendre le profit, et sont si ignorantz qu'ilz n'entendent pas les motz et vocables de leur art, comme il advint d'ung quidam (1) apoticaire riche et grand fermier, se meslant de vendre boys, vin, blé et autre marchandise qu'on luy admenoit de ses fermes, et s'estoit si bien occupé à cela qu'il ignoroit ce qu'il failloit (2) prendre pour *oculorum populi* en la composition de l'unguent dit *populeon* (3), et prit (4), au lieu de *oculorum populi* qui sont les germes (5) d'ung arbre dit *populus* en latin, en françoys pouple (6), les yeulx de troys ou quatre panduz hors la ville qui avoient esté panduz le jour au paravant; et si ung medecin ne fust survenu à sa boutique, nostre maistre apoticaire nous eust fait ung unguent de panduz. Le medecin luy demanda qu'il vouloit faire de ces yeulx. L'apoticaire luy fist responce qu'il avoit esté en grand peine de trouver *oculorum populi* pour le *populeon*, et qu'il n'y avoit pas grand propos de prendre les yeulx du peuple (7) vivant, et qu'il s'estoit advisé d'aller querir les yeulx de ceulx qui avoient esté panduz hors la ville. Lors le medecin se soubriant de la grande ignorance de ce (8) apoticaire, il luy remonstra doucement, tellement qu'il

(1) Ed. 1, *quidem*.

(2) Ed. 1 et 2, *ce qui failloit*.

(3) Onguent populéum.

(4) Ed. 1, *pris*; éd. 2, *print*.

(5) Bourgeons. Les bourgeons de Peuplier sont la base de l'onguent populéum.

(6) et (7) Ed. 2, *peuplier*. L'éditeur de cette deuxième édition, en remplaçant *pouple* et *peuple* par *peuplier*, a prouvé qu'il ne comprenait pas le calenbour de Sébastien Colin. LESPLEIGNEY, dans son *Promptuaire des medecines simples* (nouvelle édition, p. 71), appelle le peuplier *peuple* et *popule*.

(8) Ed. 2, *cest*.

commança (1) par après à estudier et laissa tous ses trafiz (2) et ne se mesla plus que de son estat. A ma volonté que (3) plusieurs apoticaire du jourd'huy voulussent estudier et recevoir remonstrance ! Mais ilz sont si inveterez en leur vieil Adam (4) qu'ilz ne veulent croire ne aux medecins ne aux livres.

J'ay veu apoticaire si escervelé et opiniastre qu'il osoit asseurer (5) qu'il ne feroit jamais autrement qu'il avoit de coustume de faire. Encore qu'on luy monstroit du contraire par livre et experiance, et comment sa façon de faire estoit pour faire mourir les mortelz (6), l'on ne luy eust sceu faire à croire du contraire, tant estoit bien persuadé de ces Arabistes marpaulx (7), lesquelz ont subverti et gasté (8) la medecine.

Je demanderoyz volontiers à ceulx qui font le theriaque s'ilz fournissent des simples (9) qui s'ensuyvent, veu qu'ilz ne se trouvent (10) que à grande peine et est (11) presque impossible de les trouver selon la description des anciens Grecz medecins. Mais il est bien vray que ces saphraniers trouvent des *qui pro quo* (12), et n'en fault qu'ung pour gaster une tant precieuse composition, et sont lesdictz simples incogneuz à ces espiciers, comme (13) : *balsamus* (14), le vray myrrhe, *rheon* (15), *amomum* (16), le vray *cinamomum* (17), (car celuy

(1) Ed. 2, *qu'il l'horta*.

(2) Ed. 2, *traficz*.

(3) Plût à Dieu que.

(4) Sébastien Colin a déjà employé cette expression et l'a expliquée, page 46.

(5) Ed. 1, *assuré*.

(6) Ed. 2, *hommes*.

(7) Ed. 1, *morgaulx* ; éd. 2, *morgaux*. Sébastien Colin emploie ce mot pour la seconde fois : nous l'avons déjà rencontré, page 39.

(8) Ed. 1, *subvertiz et gastez*.

(9) Ed. 2, *des vrayes simples*.

(10) Ed. 1, *trouve*.

(11) *Est* manque dans la 1<sup>re</sup> édition.

(12) Ed. 1, *qu'ilz pro quo*.

(13) Ces doléances et cette nomenclature ressemblent beaucoup à celles de Symphorien CHAMPIER (*loc. cit.*, p. 27).

(14) *Balsamum*, Baume de la Mecque.

(15) *Rheon* (ῥῆον) est le nom grec de la Rhubarbe.

(16) Amome, fruit du Cardamome de Siam ou Amome en grappe (*Amomum Cardamomum* Roxb.).

(17) Cannelle. Cette drogue figure deux fois dans la nomenclature des « simples » entrant dans la thériaque.

que nous avons n'est point le vray), le *malabathrum* (1), *lemnia terra* (2), le vray *cinamomum*, le *scordium*, au lieu duquel aucuns baillent *allium silvestre* (3), errantz (4) par la proximité du nom (5), lequel *scordium* (qui n'est point aillet sauvage) a une telle vertu que les corps mors en guerre, de la partie qu'ilz touchoient ladicte herbe, ilz demouroient sans se putrefier et corrompre (6) : pour ceste cause les anciens medecins en usent aux compositions et antidotes contre le venin. Aussi qui est celuy des apoticares de ce temps (exceptez les doctes qui ont esté curieux de ouyr les simples soubz les hommes de sçavoir et faire beaucoup de pays pour cognoistre lesdictz simples) qui cognoisse *thlaspi* (7), *hedy-croon magna* (8) que les Arabes appellent *alindaracaron* (9), *maron* (10) et *xylobalsamum* (11)? Pense tu que les simples, desquelz les apoticares usent en la composition du theriaque et metridat soient les vrayz simples (je excepte tousjours les sçavantz apoticares)? De ceste matiere en ont traité Francis-cus Caballus Italien (12), Manardus (13), Campegius (14), Fus-

(1) Il a déjà été question de cette drogue, page 73.

(2) C'est la *terra sigillata*, dont il a été question page 75.

(3) Symphorien CHAMPIER (*loc. cit.*, p. 32) avait déjà fait la même remarque.

(4) Ed. 1, *errent*.

(5) Le nom grec de l'Ail est *σκόροδον*, ou *σκόρδον*, analogue à *σκόρδιον*. L'analogie du nom résulte de l'analogie de l'odeur, car le Scordium sent l'Ail.

(6) Ed. 1, *demouroient se putrefier sans et corrompre*; éd. 2, *demouroient à se putrefier et sans se corrompre*.

(7) Le *θλάσπι* de Dioscoride a été identifié avec le *Lepidium campestre* R. Br.

(8) Éd. 1 et 2, *magna*. *Ἡδύκροον μάγνα* d'Andromaque le père n'est autre que les *trochisci hedychroi* des anciennes pharmacopées. (V. Symphorien CHAMPIER, *loc. cit.*, p. 27 et 32.)

(9) Éd. 1 et 2, *lindaracaron*. Trochisques *alindaracon* d'Avicenne, que Symphorien CHAMPIER (*loc. cit.*, p. 27) appelle *alindaracum* et *alindaracaron*. Ce mot est synonyme d'*hedychroi*.

(10) Le *μαρων* de Dioscoride a été identifié avec le *Teucrium Marum* L.

(11) *Xylobalsamum*, bois du Baumier.

(12) Éd. 1, *Franciscus, Galbaen, Italie*; éd. 2, *Franciscus, Galbaen Italien*. Francis-cus CABALLUS, de Brescia, est l'auteur d'un *Libellus de animali pastillos theriacos et theriacam ingrediente*, dont il a été publié de nombreuses éditions depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup>.

(13) Johannes MANARDUS, déjà cité pages 51 et 52.

(14) Symphorien CHAMPIER a publié, en 1533, un traité *De gallicá theriacá*, mentionné dans la nouvelle édition de son *Myrouel* (p. 12).

chius (1), et après eulx monsieur Silvius (2), lumiere de toute l'Europe et vray phenix en medecine, auquel tous les angletz (3) et parties du monde sont obligées pour le labeur qu'il a pris et prend tousjours à manifester la vraye et naïve medecine. laquelle par cy devant avoit esté souillée et obscurcie des barbares Arabistes. Parquoy considerons quel peril il y a de commettre aux apoticairez la charge de composer les tant louables compositions sans y appeller les medecins, ce qu'ilz ne veulent jamais, craignantz que leurs sophisteries soient declairées, et ayment mieulx tout le temps de leur vie quiproquiser.

Item il est manifeste que plusieurs apoticairez au jourd'huy ignorent le vray persil, lequel facilement nous ne pouvons pas bien trouver, car ce que vulgairement en toute l'Europe nous appellons (4) persil, il est si apertement different du persil des anciens (5) qu'il n'a nulle indigence d'autre demonstration, car la semence du vray persil est si grandement amere, tellement qu'il est advenu que, icelle mise dedans le theriaque, elle y cause une plus grande amaritude que ne scauroient pas (6) toutes les autres herbes ameres, comme est la plante d'aloès, le myrrhe, le *prasium* (7), la chasnette (8) et la petite centauree (9), ainsi qu'on peult voir en Galien (10) au *Livre des Antidotes*. Doneques il fault croire que l'herbe que nous appellons *petroselinon* est ce que nous disons *selinon* (11), qui vulgairement est dicte ache (12); et l'on la ap-

(1) Leonhard Fucus, savant medecin et botaniste, déjà cité p. 52.

(2) Jacques Sylvius a déjà été mentionné page 50.

(3) Recoins.

(4) Éd. 1, *oppellons*.

(5) Le vray persil, le persil des anciens (*παιροσέλινον* de Discoride, *petroselinum* de Pline) est le Persil de Macédoine (*Athamanta macedonica* Spr.): sa semence entrâit dans la thériaque.

(6) Éd. 2, *que ne feroient*.

(7) Marrube blanc (*Marrubium vulgare* L.).

(8) Chénette, un des noms vulgaires de la Germandrée officinale, synonyme de Petit Chêne. On trouve ce mot écrit *chesnette* dans les autres livres de Sébastien Colin. « Chamédrys est fort bien nommée *chesnette*, d'autant qu'elle porte la feuille comme chesne », dit-il dans *L'onzième livre d'Alexandre Trallian*, p. 96.

(9) Éd. 1, *centaure*; éd. 2, *centaure*. Cette plante est appelée *petite centaure* dans *L'ordre et regime*, p. 237.

(10) Éd. 1, *Gilien*.

(11) Éd. 1 et 2, *selinon*.

(12) *Apium* (ache) est le synonyme latin de *σέλινον*. « *Apium* est herbe dicte ache », dit LESPLEGNEY (*Promptuaire*, p. 15 et 132), parlant du Persil.

pelle (1) *petroselinon* d'autant qu'elle ayme les lieux des jardins les plus perreux (2), aussi naturellement vous la verrez venir sur les murailles ; et ce que nous appellons *petroselinon macedonicum*, c'est la grande ache ; et la petite ache est ce que nous pansons estre persil. Doncques le vray persil ne se trouve pas si aysement.

Aucuns apoticaire esmeuz d'une ardente avarice ont de coutume de sophistiquer les espiceries examinées (3) par vetusté, c'est à dire qui ont perdu leur goust d'espice, comme souventesfoys perdent les cariophilles que nous disons cloux de gyrophles, lesquelz ilz font tramper en du vin (4) dedans lequel il y a de la poudre de ceulx qui ne sont point encores corumpus, et puis après le font seicher, et ont l'odeur et quelque petit de goust des cloux de gyrophles ; mais tout cela n'est qu'en la superficie : le dedans ne vault rien et est corumpu de rance.

J'ay cogneu ung serviteur d'apoticaire, lequel me juroit que en toutes les boutiques où il avoit demouré, que le *spodium* (5) que (6) les maistres avoient, qui doit estre selon aucuns de la dens d'elephant bruslée (combien que *spodium* des Grecz est la plus grosse superfluité qui se trouve en la miniere d'arain) (7), n'estoit fait sinon des dens de chiens bruslés ou de sanglier, ou de marbre blanc bruslé, et qu'ilz n'en avoient point d'autre. Considerez la grande perversité de ces grands abuseurs qui n'ont aucune craincte du jugement de Dieu. Il seroit besoing que les medecins jamais n'ordonnassent du *spodium*, ne des trosciz de *spodio* (8). Il n'y a pas grande raison d'en user en la confection du lectuaire de *succo rosarum* (9).

(1) Éd. 2, et l'on l'a appelée.

(2) Éd. 2, pierreux.

(3) Examinée, peut-être faute pour examinée. Au temps d'Antoine OUDIN (*Curiositez françoises*, Paris, 1640), on disoit dans le langage vulgaire : « un habit bien examiné » pour un habit « fort usé ».

(4) Éd. 1, et du vin ; éd. 2, en vin.

(5) Comme je l'ai dit dans le *Promptuaire des medecines simples* de LES-PLÉIGNY (p. 167, art. SPODE), le *spodium* de l'ancien *Codex* était le résidu de la calcination de l'ivoire opérée à l'air libre, et celui des Grecs était un oxyde de zinc sublimé, impur.

(6) Éd. 1, p, au lieu de que.

(7) Éd. 2, aerain.

(8) *Trochisci de spodio* de Mésué.

(9) *Electuarium de succo rosarum* de l'*Antidotaire Nicolas* (p. 16 et 60).

Je fay fin de parler de ces adulteres et desguisementz de medecine, craignant que aucuns ignorantz de telz abus par nostre long narré fussent enseignez, et ce que nous en avons dit, ce sera (1) comme pour exemple, affin que vous ne exposiez (2) vostre vie à dangier, ainsi vous confiant (3) à ceulx qui pervertissent et corrompent le vray ordre de medecine. Ce pendant (4) il sera meilleur et plus utile aux studieux de leur santé de faire recit d'aucunes compositions fort excellentes, si les ingrediens qui sont utiles à les composer se trouvoient comme en l'electuaire (5) *de gemmis* (6), dedans lequel y entre grand quantité de pierreries, comme saphirs, esmeraudes ; et ceulx desquelz usent les apoticares ne sont de valeur aucune, ce que vous cognoistrez, car, estantz mis au feu, ilz font flambe (7), et se prennent aux minieres d'argent (8) ; davantage il y entre une pierre appelée *sarda* (9), laquelle à la verité n'est cogneue, mais ignorée de tous ; et seroit meilleur n'user point des compositions lesquelles recepent des simples incogneuz et suspectz ; mais les apoticares ne le confesseront jamais et diront qu'ilz ont veu mettre telle chose et telle à d'autres medecins. Je te dis que si (10) les medecins qu'ilz alleguent vivoient, ilz desploreroient leur vie et confesseroient ne sçavoir rien, quand ilz cognoistroient les raisons des anciens Grecz, desquelz toute la medecine est yssue. Ces arabistes n'avoient que livres tous corrumpez et alienez de la doctrine de Hyppocrates et Galien et autres Grecz, tellement que le moindre (11) medecin du jourd'huy,

(1) Éd. 1, *se sera* ; éd. 2, *sera*.

(2) Éd. 1, *n'expulsez* ; éd. 2, *n'exposiés*.

(3) Éd. 1, *se confiant*.

(4) Éd. 1, *se pendant*.

(5) Éd. 1, *en l'ectuaire*.

(6) *Electuarium de gemmis* de Mésué, déjà mentionné, page 37.

(7) Éd. 1, *flambé*.

(8) Cette phrase se retrouve, traduite en latin, dans l'*Ordre et régime qu'on doit garder et tenir en la cure des Fièvres*, par Sébastien COLIN (Poitiers, 1558, p. 297), et dans son *Traicté de la Peste* (Poitiers, 1566, 2<sup>e</sup> partie, p. 50) : «... de poudre de vrais rubis et saphirs, (*Nam qui passim in myropolis habentur, non probantur cum in igne flammam edant, et ex argenti fodinis colligantur*) ».

(9) La pierre précieuse appelée *sarda* par Pline, a été identifiée avec la *sardoine*, qui est une variété de calcédoine.

(10) Éd. 1, *je te dis si*.

(11) Éd. 1, *moinde*.

moyennant qu'il ait tersement (1) et purement (2) versé aux Grecz et versions d'iceulx, est à preferer au plus docte arabiste qui se sauroit trouver de ce temps, quelque louange qu'on face de luy ; car tous ces arabistes ne sachantz parler de leur invention troys mots latins, ilz ont usé de morgues (3) et mines, tellement que le proverbe a eu lieu : *Totus mundus* (4) *regitur minis*.

Je me suis esmerveillé, passant par les villes de Poyctou, du deffault de la cognoissance des simples que avoient les apoticairez du pays, lesquelz ne cognoissent (5) pas la centiesme partie des simples et herbes qui sont nécessaires à la medecine ; neantmoins, ilz ne font conscience de vendre leurs choses deux foys plus qu'elles ne vallent. D'autant qu'ilz sont incontinent riches, ilz ne se soucient plus de faire leur estat et s'occupent à d'autres affaires, et ce pendant (6) ilz laissent esventer leurs drogues. Ilz ne se baillent pas le loysir de faire une bonne chopine de ptisane, et si veulent que les medecins ordonnent toutes sortes de drogues desquelles ilz n'en ont pas la moindre, mais ilz ont recours à leurs *qui pro quo* (7). Et ce de quoy plusieurs apoticairez sont les plus garniz, c'est d'eaux distillées puantes et infectes, lesquelles ilz meslent avecque du miel ou quelque gros sucre (8), et baillent cela à boyre aux malades, leurs faisant à croire que ce (9) sont les apozemes et preparatifz ordonnez des medecins, et ainsi frustrent les malades et medecins de leur doctrine et bonne intention.

Il est temps que je face fin à ceste mienne petite declaration des abus et tromperies que font les apoticairez en leur art, te laissant à penser, amy lecteur, dix mille autres abus qui se font en cedict art, te suppliant affectueusement (10) nous avoir pour excusez si nous n'avons dit chose digne de toy, te promettant en brief (avecque l'ayde de Dieu) chose meilleure.

#### A DIEU.

(1) *tersement*, du latin *tersus*, net, pur. On trouve nettement, qui signifie tiercement ou en troisième lieu, est une faute d'impression que l'on a corrigée par bien dans la deuxième édition.

(2) Éd. 2, ait bien et purement.

(3) Éd. 1, morgnes.

(4) Éd. 2, modus.

(5) Éd. 1, cognoisse.

(6) Éd. 1, se pendant.

(7) Éd. 1, quilz pro quo.

(8) Éd. 1, succres.

(9) Éd. 1, se.

(10) Éd. 1, affectueusement.



### ADDITIONS

---

Page 16, il faut ajouter à la note 4 :  
La *Pierre noire* servait au XVI<sup>e</sup> siècle

Pour pantoufle et souliers noircir.

Elle figure en compagnie des « voirres cassez » et des savates dans *les Cris de Paris* imprimés à Paris en 1545 pour la veuve Jean Bonfons. Ce petit livre a été reproduit dans le premier volume de *la Vie privée d'autrefois : l'annonce et la réclame; les cris de Paris*, par Alfred Franklin (Paris, 1887, p. 167).

Page 22, Sébastien Colin dit que « les malades envoient de leur urine aux apothicaires pour montrer aux médecins ». Cette pratique devait être bien exceptionnelle, car il n'en est fait aucune mention dans la savante étude sur « les Urologues » publiée par mon excellent confrère, M. le Dr Henry Meige, dans les *Archives générales de médecine* (année 1900, 1<sup>er</sup> semestre, p. 626 et 741). On y voit l'uroscopie pratiquée par des médecins et des charlatans, jamais par des apothicaires. Ce n'est guère que dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (la 3<sup>e</sup> édition de *l'Officine* de Dorvault, publiée en 1850, contient, page 765, un long chapitre sur l'urine qui ne se trouve pas dans les deux éditions précédentes) que les pharmaciens se sont occupés de l'examen et de l'analyse des urines.

### CORRECTIONS

---

Page 69, note 5, au lieu de *spiram. ntum*, il faut lire *spiramentum*.  
Page 74, note 7, au lieu de *myrbolans*, il faut lire *myrabolans*.



## INDEX

## A

- absinthe, 59.  
 abuseur, 12, 16, 20, 38, 71, 81.  
 acacia, 60, 61.  
 ache, 6, 80.  
 — (grande), 81.  
 — (petite), 81.  
 acier, 6.  
*acorus*, 64.  
 Adam, 46, 78.  
 adstrictifz, 14.  
 adstringentz, 14.  
 adulterations, 4.  
 adultères, 35.  
 advocatz, 34.  
 Aeginete, 16.  
 Aesse, 74.  
 Aetius, 16.  
*agalochum*, 72.  
 agaric, 36, 67.  
 aillet sauvage, 79.  
 Akakia, 25.  
 alambic, 60.  
*alcarab*, 61.  
*alindaracaron*, 79.  
 altermès, 67.  
*allium silvestre*, 79.  
 Almansor, 53.  
 aloès, 71, 72, 80.  
*Amadis*, 26.  
 Amboise, 23.  
 ambre gris, 72.  
*amonum*, 78.  
*ampelos leuce*, 35.  
 amydalles, 10.  
 Andromachus, 76.  
 Angiers, 63.  
*angina*, 10.  
 anis, 69.  
 Anjou, 16, 20, 23, 24, 31, 33, 56.  
 anthropophages, 10.  
*antiades*, 10.  
 antidotistes, 43.  
 Apollo, 46.  
 apotecairie, 24, 29, 31, 41, 42.  
 apozeme, 21, 29, 83.  
 arabistes, 34, 39, 42, 44, 78.  
 argent vif, 31, 39, 40.  
 Arménie, 66, 73.  
 arracheur de dentz, 21.  
 arsenic rouge, 51.  
 artère trachée, 12, 21.  
 astrictifz, 14.  
*aurum potabile*, 67.  
 Auvergne, 76.  
 Averrhoès, 45.  
 Avicenna, 52.  
 Avicenne, 43, 53, 54, 55.  
 avicenniste, 64.
- B**
- balanos mirepsice*, 74.  
*balsamus*, 78.  
 bateleur, 28.  
 battre les especes, 50.  
 Beaune (vin de), 63.  
 belleriques (myrabolans), 58.  
*ben*, 73, 74, 75.  
*behen*, 73.  
 Berry, 76.  
 bletes, 56.  
 bol d'Arménie, 66.  
 houillon blanc, 49.  
 Braillon, 25.  
 Brisilidis, 38.
- C**
- Caballus (Franciscus), 79.  
 callou, 38, 57.  
 Campegius, 79.  
 camphre, 66.  
 canelle, 74.  
 canon à clystères, 11.  
 canonistes, 11, 42.  
*Cânon* de Mésué, 34.  
 cantharides, 53, 54.  
 caputpurges, 69.  
 cariophilles, 81.  
 carminatifs, 18.  
 casse, 30.  
 cassonnade, 12.  
 cataplasmes, 10.  
 catholicon, 62, 63.  
 Celse, 32.  
 centauree (petite), 80.  
 cerisier, 61.  
 ceronne, 66.  
 cerot sandalin, 65, 66.  
 cesguè, 20, 45, 46.  
 challou, 38, 57.  
*chamelea*, 52.  
 chamomille, 49.  
 Champier (Syphorien), 79.  
 chandelle, 6.  
 chappelle, 68, 69.  
 — de plomb, 59.  
 chapon, 56.  
 chasnette, 80.  
 chasseurs, 30.  
 Chauny, 28.  
 chebules, 57.  
 chevet (hausser le), 37.  
*cholades*, 14.  
*cholera alvi*, 14.  
 cholérique (flux), 14.  
 choux, 56.  
 chymie, 51.  
 chymistes, 51, 60.  
 cichorée, 6.  
 cieue, 45, 46.  
 cicute, 45.  
*cinamomum*, 78, 79.  
 Cypre, 60.  
 eire, 6, 35, 72.  
 citrins (myrabolans), 57.  
 cloux de gyrophles, 74, 81.  
 clystères, 11, 18, 19, 55, 56, 62, 63.  
 clysterizistes, 33.  
 coeffer, 68, 69, 71.  
 colique, 19.  
 colligation, 16.  
 collocynthe, 54.  
 collution, 10.  
 columelle, 10.  
 composition, 23, 24, 30, 46, 62, 63.  
 confection hamec, 57.  
 confections, 65, 67.  
 cormier, 66.  
 cornetz de papier, 50.  
 cotton, 34.  
 coussons, 24.  
 croye rouge, 76.

- D**  
dancheur, 28.  
Dauphiné, 67.  
decoctions, 17, 21, 22, 42.  
deffluxion, 13.  
dens de chien brûlées, 81.  
— d'éléphant brûlées, 81.  
— de sanglier brûlées, 81.  
dentz (arracheur de), 21.  
diamant, 67.  
*diamoschon dulce*, 72.  
*diatragacantum*, 61.  
Dioscoride, 45, 47, 48, 60, 65.  
Dioscorides, 45, 52, 53.  
dispensaires, 62.  
diversions, 10.  
docteur, 26.  
dormitoires, 13.  
*doronicum*, 74.  
drogueries, 31.  
droguiste, 36.  
dysenterie (flux), 17.
- E**  
eau des citernes, 58.  
— rose musquée, 72.  
eaux distillées, 11, 58, 59, 60, 83.  
— fortes, 31.  
electuaire, 23, 24, 54.  
— de *citro*, 64.  
— de *gemmis*, 37, 82.  
— de *moscho*, 64, 65.  
— de *succo rosarum*, 81.  
— *diamoschon dulce*, 72.  
— *diatragacantum* 61.  
electuaires solutifz, 65.  
embliques (myrabolans), 58.  
embrocations, 10.  
emplastres, 10.  
Entithus, 15.  
epithemes, 10.  
*eringium*, 73.  
esmeraudes, 82.  
especes, 6, 65.  
epicerics, 6, 81.  
espices, 22, 50.  
espiciers, 11, 20, 78.  
espine ægyptiaque, 60.
- espine babilonique, 60.  
estain, 6.  
estiomenés, 17.  
esule, 31.
- F**  
fabulateur, 28.  
faiseur de poudre à canon, 30.  
feaud, 73.  
femmes baillent clystères, 56.  
— font les médeccins, 30.  
fenoil, 6, 69.  
fenouil, 47.  
fer, 6.  
fermiers, 23, 24, 36, 37, 44.  
*folium*, 74.  
— *indum*, 73.  
fomentations, 18.  
fourniers, 30.  
frontaulx, 12.  
Fuschius, 52, 79, 80.
- G**  
*galanga major*, 64.  
Galien, 9, 11, 15, 16, 17, 32, 33, 40, 41, 43, 45, 46, 55, 66, 71, 72, 74, 76, 80, 82.  
gambadeur, 28.  
Garamantes, 69.  
garganate, 21.  
Gargano, 48.  
*gargareon*, 10.  
gargarisme, 10, 11, 12.  
geme, 6.  
gibeciere, 26.  
gingembre, 48.  
Glaucou, 32.  
gomme, 51, 60.  
— arabic, 61.  
— tragacant, 61.  
gorge, 9, 11, 12.  
Gounin, 23.  
gouttes, 19.  
granades, 50.  
*gula*, 9.  
gyrophles, 74, 81.
- H**  
hamec (confection), 57.  
*harmala*, 45.  
*harmalla*, 46.  
*harmel*, 45, 46.
- hedycroon magma*, 79.  
hermodates, 45, 46.  
*hiera picra*, 30, 71, 72.  
huile, 6.  
— de noix, 56.  
humeur glaciale, 35.  
*Huon de Bourdeaulx*, 27.  
hurebecz, 24.  
hydromel, 21, 42.  
Hippocrates, 9, 22, 27, 32, 53, 82.
- I**  
idiot, 14.  
*iera picra*, 30, 71, 72.  
Indes, 69.  
*indi* (myrabolans), 57.  
Indie, 64.  
interbasté (sachet), 70, 71.  
item, 11, 38.
- J**  
joueur, 28.  
jubes, 42, 43, 44.  
jus de prunelles, 61.
- L**  
labdanum, 72.  
lactineuses (herbes), 48, 51, 52.  
laissif, 16.  
*larix*, 60.  
*laureola*, 52.  
lauréole, 31.  
*lemnia terra*, 79.  
lienterie, 14.  
liniment, 14, 15.  
lut des philosophes, 60.
- M**  
*magma*, 74.  
*malabathrum*, 79.  
*malobathrum*, 73.  
*malorum granatorum*, 50.  
Manardus (Johannes), 51, 52, 79.  
marbre blanc brûlé, 81.  
marchandise latine, 6, 49.  
*maron*, 79.  
marpaulx, 39, 78.  
masse de pilules, 31.  
masticatoires, 69.

- mathematiques, 33.  
mauves, 56.  
medicastroes, 14.  
melilot, 49.  
mente, 59.  
mercure, 39.  
Mesué, 34, 43, 64, 65.  
metridat, 79.  
*mezereon*, 51, 52.  
miel, 21, 29, 42, 56, 83.  
— blanc, 35.  
— cru, 65.  
— rousat, 11.  
millet, 35.  
*modus*, 49.  
mortier, 22.  
mulle, 26.  
musc, 64.  
myrabolans, 56, 57, 58, 74.  
— belleriques, 58.  
— chebules, 57.  
— citrins, 57, 75.  
— embliques, 58.  
— *indi*, 57.  
myropoles, 13.  
myrrhe, 78, 80.
- N**
- navelletz, 74.  
negociateurs, 23, 30, 36, 37.  
Nero, 77.  
noix de galles, 58.
- O**
- ocre bruslée, 75, 76.  
*oculorum populi*, 77.  
oïnopoles, 13.  
*oleum balaninum*, 74.  
opiates, 76.  
opium, 20.  
or, 39, 40, 41, 67, 68.  
ordonnance, 22.  
orge, 42.  
Orihase, 32, 55.  
oyselliers, 25.
- P**
- Paris, 63.  
parties, 10, 11, 18, 36, 37, 42.  
passants, 25.  
patissiers, 50.  
Paul Aeginete, 16.  
perfunctz, 69.  
Perigort, 76.
- persil, 35, 80, 81.  
*petroselinon*, 80, 81.  
— *macedonicum*, 81.  
Phalaris, 5.  
philosophes, 39, 60.  
— chymistes, 60.  
pierre noire, 16, 84.  
— rouge, 76.  
pierreries, 82.  
pierres précieuses, 38.  
pillon, 22.  
pilules, 31.  
— fétides, 45.  
— de hermodates, 45, 46.  
— de mezereon, 52.  
*pitiussa*, 47.  
Pline, 43, 45, 53, 74.  
plomb, 6, 59.  
Poitiers, 63.  
poids marchant, 7.  
— de la médecine, 7.  
*Polyphile*, 27.  
pommes de granades, 50.  
populeon (unguent), 77.  
*populus*, 77.  
potage, 30.  
potagiers, 30.  
potion, 32.  
poudre à canon, 6, 30, 34, 66.  
poudres cerebralles, 69.  
— a sinapizer, 69.  
poudriste, 34.  
Pouille, 48.  
pouple, 77.  
Poyctou, 12, 16, 20, 23, 24, 31, 33, 34, 42, 43, 56, 83.  
*prasium*, 80.  
precipité, 31.  
preparatif, 12.  
prunelles, 61.  
prunier, 61, 66.  
ptisane, 42, 83.  
puyx doux, 25.  
— salez, 25.
- Q**
- qui pro quo, 18, 19, 22, 23, 29, 45, 49, 67, 73, 78, 83.  
quiproquoquistes, 19, 23.
- R**
- racteur de habines, 37.  
raisins, 42.
- Rasès, 53.  
rasures, 17.  
regalice, 42.  
resine, 6.  
restaurantz, 39, 40, 41.  
restauratifs, 41.  
restrictifz, 14.  
reubarbariste, 36.  
reubarbe, 31, 34, 35, 36, 54, 58, 62, 63.  
reverends, 35, 36, 71.  
*rheon*, 78.  
*Roland le furieux*, 27.  
rue, 34, 45.  
— sauvage, 45, 46.
- S**
- sachets, 68, 69, 70, 71.  
safran, 6, 71.  
salpestre, 6.  
sandraque, 51.  
sandaux, 65.  
saphirs, 82.  
saphran, 6, 71.  
saphraniers, 78.  
saphranistes, 16.  
*sarda*, 82.  
saulge, 69.  
savates, 16.  
savon, 6.  
scammonée, 30, 54, 55.  
scope, 27, 44.  
*scordium*, 79.  
sebestes, 44.  
seignée, 28.  
sel, 56.  
*selinon*, 80.  
sené, 34.  
senelles, 43, 44.  
Serapio, 60.  
Serapion, 48.  
serviteur d'apocaire, 50, 81.  
Silvius, 50, 80.  
Socrates, 45.  
sophismes, 35.  
sophisteries, 4, 11.  
sophistiqueurs, 16, 54.  
souillars, 33.  
soulphre, 6.  
*spodium*, 66, 81.  
squinancie, 10.  
stilicide, 60.  
stillicide, 60.  
storax, 72.  
succe, 6, 65, 83.  
succristes, 42.  
suif, 6.  
*synanche*, 10.

syrop de jujubes, 42.  
syrops, 29.

**T**

Taillevant, 15.  
taverniers, 13.  
— de mer, 30.  
*terra lemnia*, 79.  
— *sigillata*, 75, 76.  
terre sigillée, 76.  
thassie, 48.  
theologie, 27.  
therebentine, 60.  
therebentine, 35.  
therebinthe, 60.  
theriaque, 76, 78, 79,  
80.  
thlaspi, 79.  
thurbit, 47, 48, 54.  
thythimales, 48.

tonsillés, 10.  
Touraine, 24, 33.  
tourmentine, 60.  
*tourpet*, 47.  
trachée (artère), 12, 21.  
traffiqueur, 23, 24.  
tragacant, 61.  
*tripolion*, 48.  
trosciz, 75, 76.  
— *de spodio*, 81.  
— *de terra sigillata*,  
75.  
*turpet*, 47.  
tyriacleurs, 38.

**U**

unctions, 10.  
unguent, 15.  
— populeon, 77.  
urine, 22, 84.

**V**

veloutez (medecins), 26.  
veloux (medecins de),  
26.  
vendeurs d'unguentz,  
14.  
ventouses, 10.  
vin de Beaune, 63.  
voirres cassez, 16, 38.

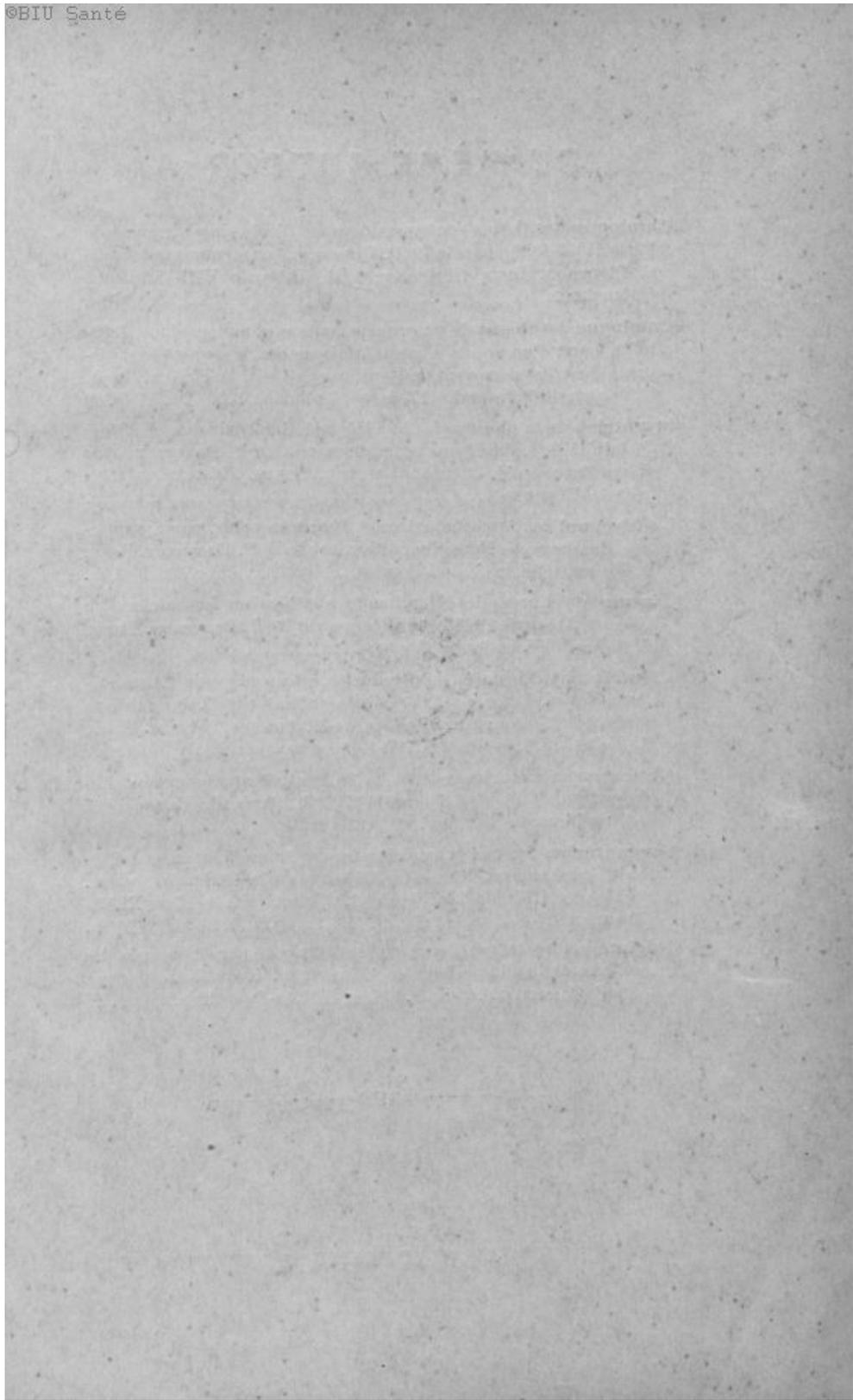
**X**

*xilobalsamum*, 79.

**Y**

Ysope, 27.  
ysophage, 9.  
yssop, 42, 47.





## DU MÊME AUTEUR :

- Catalogue** des thèses soutenues devant l'École de pharmacie de Paris (1815-1889), par le D<sup>r</sup> P. DORVEAUX, avec une préface de G. Planchon. Paris, H. Welter, 1891, in-8° de VIII-75 pages, 1 planche..... 10 fr.
- Catalogue** des thèses de pharmacie soutenues en province (1803-1894), suivi d'un appendice au *Catalogue des thèses soutenues devant l'École de pharmacie de Paris*, par le D<sup>r</sup> P. DORVEAUX. Paris, H. Welter, 1894, in-8° de 117 pages, 1 planche..... 7 fr. 50
- Inventaire** de la pharmacie de l'Hôpital Saint-Nicolas de Metz (27 juin 1509), publié pour la 1<sup>re</sup> fois par le D<sup>r</sup> P. DORVEAUX, avec une préface de M. Lorédan Larchey. Nancy, Sidot frères, 1894, in-8° de 73 pages..... 3 fr.
- Le Myrouel** des Apothiquaires et Pharmacopoles, par Symphorien CHAMPIER. — Nouvelle édition par le D<sup>r</sup> P. DORVEAUX. Paris, H. Welter, 1894, in-8° de 56 pages..... 4 fr.
- Statuts** du Corps des Marchands apothicaires et épiciers de Lille du 20 janvier 1635, publiés par le D<sup>r</sup> P. DORVEAUX. Paris, H. Welter, 1896, in-8° de 24 pages..... 2 fr. 50
- L'Antidotaire** Nicolas, deux traductions françaises de l'*Antidotarium Nicolai*, l'une du XIV<sup>e</sup> siècle et l'autre du XV<sup>e</sup>, publiées par le D<sup>r</sup> P. DORVEAUX. Préface de M. Antoine Thomas. Paris, H. Welter, 1896, in-8° de XXIV-111 pages..... 7 fr. 50
- Notice** sur la vie et les œuvres de Thibault Lespleigney (ou Lépleigney) apothicaire à Tours (1496-1567). Paris, H. Welter, 1898, in-8° de 76 pages..... 5 fr.
- Promptuaire** des médecines simples en rithme joieuse, par Thibault LESPLEIGNEY. Nouvelle édition par le D<sup>r</sup> P. Dorveaux. Préface de M. Emile Roy. Paris, H. Welter, 1899, in-12 de XLVI-170 pages..... 20 fr.
- Régime** contre la peste fait et composé par Messieurs les médecins de la cité de Balle en Allemagne. Nouvelle édition par le D<sup>r</sup> P. DORVEAUX. Paris, H. Welter, 1901, in-8° de 12 p. 1 fr. 25